Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite Terre

Réserve Naturelle
ILETS DE PETITE TERRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

PRÉFET DE LA GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Conservatoire du littoral

Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE AUJOURD'HUI

Réserves Naturelles de Petite Terre et de la Désirade
ASSOCIATION Titè

COMMUNE DE LA DÉSIRADE

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
FINANCEURS 5
ACTIVITES ET OPERATIONS REALISEES SUR LA RESERVE NATURELLE EN 2021 5
1. PROGRAMMATION DES ACTIONS PREVUES AU PLAN DE GESTION 6
2. CONNAISSANCE ET SUIVI DU PATRIMOINE NATUREL 10
CS1 : Suivre l 'évolution de la dynamique et de la structure des populations d'IPA 10
CS2 : Evaluer et suivre la densité de la population d'iguanes des Petites Antilles sur la RNN 11
CS 4 : Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites 12
CS 5 : Réfléchir à une méthode efficace de dératisation sur la RNN 13
CS 6 : Améliorer les connaissances sur la population de Scinques de Petite Terre 14
CS 8 : Suivre la nidification des tortues marines 15
CS 12 : Actualiser l'inventaire floristique et la cartographie des formations végétales de la RNN 17
CS 13 : Etudier la dynamique, la régénération et la croissance de la végétation 18
CS 15 : Suivre la croissance des plantations de Gaïac ré implantées sur la RNN 19
CS 17 : Réaliser un inventaire des chauves-souris 19
CS 18 : Suivre la reproduction des Petites Sternes 20
CS 19 : Suivre les populations d'oiseaux marins nicheurs des falaises 22
CS 20 : Suivre la reproduction des limicoles et des canards 23
CS 21 : Suivre la reproduction des autres populations d'oiseaux nicheurs 23
CS 22 : Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des populations de limicoles et de canards (espèces non nicheuses) 26
CS 26 : Suivre les populations de grands cétacés (Baleine à bosse) 28
CS 28 : Cartographier les biocénoses marines 29
CS 29 : Suivre les communautés benthiques récifales 30
CS 30 : Suivre les peuplements ichtyologiques 32
CS 34 : Suivre les herbiers de Phanérogames marines 33
CS 35 : Suivre l'évolution de la distribution et des caractéristiques des herbiers de la RNN 35
CS 36 : Poursuivre les suivis des populations de lambis 37
CS 39 : Suivre la fréquentation de la RNN par les plaisanciers et professionnels 39
CS 41 : Acquérir, bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN 40
CS 44 : Suivre l'érosion littorale 41
3. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT 42
SP 1 : Réaliser des patrouilles de surveillance marine 42

et terrestre sur la RNN 42
SP 2 : Surveiller la fréquentation touristique dans le lagon 43
SP 4 : Renforcer la coordination des différents moyens de Police de l'Environnement sur le territoire 44
SP 5 : Renforcer la collaboration Police de l'Environnement-Justice 44
SP 6 : Sensibiliser les sociétés commerciales et les publics sur le patrimoine naturel de la RNN 45
4. INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL 46
IP 1 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts 46
IP 2 : Maitriser ou éradiquer la population de rats 47
IP 7 : Mettre en place de nouveaux aménagements pour favoriser la reproduction des Petites Sternes 48
CC 1 : Développer et diffuser les supports de communication sur la protection des écosystèmes marins, terrestres, et les salines 49
5. COMMUNICATION ET PEDAGOGIE, CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION 49
CC 2 : Développer et diffuser les supports de communication sur les risques potentiels liés à la réserve 50
CC 5 : Communiquer sur les enjeux et missions de la RNN dans les médias 50
CC 7 : Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques réalisées sur la RNN 51
6. PRESTATIONS D'ACCUEIL ET D'ANIMATION 52
PA 1 : Coordonner la formation des prestataires pour l'encadrement des passagers 52
PA 4 : Poursuivre les interventions auprès 52
du public adulte et des associations 52
7. CREATION ET MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL 53
CI 2 : Entretenir le sentier de découverte pédestre 53
CI 3 : Entretenir les sentiers de gestion 53
CI 4 : Entretenir les plateformes sur les salines 54
CI 5 : Entretenir les mouillages 55
CI 6 : Entretenir les balises de délimitation de la RNN 55
CI 7 : Entretenir la vedette de surveillance et l'annexe 56
CI 8 : Entretenir/ la maison des gardes, les locaux et les équipements bureautiques 57
CI 9 : Entretenir la zone d'accueil de la RNN 57
MS 1 : Participer au PNA pour la conservation de l'IPA 58
MS 23 : Faciliter la réalisation des études prévues dans le cadre du PNA 58
8. MANAGEMENT ET SOUTIEN 58
MS 2 : Participer au plan de restauration des TM et au RTMG 59

MS 3 : Participer au plan d'actions du sanctuaire AGOA 59
MS 4 : Gérer les mouillages 60
MS 5 : Définir le cadre réglementaire de la régulation de la fréquentation sur la RNN 61
MS 7 : Assurer la formation technique, de sécurité et de secourisme des agents 62
MS 8 : Assurer les formations complémentaires en termes de commissionnement et d'assermentation des agents 62
MS 10 : Assurer la formation Animation Nature des agents 62
MS 9 : Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel 63
MS 11 : Assurer la gestion des ressources humaines 64
MS 12 : Suivre et contrôler le budget annuel de la RNN 65
MS 13 : Assurer la gestion administrative de la RNN 65
MS 14 : Rechercher de nouveaux moyens de financements 66
MS 15 : Assurer l'accueil, l'encadrement et la formation des stagiaires et services civiques 67
MS 16 : Renforcer l'équipe de la RNN avec l'accueil et l'encadrement d'EV 68
MS 24 : Développer le partenariat avec l'office du tourisme de la Désirade 68
MS 25 : Renforcer la coopération avec le comité des pêches de Guadeloupe (CRPMEM) et l'association des pêcheurs désiradiens 68
MS 30 : Renforcer les partenariats avec les sociétés commerciales 69
TABLES DES ANNEXES 73

FINANCEURS

Illustrations de la page de couverture : © RN.

Activités et opérations réalisées sur la réserve naturelle en 2021

Toutes les actions réalisées au cours de l'année 2021 s'inscrivent dans la continuité des actions du plan de gestion de la période 2012-2016. L'évaluation de ce plan de gestion a été publiée en 2019. Le nouveau plan de gestion a été validé en février 2022 pour une période d'exécution de 10 ans allant de 2022 à 2031.

Afin de pouvoir suivre les indicateurs de réalisation fixés par le plan de gestion, ce rapport d'activité présente les actions qui ont pu être réalisées en 2021 sous forme de fiches actions basé sur le format du plan de gestion proposé pour la période 2020-2029.

Rappelons que l'objectif principal de la réserve naturelle de Petite Terre est de **garantir la protection des espèces et la préservation des différents écosystèmes marins et terrestres des îlets.**

La fréquentation touristique sur cet espace réduit étant un facteur important de perturbation, il est essentiel de concilier maîtrise de la fréquentation touristique et **maintien de la qualité des milieux naturels.** L'information et l'éducation du public doit permettre d'améliorer les comportements des visiteurs.

À partir de cet objectif principal, 5 objectifs à long terme (OLT) ont été définis :

- L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- La protection et la conservation des espaces et des espèces
- La communication et l'éducation à l'environnement
- L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions
- Le renforcement de la coopération régionale et internationale

L'année 2021 a encore été particulière du fait du contexte sanitaire et social et des conséquences inédites qui en ont découlées. L'équipe des Réserves a œuvré afin de limiter au maximum l'impact des nouvelles contraintes de confinement et de distanciations sur les actions à mener. Quand bien même, certaines actions n'ont pas pu être réalisées cette année en raison de l'épidémie de Covid-19, telles que les manifestations d'éducation à l'environnement ou les interventions auprès du public. Quand cela a été possible, certaines de ces actions ont été reportées à plus tard. Les actions non réalisées ne seront pas détaillées dans ce rapport.

1. Programmation des actions prévues au plan de gestion

x : action non réalisée en 2020
✓ : action réalisée en 2020

Action non prévue
Action prévue – priorité 1
Action prévue – priorité 2
Action prévue – priorité 3

Code	Action	Prio	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CS1	Suivre l'évolution de la dynamique et de la structure des pop d'IPA	1	✓								
CS2	Évaluer et suivre la densité de la population d'IPA	1	✓								
CS3	Surveiller l'introduction accidentelle de l'iguane commun	1	X								
CS4	Assurer la veille sur la présence d'espèces introduites dont les EEE	3	✓								
CS5	Réfléchir à une méthode efficace de dératisation sur la RNN	1	✓								
CS6	Améliorer les connaissances sur la population de Scinques	1	✓								
CS7	Actualiser l'inventaire de la petite herpétofaune	2	X								
CS8	Suivre la nidification des tortues marines	1	✓								
CS9	Étudier le succès de ponte et taux de réussite tortues marines	3	X								
CS10	Étudier la répartition spatio-temporelle et suivre le comportement alimentaire des tortues marines	3	X								
CS11	Suivi des échouages tortues marines et les individus en détresse	2	X								
CS12	Actualiser l'inventaire floristique et la cartographie de la végétation	2	✓								
CS13	Étudier la dynamique, la régénération et la croissance de la végétation	2	✓								
CS14	Définir un protocole de suivi des plantations de Gaïac	1	X								
CS15	Suivre la croissance des plantations de Gaïacs	1	✓								
CS16	Réaliser un inventaire des invertébrés terrestre	3	X								
CS17	Réaliser un inventaire des chauves-souris	1	✓								
CS18	Suivi de la reproduction des Petites Sternes	1	✓								
CS19	Suivi des oiseaux marins nicheurs des falaises	1	✓								
CS20	Suivi de la reproduction des limicoles et des canards	1	✓								
CS21	Suivre la reproduction des autres oiseaux nicheurs (terrestres)	1	✓								
CS22	Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des limicoles et de canards	1	✓								
CS23	Étudier la dynamique des salines	2	X								
CS24	Renforcer les connaissances sur la faune des salines	2	X								
CS25	Suivre la population de Grands dauphins	2	X								
CS26	Suivi la population de grands cétacés	3	✓								

Code	Action	Prio	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CS27	Poursuivre l'étude des populations de raies et de requins	2	X								
CS28	Cartographier les biocénoses marines	1	✓								
CS29	Suivre les communautés benthiques récifales	1	✓								
CS30	Suivre les peuplements ichtyologiques	1	✓								
CS31	Inventaire mollusque	3	X								
CS32	Suivi des récifs protégés versus récifs non protégés	2	X								
CS 33	Suivi des herbiers protégés versus herbiers non protégés	2	X								
CS34	Suivre les herbiers de Phanérogames marines	1	✓								
CS35	Suivi de l'évolution de la distribution et des caractéristiques des herbiers	1	✓								
CS36	Poursuivre les suivis des populations de lambis	2	✓								
CS37	Actualiser les connaissances sur les milieux et les espèces	1	X								
CS38	Veille sur les impacts de la pression anthropique sur le milieu marin	1	X								
CS39	Suivi de la fréquentation par les plaisanciers et professionnels	1	✓								
CS40	Suivi de la pression pêche autour de la RNN	2	X								
CS41	Acquérir, bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel	1	✓								
CS42	Étude sur la perception de la RNN	3	X								
CS43	Suivre les populations de limicoles par baguage	1	X								
CS44	Suivi de l'érosion du littoral	2	✓								
SP1	Réaliser des patrouilles de surveillance marine et terrestre	1	✓								
SP2	Surveiller la fréquentation touristique dans le lagon	1	✓								
SP3	Interdire l'accès à Terre de Haut	1	X								
SP4	Renforcer la coordination des différents moyens de police	1	✓								
SP5	Renforcer la collaboration police-justice	1	✓								
SP6	Sensibiliser les usagers sur le patrimoine naturel	1	✓								
SP7	Informer le public des règles de bonne conduite dans le lagon	1	X								
IP1	Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EEE ou leurs impacts	1	✓								
IP2	Maîtriser ou éradiquer les populations de rats	1	✓								
IP3	Collecter et évacuer les déchets de la réserve	1	X								
IP4	Gestion des cocotiers de la RNN	3	X								
IP5	Mise en place gîte à chauve-souris	1	X								
IP6	Gérer accès aux salines et zones de reproduction des oiseaux	2	X								
IP7	Nouveaux aménagements pour favoriser la reproduction des PS	1	✓								
IP8	Mise en place d'un sentier sous-marin	1	X								

Code	Action	Prio	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CI1	Restaurer les murets de pierre sèche	1	X								
CI2	Entretenir les sentiers de découverte	1	✓								
CI3	Entretenir les sentiers de gestion	1	✓								
CI4	Entretenir les plateformes des salines	1	✓								
CI5	Entretenir les mouillages	1	✓								
CI6	Entretenir le balisage	1	✓								
CI7	Entretenir les moyens nautiques	1	✓								
CI8	Entretenir la maison, les locaux et équipements	1	✓								
CI9	Entretenir la zone d'accueil de la réserve	1	✓								
PR1	Renforcer les partenariats dans le cadre d'études sur les études cétacés	1	✓								
PR2	Obtenir des informations sur les populations amérindiennes	3	X								
MS1	Participer au PNA IPA	1	✓								
MS2	Participer au PNA TM	1	✓								
MS3	Participer au plan d'action du sanctuaire AGOA	1	✓								
MS4	Gérer les mouillages	1	✓								
MS5	Définir le cadre réglementaire de la gestion de la fréquentation	1	✓								
MS6	Réfléchir à la mise en place de toilettes sèches	3	X								
MS7	Assurer les formations techniques, sécurité et secourisme	1	✓								
MS8	Assurer les formations complémentaires en termes de commissionnement et d'assermentation des agents	1	✓								
MS9	Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel	1	✓								
MS10	Assurer la formation animation nature des agents	3	✓								
MS11	Assurer la gestion des ressources humaines	1	✓								
MS12	Suivre et contrôler le budget annuel	1	✓								
MS 13	Assurer la gestion administrative de la RNN	1	✓								
MS14	Rechercher de nouveaux moyens de financement	1	✓								
MS15	Assurer l'encadrement et la formation des stagiaires et VSC	1	✓								
MS16	Renforcer l'équipe avec l'accueil et l'encadrement des bénévoles	1	✓								
MS17	Renouveler les équipements bureautiques et petit matériel	2	✓								
MS18	Animer et organiser le comité consultatif	1	✓								
MS19	Rédiger et diffuser les rapports d'activités	1	✓								

Code	**Action**	**Prio**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
MS20	Développer et actualiser les tableaux de bord et définir les indicateurs	2	X								
MS21	Evaluer le 3ème plan de gestion	1	X							*2030*	*2031*
MS22	Rédiger le quatrième plan de gestion	1	X							*2030*	*2031*
MS23	Faciliter les études dans le PNA IPA	1	✓								
MS24	Développer le partenariat avec l'office du tourisme	2	✓								
MS25	Renforcer la coopération avec le CRPMEM et l'UMD	2	X								
MS26	Assurer le compagnonnage avec les réserves naturelles	2	✓								
MS27	Participer aux réunions et renforcer les partenariats régionaux	2	✓								
MS 28	Participer aux réunions et renforcer les partenariats nationaux	2	✓								
MS29	Participer aux colloques scientifiques	2	✓								
MS30	Renforcer les partenariats avec les sociétés commerciales	2	✓								
CC1	Développer et diffuser des supports de communication sur la protection des écosystèmes de la RNN	1	✓								
CC2	Développer et diffuser des supports de communication sur les risques potentiels liés à la RNN	2	✓								
CC3	Actualiser le site Internet des RNN	1	✓								
CC4	Rénover l'exposition du phare	3	X								
CC5	Communiquer sur les enjeux et missions de la RNN dans les médias	2	✓								
CC6	Valoriser le patrimoine historique de la RNN	2	X								
CC7	Assurer la valorisation et diffusion des rapports scientifiques et techniques	1	✓								
PA1	Coordonner la formation des prestataires pour l'encadrement des passagers	1	✓								
PA2	Poursuivre les interventions scolaires en milieu scolaire et sur la RNN	3	✓								
PA3	Développer et diffuser des documents pédagogiques pour les scolaires	3	X								
PA4	Poursuivre les interventions auprès du public adulte et des associations	3	✓								

2. Connaissance et suivi du patrimoine naturel

CS 1	CS1 : Suivre l 'évolution de la dynamique et de la structure des populations d'IPA
Priorité 1	
ENJEUX	**Enjeu - Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale**
OLT	**OLT 1 - Favoriser la conservation de la population d'iguane des Petites-Antilles de Petite Terre**
Description	Cette action vise à connaître **la structure, la dynamique** (distribution spatio-temporelle) ainsi que **l'état de santé de la population d'iguanes** à l'aide du protocole de ***Capture – Marquage – Recapture*** (CMR). Les iguanes sont identifiés grâce à une puce (ou PIT) placée sous la peau, mesurés, pesés, sexés, et décrits d'un point de vue sanitaire (présence de blessures, infections, parasites…). Les données collectées doivent permettre aux gestionnaires d'avoir une meilleure connaissance de la population d'IPA afin d'assurer sa conservation. Ce suivi mené de 2009 à 2012 sur Terre de Haut puis depuis 2015 sur 3 sites de la réserve (1 site à Terre de Haut et 2 sites sur Terre de Bas) est réalisé dans le cadre du PNA en faveur de la conservation de l'iguane des Petites Antilles (IPA) qui finance l'analyse des données collectées.
Indicateurs d' Etat	***Analyses des données issues du protocole CMR :*** • Nombre d'individus capturés / an **: 574 individus différents capturés au cours de 5 journées.** • Taux de recapture des années précédentes **: 266 individus capturés au moins une fois.** **Depuis 2015 le suivi est mené sur 3 sites de la réserve ce qui explique la nette augmentation du nombre d'iguanes capturés depuis 2012.**

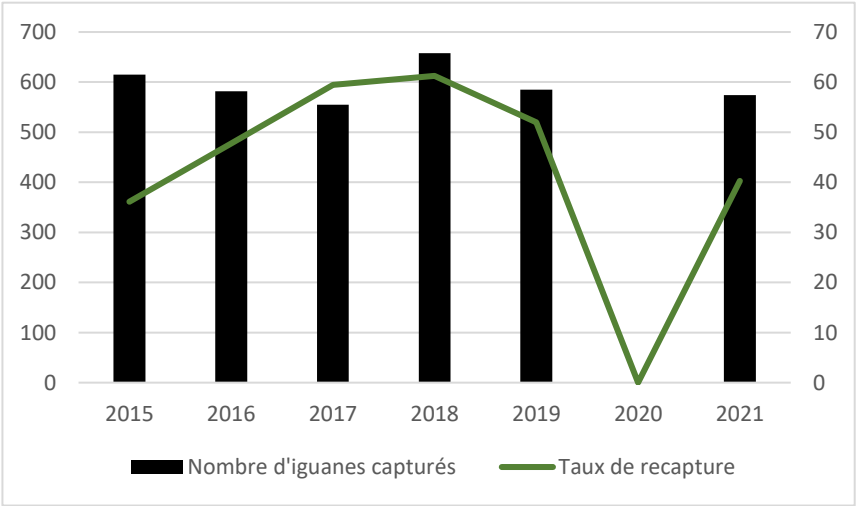

Graphique d'évolution annuelle du nombre d'iguanes capturés et du taux de recapture lors des différentes CMR.

Depuis la mise en œuvre du suivi CMR sur les 3 sites des ilets en 2015, le nombre d'iguanes capturés est relativement stable contrairement au taux de recapture. Des valeurs seuils pour les différents indices sont proposées ci-après et permettent de suivre les changements majeurs dans la structure des populations d'iguanes :

	Médiocre	Moyen	Bon / Très Bon
Nombre total d'IPA capturés	< 300	[300-500[	> 500
Taux de recapture	< 20%	[20%-50%[	> 50%

Mise en œuvre 2021	En 2021, la CMR s'est déroulée du 23 au 30 avril avec 5 journées de captures : le 24, 25, 26, 28 et 29 avril. Le suivi est organisé par le chargé de missions scientifiques (logistiques, acquisition du matériel, composition des équipes, choix de l'encadrement scientifique), mis en oeuvre par les agents de la réserve naturelle avec l'appui de bénévoles et encadré par un responsable scientifique : Baptiste ANGIN. Les données sont stockées dans une base de données sous Excel avec l'ensemble des données CMR des Antilles françaises. Cette base est gérée et sécurisée par Mr. Baptiste Angin dans le cadre du PNA. Les données sont analysées dans le cadre du PNA (convention entre le PNA et un prestataire).
Indicateur	• Nombre de suivis réalisés / an (prévisionnel : 1 mission/ an) : 1 en 2021 • Production d'un compte rendu annuel de mission et d'un rapport d'analyse de 5 ans de données par un prestataire extérieur (financé par le PNA et le FEDER) : Livraison du compte rendu le 17 septembre 2021.
2022	• Réalisation de la CMR

CS 2 Priorité 1	CS2 : Evaluer et suivre la densité de la population d'iguanes des Petites Antilles sur la RNN
ENJEUX	**Enjeu - Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale**
OLT	**OLT 1 - Favoriser la conservation de la population d'iguane des Petites-Antilles (IPA) des ilets de Petite-Terre**
Description	Le **suivi annuel des effectifs et de la densité en IPA** répond à plusieurs objectifs : - Identifier des sites à forte densité - Suivre les variations des effectifs et des densités entre les années - Evaluer l'effectif de la population d'IPA des ilets de Petite Terre - Evaluer l'état sanitaire de la population (maladies visibles, maigreur, mortalité) - Assurer une veille quant à l'arrivée éventuelle de l'iguane commun (*I.iguana*)
Indicateurs d'Etat	○ • **Variation annuelle des effectifs observés d'IPA** Les comparaisons inter-annuelles du nombre d'individus observés se basent sur les données brutes (effectifs non extrapôlés à l'ensemble de la réserve) des suivis réalisés de 1998 à 2012 puis de 2013 à 2019 sur 4 secteurs de la réserve (et les données de 1995/1996 et 2015 ne sont pas disponibles, le suivi n'a pas été réalisé en 2016, ni en 2020). Un travail d'analyse statistique d'évolution temporelle des densités et effectifs d'iguane par milieu phytosociologique et par île a débuté en 2020 et permettra une analyse plus juste des variations d'effectifs. La finalisation de cette analyse devrait être faite en fin d'année 2021 ou début 2022.
Mise en œuvre 2021	Les comptages liés au protocole de *Distance Sampling* se sont déroulés du 16 au 19 mai 2021.
Indicateurs de réalisation	• Nombre de suivis réalisés / an (prévisionnel : 2 observations / transect) : 2 • Rapports d'études : 0
Prévisionnel 2022	Finalisation de l'analyse des données de *Distance Sampling*.

CS 4 Priorité 1	CS 4 : Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites
ENJEUX	**Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale** **Des habitats importants pour des populations de scinques et lézards** **Des sites de reproduction et d'alimentation importants pour les populations de tortues marines**
Obj. opé.	**OO.1 Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites**
Description	Les agents de la réserve assureront une veille permanente sur la présence éventuelle d'espèce exotiques terrestres ou marines, dont certaines sont reconnues comme étant envahissantes (rats, poissons lion, *Halophila*, souris, mangoustes, chats, chiens, poules…), et mettront en œuvre des actions afin de limiter leurs impacts sur les espèces natives (cf. action IP N°1).
Indicateurs de Pression	• **Nombre d'espèces exotiques recensées sur la RNN** En 2021, une potentielle nouvelle EEE a été identifiée sur la Réserve, *Vachellia farniesana*. Le statut de cette espèce dans la Caraïbe et les Petites Antilles n'est pas accepté par tous. A Saint Martin, cette espèce est considérée comme EEE et des actions de lutte par arrachage sont effectuées.
Mise en œuvre 2021	Les actions menées sur les EEE en 2021 sont : - Limitation des rats sur la zone du muret central (IP2) avec une session en mars annulée et la seconde organisée en décembre. - Capture des poissons lions dans le lagon - Abattage des cocotiers dans la végétation littorale naturelle (IP4) - Projet de dératisation : reflexion autour de la mise en place d'un protocole de détection de la souris grise, en partenariat avec l'OFB - Suivi des herbiers : collecte de données sur *Halophlia stipulacea* (campagne de juillet et décembre 2020 + juillet 2021). Elles révèlent que cette espèces a freiné le développement des herbiers de la réserve qui montrent une stagnation dans leur surface contrairement à la tendance d'accroissement des années précédentes. Lorsque *H. stipulaceae* est absente d'un herbier en réserve, ce dernier a vu sa surface augmenter en 2021. *H. stipulaceae* colonise les zones sableuses et tend donc à se développer voir à remplacer les espèces natives dans certaines zones.
Indicateurs	Temps de présence sur le site = 271 jours en 2021
Prévisionnel 2022	• Poursuivre la veille sur les EEE • Poursuivre la limitation des rats et poissons lions • Mise en œuvre du projet de détection de la souris grise • Effectuer : des prospections sur d'autres herbiers ; un suivi annuel de l'état des herbiers dont un suivi dédié à *H. stipulaceae* • Effectuer une veille de *V. farniesana*

CS 5 Priorité 1	CS 5 : Réfléchir à une méthode efficace de dératisation sur la RNN
ENJEUX	**Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale** **Des habitats importants pour des populations de scinques et lézards** **Des sites de reproduction et d'alimentation importants pour les populations de tortues marines** **Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux**
Obj. opé.	**OO.1 Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites**
Description	Le rat (*Rattus rattus*) est une espèce exotique envahissante très abondante sur les ilets, notamment à proximité de la plague d'accueil qui est le site le plus fréquenté de la réserve. Cette espèce introduite a des impacts négatifs sur les habitats et les espèces natives. Il convient ainsi de contrôler ou d'éliminer cette espèce dans le but de préserver la biodiversité locale et plus particulièrement les espèces à enjeux qui sont particulièrement menacées par les populations de rats, telles que l'iguane des Petites Antilles, la petite herpétofaune (notamment le Scinque endémique de Petite-Terre), les oiseaux, les tortues marines (œufs, juvéniles). Il s'agira de définir une méthode de dératisation de la réserve efficace et adaptée à la préservation des autres espèces natives et d'importance patrimoniale.
Indicateurs de Pression	**Impacts de la prédation par les rats sur l'Iguane des Petites-Antilles et autre petite herpétofaune, les populations d'oiseaux et les tortues marines**
Mise en œuvre 2021	Suite à la production de rapports d'évaluation de faisabilité de la dératisation sur Petite Terre, le protocole et les besoins en études préalables et en matériel ont été évalués. Les test de présence des souris n'ont pas pu être effectués en 2021. La recherche d'un nombre suffisant de pièges pour la bonne réalisation de cette étude a posé problème.
Indicateurs	• Réunions ou comité de concertation pour la validation de la méthode
Prévisionnel 2022	• Poursuivre le partenariat avec l'OFB • Mettre en œuvre les deux actions identifiées en 2020

CS 6 Priorité 1	CS 6 : Améliorer les connaissances sur la population de Scinques de Petite Terre
ENJEUX	**Enjeu - Des habitats importants pour des populations de scinques et lézards (Herpétofaune hors IPA)**
OLT	**OLT 2 - Favoriser la conservation des scinques et lézards des ilets de Petite-Terre**
Description	Cette action a pour objectif de mettre en place des suivis et poursuivre les inventaires afin d'améliorer les connaissances sur cette espèce endémique et menacée (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) : 1- Réaliser un **suivi mensuel** de la population située sur le muret central de Terre de Bas et mesurer l'impact de la limitation des rats (initialement sur le muret central puis sur l'ensemble des ilets) 2- Poursuivre les prospections sur l'îlet de Terre de Haut 3- Récolter et bancariser l'ensemble des observations sur l'îlet de Terre de Bas (hors-muret central) (actualisation de la carte de distribution de cette espèce sur la réserve, effectifs observés) 4- Inclure cette espèce dans l'inventaire de la petite herpétofaune (CS 7)
Indicateurs d'Etat	• **Nombre d'individus recensés sur la RNN** La population est estimée à **au moins 50 individus** observés uniquement sur les murets de Terre de Bas (Schedwill 2014). Depuis mai 2020, 24 scinques ont été observés sur le muret. • **Localisation des individus recensés sur la RNN** Suite aux études de 1998 et 2010-2012, 2 sites sur l'ilet de Terre de Bas ont été recensés (Schedwill 2014). Cette espèce affectionne particulièrement le biotope constitué des murets de pierres sèches. A ce jour aucun spécimen n'a pu être observé sur l'ilet de Terre de Haut.
Mise en œuvre 2021	La réorganisation de l'équipe n'a pas permis de maintenir l'intégralité des suivis. Le protocole de suivi, validé par l'association AEVA et Baptiste Angin a été mis à jour en mars 2020 afin de faciliter la prise d'informations et leur transmission. Un nouvel outil de suivi a été déployé sur le terrain facilitant la récolte et la transmission des données.
Indicateurs de réalisation	• Réalisation du suivi annuel (prévisionnel 12 missions / an) : 5, de mai à septembre.
Prévisionnel 2022	Régularisation des suivis sur un rythme mensuel.

CS 8	CS 8 : Suivre la nidification des tortues marines
Priorité 1	
ENJEUX	**Enjeu - Des sites de reproduction et d'alimentation importants pour les populations de tortues marines**
OLT	**OLT 3 - Poursuivre les suivis d'activité de pontes des tortues marines sur la réserve**
Description	Les gestionnaires de la réserve poursuivront le **suivi de l'activité de ponte des tortues marines** sur le littoral des ilets de Terre de Haut et de Terre de Bas par la méthode des comptages traces (CT). Cette action permet de recenser les espèces de tortues venant pondre sur les ilets et de quantifier l'intensité de l'activité de ponte sur la réserve ainsi que les variations inter-annuelles.
Méthodologie	Ce suivi se fait par la **méthode standardisée de comptage traces** (CT) définie dans le PRTMG. Pour chaque trace rencontrée, on note : - l'espèce de tortue marine - l'activité de ponte qui est caractérisée selon la cotation standard basée sur le niveau de certitude vis-à-vis de la réussite potentielle de la ponte : « ponte », « ponte ? », « ? », pas ponte ? », « pas ponte » - nombre d'essais avant ponte dans le cas de la cotation « ponte » et « ponte ? » - le milieu de ponte : sable nu, végétation basse, lisière de végétation, forêt Les observations sont reportées sur des fiches de terrain, saisies et archivées dans une base de données gérée par le chargé de missions scientifiques de la réserve et transmises à l'animation du PNA.
Indicateurs d'Etat	*Suivi de l'activité de ponte des tortues marines :* • **Nombre d'activités de ponte recensées / espèce / an** : 426 activités de ponte de Tortue verte et 232 activités de ponte de Tortue imbriquée en 2021.

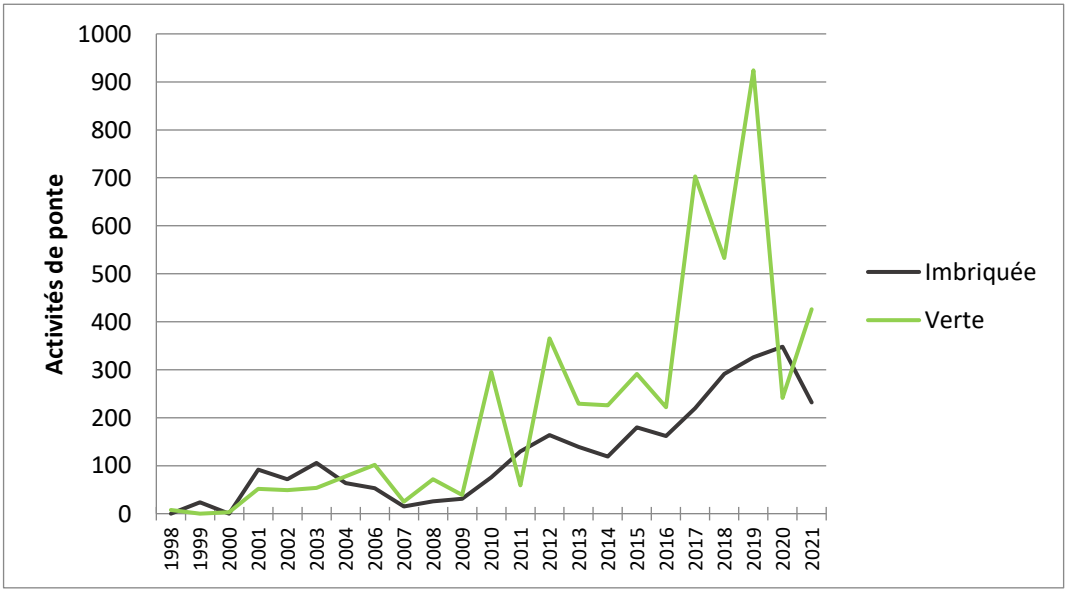

Evolution du nombre d'activités de ponte recensées par espèce de tortue marine entre 1998 et 2021.

Les valeurs seuils proposées pour chacune des 2 espèces de tortues marines permettent d'être alertés en cas de faible activité de ponte annuelle :

	<table><tr><td></td><td>Tortue verte</td><td>Tortue imbriquée</td></tr><tr><td>Nombre d'activités de ponte recensées / an</td><td>< 300</td><td>< 150</td></tr></table>
Mise en œuvre 2021	En 2021, 53 comptages traces ont été effectués sur les plages de Petite Terre par les agents de la Réserve. C'est 34 comptages de moins qu'en 2020 et pourtant, 71 activités de ponte de tortues marines supplémentaires ont été relevés. Il y a donc proportionnellement plus d'activités de pontes que l'année dernière. Les données sur l'activité de ponte seront bancarisées dans la base de données régionale Karunati, dans la base de données naturalistes de l'ONF (BDN) et seront transmises à l'animation du PNA dans le cadre d'analyses régionales. Evaluation de l'influence des caractéristiques physiques des plages de PT sur les activités de tortues marines lors du stage de Sarah Le Cœur.
Indicateurs de réalisation	• Réalisation du suivi annuel : suivi annuel complet en 2021
Prévisionnel 2022	Poursuite des comptages traces en attendant les résultats de l'annalyse menée par Girondot sur les données récoltées depuis 2000. Adaptation du protocole de comptage trace défini par le PNA aux spécificités de Petite Terre.

<table>
<tr><td>CS 12
Priorité 2</td><td>CS 12 : Actualiser l'inventaire floristique et la cartographie des formations végétales de la RNN</td></tr>
<tr><td>ENJEUX</td><td>Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles</td></tr>
<tr><td>OLT</td><td>OLT 5 - Contribuer à la conservation et régénération des formations végétales d'importance patrimoniale</td></tr>
<tr><td>Description</td><td>L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les espèces végétales présentes sur la réserve et d'actualiser la cartographie des formations végétales réalisée en 1995.
Cette étude incluera notamment une cartographie des plants de gaïacs sur les 2 ilets.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'Etat</td><td>Les données obtenues au cours de cette étude seront comparées avec l'inventaire de 1994 et la cartographie des formations végétales de 1995 (Rousteau 1994, 1995) :

• Diversité floristique : 53 espèces d'Angiospermes inventoriées en 1994 contre 72 en 2021 grâce aux inventaires de Liliane Procopio, Marc Gayot, Ruben Penin et Romain Delasalle.

• Nombre d'espèces patrimoniales recensées
<table><tr><th>Importance patrimoniale</th><th>Diversité</th></tr><tr><td>Protection par des Conventions internationales</td><td>2</td></tr><tr><td>Protection à l'échelle régionale*</td><td>1</td></tr><tr><td>Espèces menacées (liste rouge mondiale UICN)</td><td>5</td></tr><tr><td>Espèces menacées (liste rouge locale)</td><td>8</td></tr></table>* arrêtés ministériels du 26 décembre 1988 et du 27 février 2006 concernant la flore protégée de Guadeloupe.

• Cartographie des formations végétales
<u>Typologie simplifiée et surface des milieux terrestres recensés en 1995.</u>
<table><tr><th>Typologie des habitats terrestres</th><th>Surfaces (ha)</th></tr><tr><td>Salines</td><td>9,57</td></tr><tr><td>Fourrés plus ou moins arborés</td><td>88,78</td></tr><tr><td>Mangroves</td><td>5,83</td></tr><tr><td>Plages de sable nu</td><td>6,68</td></tr><tr><td>Formations végétales de dépressions et lagunes</td><td>2,94</td></tr><tr><td>Formations végétales psammophiles</td><td>16,66</td></tr><tr><td>Formations végétales anémophiles</td><td>14,98</td></tr><tr><td>Littoral rocheux</td><td>7,03</td></tr><tr><td>Cocoteraie</td><td>0,67</td></tr></table>• Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur les peuplements végétaux : 0%</td></tr>
<tr><td>Mise en œuvre 2021</td><td>En 2021, la nomenclature des milieux a été mise à jour sur la base de la nomanclature Corine Biotope, adpatée au contexte local. Les données ont été récoltées par photographies drone et inventaires sur le terrain. Les milieux ont ensuite été décrits en fonction des espèces dominantes et des cortèges floristiques associés. Ainsi, 33 milieux ont été décrits et cartographiés.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de réalisation</td><td>• Réalisation de l'inventaire et de la cartographie : fait en 2021.
• Eye&eye gérera en 2021 le transfert des photographies prises par drone vers une orthophoto géoréférencé pour une utilisation sous SIG par le chargé de mission des Réserves : fait en 2021.</td></tr>
<tr><td>Prévisionnel 2022</td><td>• Le projet cartographique se finalisera en 2022.</td></tr>
</table>

CS 13 Priorité 2	CS 13 : Etudier la dynamique, la régénération et la croissance de la végétation
ENJEUX	**Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles**
OLT	**OLT 5 - Contribuer à la conservation et régénération des formations végétales d'importance patrimoniale**
Description	Il s'agira de localiser des placettes de suivi sur les 2 îlets et de **définir et de valider un protocole** afin de **suivre l'évolution de la végétation et d'établir des corrélations avec les variables environnementales** (conditions météorologiques, édaphiques…). Un suivi individualisé pourra être réalisé suite au marquage des plants. Cette action pourra inclure une étude génétique des plants de gaïacs à l'échelle des Antilles ou Petites-Antilles afin de développer les connaissances sur l'origine et la structure génétique de la population de gaïacs de Petite-Terre et de La Désirade.
Indicateurs d'Etat	*Les indicateurs seront définis suivant le protocole retenu* • **Mesures de hauteur de végétation** adaptée aux arbres et aux fourrés • **Croissance des plants suivis par marquage** (dendromètres) • **Diversité génétique des plants de Gaïacs à l'échelle des Petites-Antilles ou des Antilles :** cet indicateur se basera sur des analyses génétiques réalisées à large échelle pour identifier l'origine de la population de gaïacs, apprécier la diversité génétique de la population ou a contrario mettre en évidence la présence de clones • **Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur les peuplements végétaux**
Mise en œuvre 2021	Au cours d'un stage de césure, Romain Delasalle accompagné par Ruben Penin a complété dans le projet de cartographie des habitats de Petite Terre les inventaires floristiques par des mesures de diamètres et de hauteur des espèces d'intérêts. Son rapport sera disponible en début d'année 2022. Les études génétiques sur les Gaïacs seront relancées ultérieurment si un partenariat se concrétise sur ce sujet avec l'Université des Antilles.
Indicateurs de réalisation	• Description floristique, pédologique et écologique des placettes.
Prévisionnel 2022	• Valorisation des résultats du stage et évaluation des mesures de gestion proposées.

CS 15 Priorité 1	CS 15 : Suivre la croissance des plantations de Gaïac ré implantées sur la RNN
ENJEUX	**Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles**
OLT	**OLT 5 - Contribuer à la conservation et régénération des formations végétales d'importance patrimoniale**
Description	Suite à la ré implantation d'environ 300 plants de gaïacs à Terre de Bas un protocole de suivi de la croissance de ces jeunes plants a été mis en place et suivi sur l'ensemble des plants. Parallèlement au suivi, l'entretien régulier des sites de ré implantations est effectué par l'équipe de gestion afin que les jeunes plants de gaïacs ne soient pas étouffés par la végétation alentour.
Indicateurs d'Etat	• **Taux de reprise et de survie des plants de gaïacs :** Croissance moyenne positive de la population mais un taux de mortalité important avec **4 Gaïacs morts cette année**.
Mise en œuvre 2021	La mortalité depuis la plantation a augmenté cette année, avec 4 pertes supplémentaires (+1.7 point). Cela est peut-être dû à la mauvaise année du point vue état général en 2020 (Carême particulièrement sec et long). Un suivi particulier des ces gaïacs sera effectué régulièrement après Carême afin de confirmer ou non leur mortalité.
Indicateurs de réalisation	• Nombre de suivis réalisés : Le suivi annuel a été réalisé en juillet.
Prévisionnel 2022	Le suivi annuel sera poursuivi avec un entretien et un agrandissement des cloches de protection qui le necéssitent.

CS 17 Priorité 1	CS 17 : Réaliser un inventaire des chauves-souris
ENJEUX	**Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles**
OLT	**OLT 6 - Contribuer à la conservation des espèces animales terrestres d'importance patrimoniale**
Description	Cette action vise à renforcer les connaissances sur les populations de chauves-souris fréquentant la réserve. A ce jour deux espèces ont été recensées sur la réserve : le Molosse commun (*Molossus molossus),* une petite colonie s'était installée derrière un panneau fixé sur le phare et la Tadaride du Brésil (*Tadarida brasiliensis*).
Indicateurs d'Etat	• **Diversité des chauves-souris** • **Nombre d'espèces patrimoniales** (endémiques, menacées, protégées) Les indicateurs d'Etat seront renseignés une fois l'inventaire terminé
Mise en œuvre 2021	Dernière campagne de terrain réalisée par Ardops du 11 au 13/01/2021. Localisation d'un gite sur Terre de Haut par Delcroix et enregistrement fait pour identification de l'espèce. Enregistrement transmis à Ardops (matériel Ardops) Avenant à la convention rédigé et signé
Indicateurs de réalisation	• Réalisation de l'inventaire
Prévisionnel 2022	Réceptionner le rapport d'étude et mettre en œuvre les préconisations

CS 18	CS 18 : Suivre la reproduction des Petites Sternes
Priorité 1	
ENJEUX	**Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux**
OLT	**OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs**

Description

La population de Petites Sternes (*Sternula antillarum*), une espèce migratrice nicheuse, sera **suivie 2 fois par mois pendant sa période de nidification**. Le suivi sera réalisé sur les 4 salines de Terre de Bas ainsi que sur les rivages des 2 ilets.
Les colonies nicheuses de Petites Sternes affectionnent les zones sableuses des plages et arrière-plages ainsi que les berges des plans d'eau, elles sont notamment observées sur la plateformes installées sur les salines 1 et 3.

Indicateurs d'Etat

Indicateur Petites Sternes :

- **Activité de nidification des Petites Sternes** : Nombre de couples observés pendant la période de nidification, Nombre de jeunes

	2011	2012	2013	2014	2015	2019	2020	2021
Nombre de couples	65	(117 adultes)*	45 (min.)	60	20 à 50	125 (max.) / 43 à 69**	33 / 97** (Total = 130 min)	135
Nombre de jeunes				5	0	39**	1 / 127**	60**

*nombre de couples non déterminé
** en milieu artificiel (sur les 4 plateformes)
A partir de 2019 le nombre de couples et de jeunes à l'envol sont présentés « en milieu nature » / « sur plateforme** »

- **Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur l'activité de nidification des Petites Sternes**

Pas concerné en 2021

Mise en œuvre 2021

Le suivi de la reproduction a été mené entre le 21/03/21 et le 27/08/21 par Anthony LEVESQUE du bureau d'études LBE. 12 comptages dans le cadre de la convention d'étude ES/2021/001 ont été utilisés pour l'étude. 2 comptages ont été menés entre le 27/04/21 et 29/05/21 par Éric DELCROIX. Au regard du départ du chargé de mission et son remplacement, les données n'ont pu être traitées que partiellement et seront analysées avec celles de 2022.

Au minimum, ce sont 135 couples qui se sont reproduits à Petite Terre et ont produits près d'une soixantaine de jeunes à l'envol uniquement issus des couples installés sur les plateformes. Ces résultats préliminaires feront l'objet d'une analyse plus fine qui sera réalisée à la fin de l'étude.

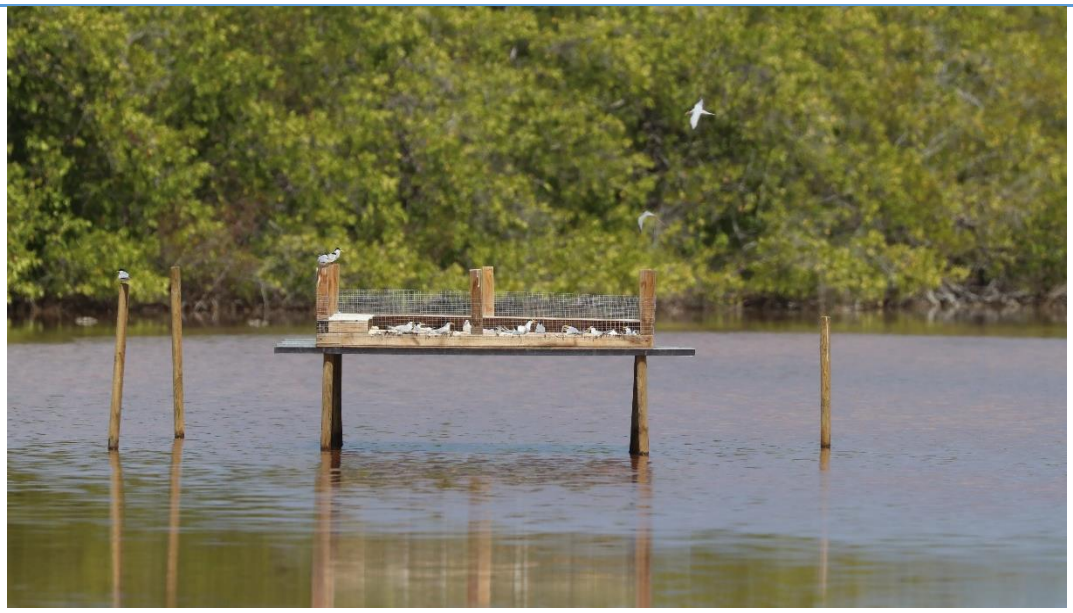

Petites Sternes sur une plateforme sur la saline 3 (A.LEVESQUE)

Les conventions d'études scientifiques N°ES/2017/001 sur le suivi mensuel ornithologique de la RNPT 2017-2020 et la convention N°ES/2018/001 sur le suivi spécifique de la reproduction de la Petite Sterne sont arrivés à échéance.
Une nouvelle convention pour le suivi mensuel a été signée pour la période 2021-2025, convention de prestation N°ES/2021/001.
Le suivi des Petites Sternes mené en interne par l'ancien chargé de mission sera externalisé à partir de 2022.

Indicateurs de réalisation	• Réalisation des suivis annuels (2 comptages / mois – prévisionnel) = 100% • Production du rapport d'analyse des données = livraison en 2025
Prévisionnel 2022	Poursuivre le suivi mensuel ornithologique Mener un suivi complémentaire de la reproduction des Petites Sternes

CS 19	CS 19 : Suivre les populations d'oiseaux marins nicheurs des falaises
Priorité 1	
ENJEUX	**Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux**
OLT	**OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs**
Description	Ce suivi concerne les populations nicheuses de Grands Pailles en queue (*Phaeton aethereus*), de Sternes bridées (*Onychoprion anaethetus*), ainsi que de toute autre espèce d'oiseau marin nicheur pouvant être observée sur la réserve. Depuis 2002, un suivi mensuel est réalisé sur les 2 ilets afin de comptabiliser le nombre de Grands Pailles en queue.
Indicateurs d'Etat	**Indicateur Oiseaux marin nicheurs** • **Nombre total de Grands Paille en queue** / an • **Nombre de jeunes observés** / an

Années	02	03	04	05	06	07	08	10	11	12	13	14	15
Nombre total d'individus	7	1	4	2			2		1			6	1
Nbre de jeunes	1		1	1									
Années	20	21											
Nombre total d'individus	0	0											
Nbre de jeunes	0	0											

• **Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur les populations d'oiseaux marins nicheurs des falaises**
Pas concerné en 2021

Mise en œuvre 2021	Ce suivi est mené dans le cadre du comptage ornithologique mensuel par Anthony LEVESQUE (convention ES/2017/001). En 2021 aucun couple de Grand Paille en queue n'a été observé en reproduction sur la RNPT. Cette absence de reproduction est noté depuis 2015. Depuis 2018 nous notons la reproduction de la Sterne bridée sur la falaise à l'Est de Terre de Bas. En 2018, le nombre de couples estimé est de 2. En 2021, il est probable que plus de 30 couples se soient installés à la fois sur Terre de Haut et Terre de Bas. Cette espèce est en nette augmentation sur la Réserve.
Indicateurs de réalisation	• Réalisation des suivis annuels (1 comptage / mois – prévisionnel) = 100% • Production du rapport d'analyse des données = L'analyse des données fera l'objet d'un rapport intermédiaire annuel. Le rapport global lié à la convention ES/2021/001 qui devra être livré en 2025
Prévisionnel 2022	Poursuivre les suivis dans le cadre du comptage ornithologique mensuel : Convention N°ES/2021/001

CS 20 Priorité 1	CS 20 : Suivre la reproduction des limicoles et des canards
ENJEUX	**Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux**
OLT	**OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs**
Description	Cette action permettra de suivre les variations inter-annuelles des effectifs et du succès de la **reproduction des populations nicheuses de limicoles** (Huîtrier d'Amérique, échasse d'Amérique, Gravelot de Wilson) **et de canards** (Dendrocygne des Antilles, Canard des Bahamas). Les données proviennent des suivis mensuels des limicoles (depuis 1999) et des Anatidés (depuis 2006).
Indicateurs d'Etat	**Indicateur Oiseaux limicoles nicheurs** • **Nombre de couples nicheurs d'Huîtriers d'Amérique** **Nombre de jeunes d'Huîtriers d'Amérique à l'envol**
Mise en œuvre 2021	Ce suivi est mené dans le cadre du comptage ornithologique mensuel par Anthony LEVESQUE (convention ES/2021/001). Les trois espèces de limicoles nicheurs ont été notés en 2021 : • L'Huitrier d'Amérique : 7 (contact max : 11 en date du 13 juillet) • Gravelot de Wilson : 13 (contact max : 22 en date du 27 août) • Echasse d'Amérique : 4 (contact max : 10 en date du 13 mai) *(nombre d'individus moyen mensuel) Et un anatidé nicheur : • Canard des Bahamas : 7 (contact max : 19 en date du 20 janvier) *(nombre d'individus moyen mensuel) Le Dendrocygne des Antilles n'a pas été observé en 2021 sur la RNPT (comptages mensuels + données naturalistes eBird)
Indicateurs de réalisation	• Réalisation des suivis annuels (1 ou 2 comptages / mois – prévisionnel) = 100% • Production du rapport d'analyse des données = L'analyse des données sera inclus dans le rapport global lié à la convention ES/2017/001 qui devra être livré en 2022
Prévisionnel 2022	Poursuivre le comptage ornithologique mensuel incluant la partie suivi de reproduction des limicoles et canard, Convention N°ES/2021/001

CS 21 Priorité 1	CS 21 : Suivre la reproduction des autres populations d'oiseaux nicheurs
ENJEUX	**Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux**
OLT	**OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs**
Description	Ce suivi est réalisé dans le cadre du programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) initié en 2014 en Guadeloupe et mis en place en 2015 sur la réserve. Il permet de recueillir des informations sur la **distribution et l'abondance d'une vingtaine d'oiseaux terrestres communs** sur les 2 ilets.

Indicateurs d'Etat

- Nombre total d'espèces contactées lors du suivi **(inclus les 2 passages)**

	2015	2016	2017	2018
Richesse spécifique	20	21	20	21
Richesse spécifique espèces ciblées par le STOC-EPS (11 espèces*)	11	11	11	11
	2019	**2020**	**2021**	
Richesse spécifique	16	17	15	
Richesse spécifique espèces ciblées par le STOC-EPS (11 espèces*)	10	10	10	

***Paruline jaune, Sucrier à ventre jaune, Elénie siffleuse, Sporophile cici, Viréo à moustahes, Tyran gris, Touterelle à queue carrée, Colombe à queue noire, Colibri huppé, Moqueur des savanes, Colibri falle-vert.**

- Abondance des 11 espèces contactées **= nombre d'individus par espèce / nombre total d'individus contactés**

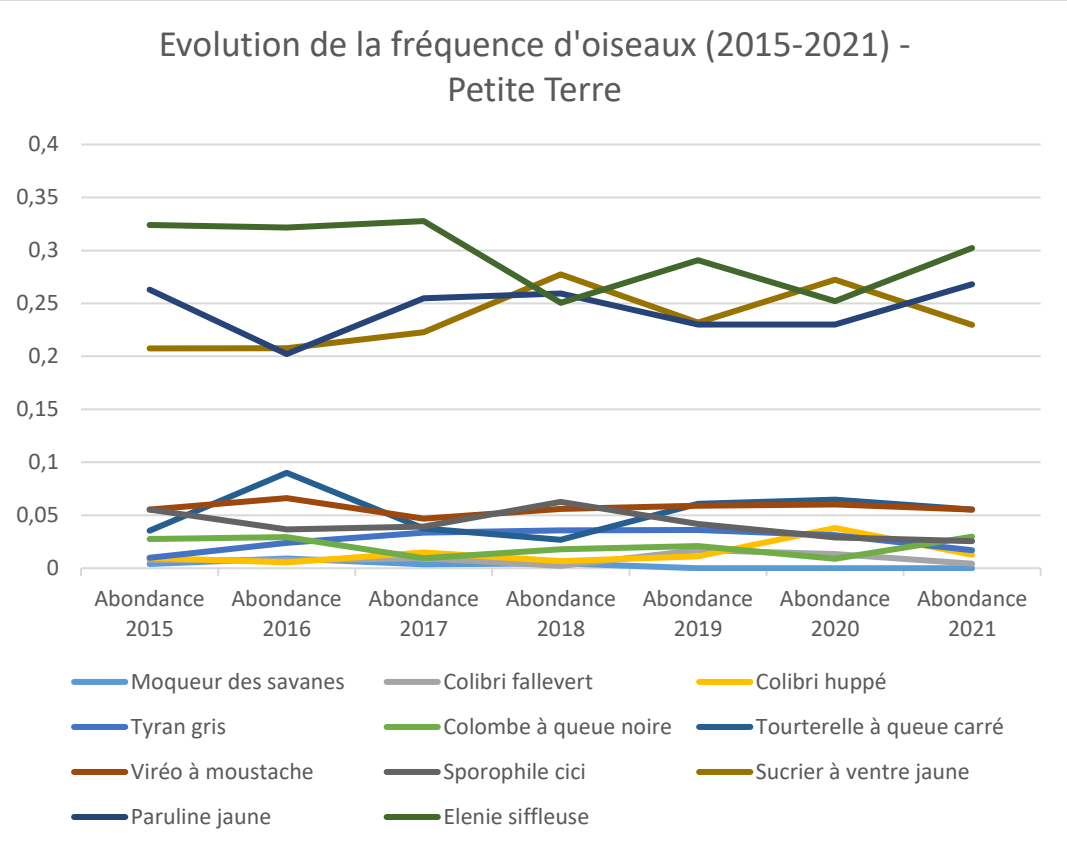

Mise en œuvre 2021

Ce suivi a été mis en œuvre par Eric DELCROIX (29/04 et 30/04).

Sur les 11 espèces visées, 10 ont été observées (absence pour la deuxième année du moqueur des savanes). Un total de 235 individus ont été dénombrés mais cela ne concerne qu'un suivi STOC sur les deux prévus annuellement d'où la différence de nombre d'individus. Les fréquences sont néanmoins comparable. On remarque alors que proportionnellement on observe autant d'individus qu'en 2020.

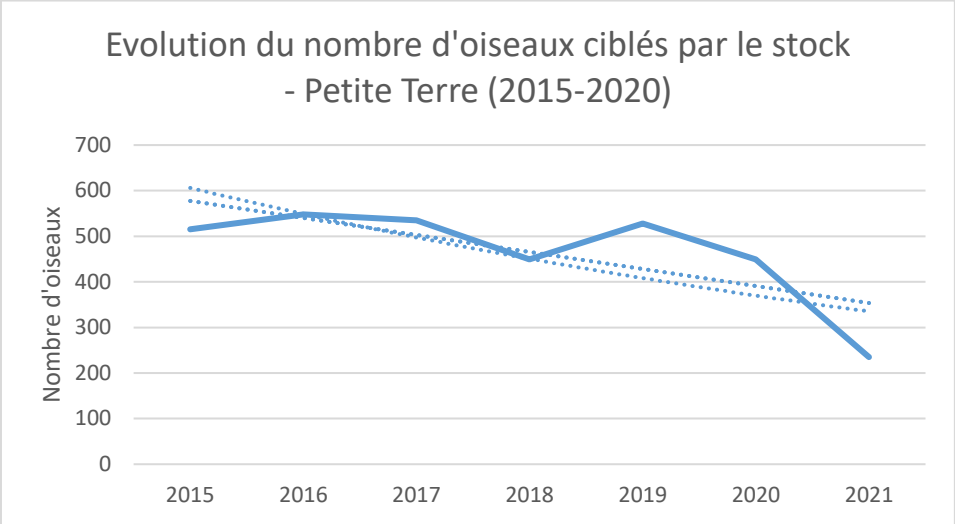

Remarque : Diminution par rapport à 2020 car un seul suivi STOC sur 2

<u>Fréquence d'occurrence des espèces en 2021</u>

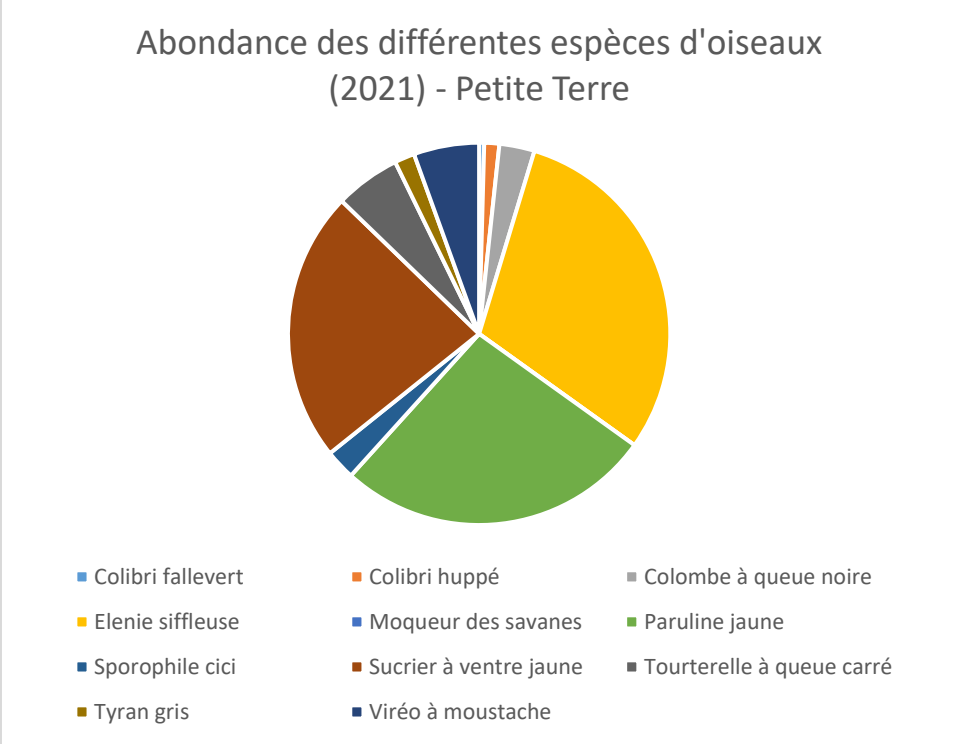

Indicateurs de réalisation	• Réalisation du suivi annuel • Nombre de points d'écoute suivis / an (prévisionnel 20)
Prévisionnel 2022	• Poursuivre le suivi • Alimenter la base de données Karunati • Intégrer les données de la RNPT dans les analyses régionales

CS 22	CS 22 : Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des populations de limicoles et de canards (espèces non nicheuses)
Priorité 1	
ENJEUX	**Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux**
OLT	**OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs**
Description	Cette action a pour objectif de poursuivre les suivis mensuels des limicoles et Anatidés initiés sur la réserve depuis 1999 et 2006 afin de **suivre les variations inter-annuelles de la diversité et de l'abondance d'espèces non nicheuses**.

Indicateurs d'Etat

Indicateur Limicoles et Anatidés non nicheurs

- **Variations des effectifs moyens mensuels de limicoles non nicheurs / an**
-

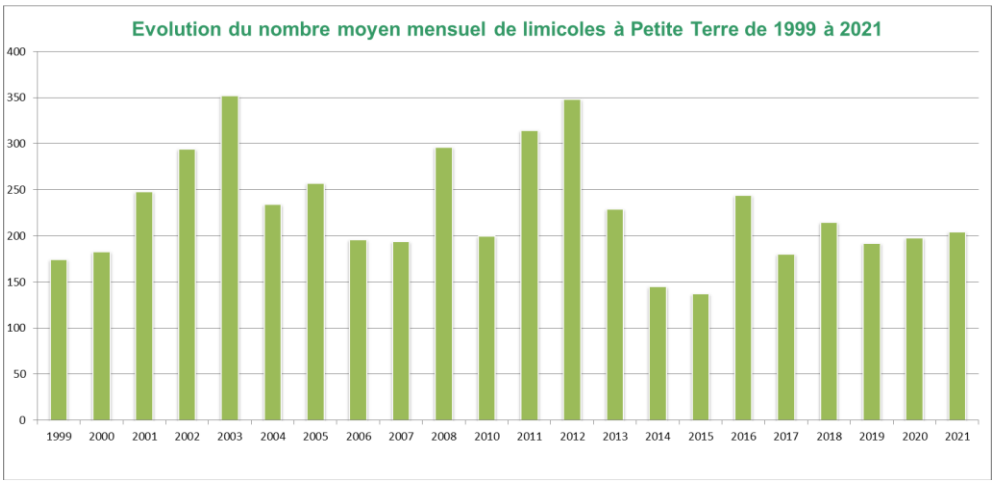

Evolution du nombre moyens mensuels de limicoles non nicheurs par an (1999 – 2021)

- **Densités moyennes mensuelles des populations de limicoles**

Cet indicateur d'Etat sera renseigné dans le cadre du rapport final qui clôture la convention n°ES/2021/001

- **Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur les populations de limicoles et de canards (espèces non nicheuses)**

Pas concerné en 2021

➢ ***Proposition d'indicateurs et de valeurs seuils :***

	Mauvais	Médiocre Seuil d'alerte	Moyen	Bon	Très bon
Effectifs des limicoles non nicheurs	[0-100[	[100-130[	> 130	> 250	> 350
2021					

Mise en œuvre 2020

Ce suivi est mené dans le cadre du comptage ornithologique mensuel par Anthony LEVESQUE (convention ES/2021/001).

- **<u>Les limicoles migrateurs</u>**

En 2021, les 12 comptages mensuels ont été fait par Anthony LEVESQUE. L'effectif moyen mensuel a pu être calculé à 204 oiseaux limicoles non nicheurs. L'indicateur d'Etat a été renseigné. Nous notons une stabilité de cette moyenne mensuelle depuis 2016. **L'indicateur pour l'année 2021 est moyen (Moyenne menuelle des limicoles non nicheur est compris entre 130 et 250 individus)**

Le minimum a été noté en juin (56) et le maximum en février (395)

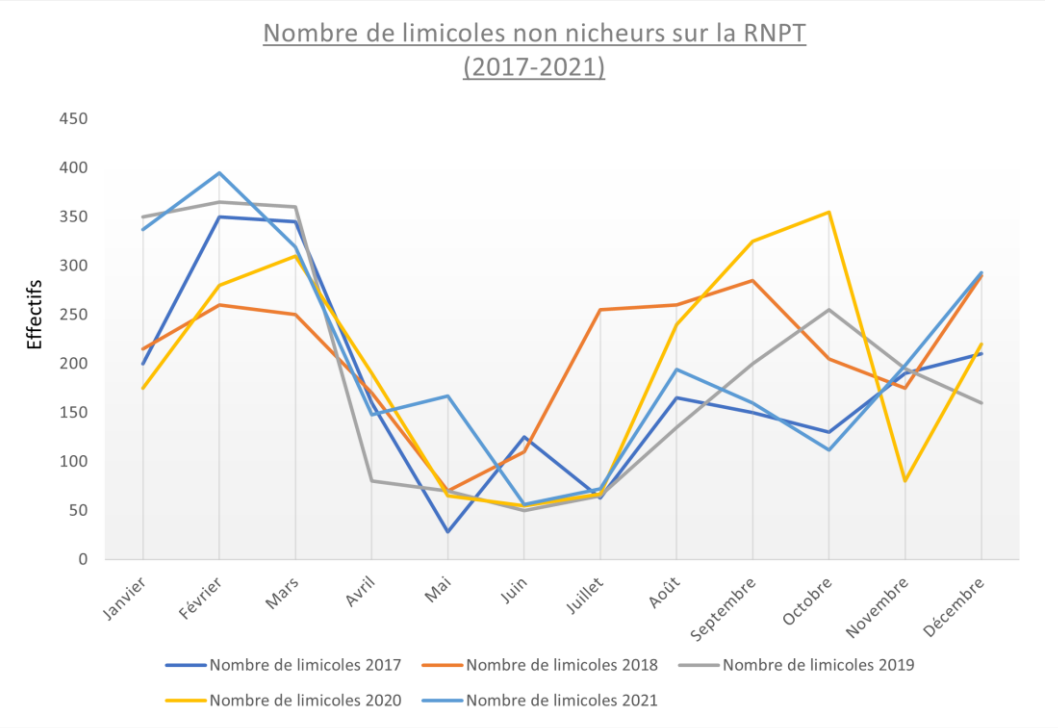

Les canards migrateurs

L'espèce de canard suivi est la Sarcelle à ailes bleues, même si occasionnellement d'autres espèces peuvent être observées. Cette espèce a été observée sur deux mois janvier = 44 individus et novembre = 1 individus. Depuis 2017, c'est le plus petit effectif dénombré sur la RNPT.

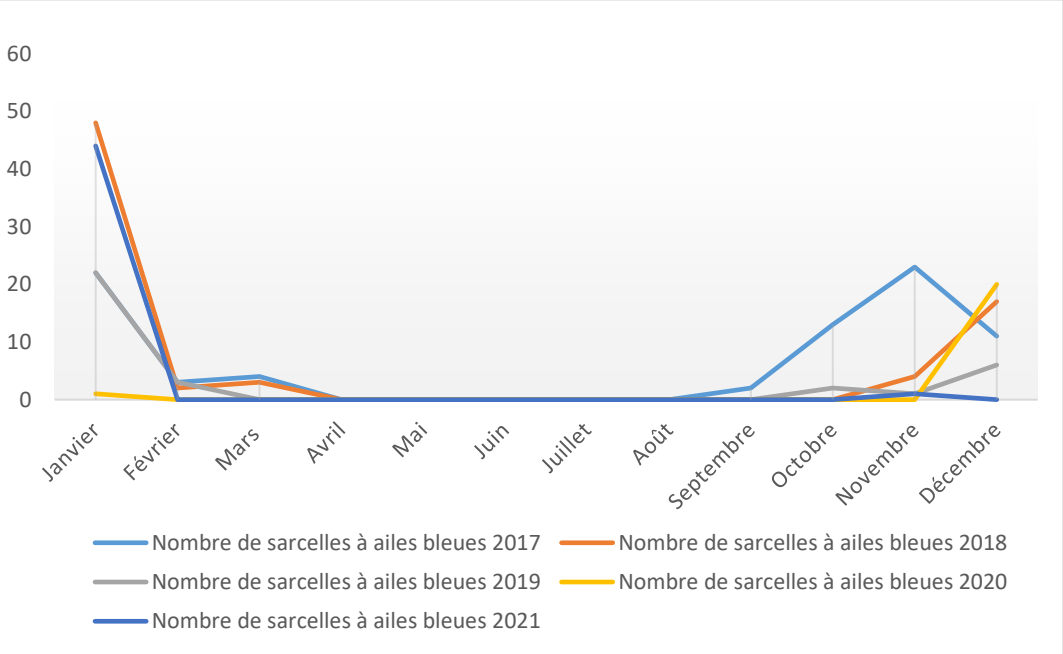

Nombre de Sarcelles à ailes bleues sur la RNPT (2017-2021)

Indicateurs de réalisation	• Réalisation des suivis annuels (1 comptage / mois – prévisionnel) = 100% • Production du rapport d'analyse des données = L'analyse des données sera inclus dans le rapport global lié à la convention ES/2017/001 qui devra être livré en 2021.
Prévisionnel 2021	Poursuivre le comptage ornithologique mensuel qui inclus la partie suivi des limicoles et canards migrateurs, ES/2022/001

CS 26	CS 26 : Suivre les populations de grands cétacés (Baleine à bosse)
Priorité 3	
ENJEUX	**Enjeu - Des habitats et sites de reproduction pour les populations de mammifères marins**
OLT	**OLT 8 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins**
Description	Le but est de **collecter des données sur les grands cétacés** (baleine à bosse, cachalots) afin d'améliorer les connaissances sur l'abondance et la distribution de ces populations. Ces espèces étant le plus souvent hors de la réserve, cette action sera menée par des partenaires dans le cadre d'une convention avec l'association Titè.
Indicateurs d'Etat	• **Nombre d'individus photo-identifiés** • **Distribution et abondance des grands cétacés**
Mise en œuvre 2021	En 2021 la RNPT n'a pas été impliquée dans le protocole de suivi des Baleines à bosse par photo ID. L'OMMAG a poursuivi son suivi dans le secteur de la RNPT. Les agents communiquent leurs observations de Baleine à bosse sur le numéro WhatsApp de l'OMMAG et contribuent ainsi à l'acquisition de données sur cette espèce, voire permettent à l'OMMAG de pouvoir se rendre sur place pour tenter des observations directes et la prise de photos. Une convention d'étude scientifique a été signée en 2020 entre l'OFB, l'OMMAG et Titè dans le cadre du projet CARI'MAM coordonné par AGOA. Il s'agit d'une étude sur les mammifères marins, dont les grands cétacés, menée par les méthodes d'accoustique passive. Cette technique permet d'enregistrer les sons ambiants afin de caractériser les espèces et les populations résidentes ou non au sein du Sanctuaire AGOA mais aussi de mieux appréhender le bruit généré par l'homme. Plusieurs hydrophones ont été déployées dans les Antilles : Haïti, Anguilla, Saint-Martin, La Jamaïqe, Saint Eustache, Martinique et Saint-François en Guadeloupe. Titè s'engage dans cette étude à assurer la logistique (bateau et plongeur) pour les poses et déposes de l'hydrophone imergé au Sud de Saint-François aux cotés de l'OMMAG. Une douzaine de sorties sont prévues sur la durée du projet. 9 journées ont été consacrées aux déploiements d'hydrophones en 2021. <u>Pose de l'hydrophone avec l'OMMAG – 11/12/2020 (E.Delcroix)</u>
Indicateurs de réalisation	• Nombre de suivis réalisés = 9 en 2021 (CARIMAM) • Effort d'observation : Pas d'actions
Prévisionnel 2022	• Poursuivre le partenariat avec le sanctuaire AGOA • Former les agents à l'utilisation de l'application OBSenMER (plateforme collaborative pour la saisie et l'analyse des observations en mer) et s'impliquer dans le réseau de collecteurs de données • Former les agents au protocole d'approche des cétacés et au contrôle des activités de whale watching

CS 28 Priorité 1	CS 28 : Cartographier les biocénoses marines
ENJEUX	**Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines**
OLT	**OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens** **OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines**
Description	Les données relatives à la distribution et l'état de santé des biocénoses marines à l'échelle de la réserve de Petite Terre sont peu nombreuses et anciennes (cartographie de la réserve par photo-interprétation réalisée en 1995). La réalisation de la cartographie des biocénoses marines benthiques de la RNN (récifs coralliens, herbiers, fonds meubles) permettra de receuillir des informations écologiques sur les différentes typologies d'habitats présentes, leur localisation, leur surface et état de santé. Ces données, ainsi que leur actualisation régulière, permettront de suivre l'évolution de la distribution spatiale des habitats marins et fournira au gestionnaire des informations pour établir une gestion adaptée pour la conservation du milieu marin.
Indicateurs d'Etat	• Surface des récifs coralliens et des herbiers dans la RNN • Evolution de la distribution des récifs coralliens et des herbiers dans la RNN : comparaison avec la cartographie des biocénoses marines de 1995 et de la cartographie du lagon de 2012 et 2014.
Mise en œuvre 2021	En 2021, l'association Titè a connu d'importants mouvements de personnel qui ne lui ont pas permis de réaliser la cartograhie des biocénoses marines. Le cahier des charges a été rédigé fin 2021 et une consultation des bureaux d'études spécialisés en environnement marin a été lancée au 1er trimestre 2022. L'offre de Créocéan a été retenue et sera mise en œuvre en 2022.
Indicateurs de réalisation	• Réalisation de la cartographie en 2022 • Rapport de synthèse de l'étude cartographique en 2022
Prévisionnel 2022	• Rechercher d'autres zones d'herbiers dans la Réserve. • Cartographie des biocenoses hors lagon • Suivant les préconisations, suivre davantage les zones les plus sensibles. • Maintenir la surveillance du lagon.

CS 29	CS 29 : Suivre les communautés benthiques récifales
Priorité 1	
ENJEUX	**Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines**
OLT	**OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens** **OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines**
Description	Cette action a pour objectif de réaliser les **suivis annuels des écosystèmes coralliens** de façon à évaluer l'état de santé des communautés benthiques récifales, identifier les impacts possibles de certains facteurs (anthropiques ou naturels) afin d'accompagner des mesures de gestion adaptées à la conservation des récifs coralliens. Les gestionnaires mèneront une reflexion sur la possibilité d'ajouter des stations récifales au réseau de suivi (réseau AMP et/ou Reef Check). La localisation de ces stations pourra être déterminée suite à l'actualisation de la cartographie des biocénoses marines. Les données collectées proviennent des suivis réalisés dans le cadre du réseau des AMP (suivi commun aux RNN des ilets de Petite-Terre, St-Martin et St-Barthélemy) et du suivi Reef Check.
Indicateurs d'Etat	• **Indicateur Communautés coralliennes** : indices corail et macroalgues • **Evolution du recouvrement en coraux durs vivants** ↓ Diminution de 5 % (ou plus) du recouvrement corallien entre 2 suivis annuels (d'après Mcfield et Kramer 2007) — **Etat de vigilance** • **Evolution de l'état de santé des communautés récifales** (selon 5 classes)
Mise en œuvre 2021	Le suivi du milieu marin, dit suivi des réserves, a été mis en œuvre du 18 au 21/10/2021. Ce suivi est financé sur la subvention de fonctionnement de la RNPT. Le prestataire scientifique est le bureau d'études Créocéan. Coordination scientifique : Florian LABADIE et Jules KLEITZ Agents RNPT : Alain SAINT-AURET et Léa SEBESI Plongeurs externes : Julien CHALIFOUR et Vincent OLIVA (RNN Saint-Martin), et Jonas HOCHART (Agence Territoriale de l'Environnement, Saint-Barth). Production du rapport et rendu en décembre 2021.

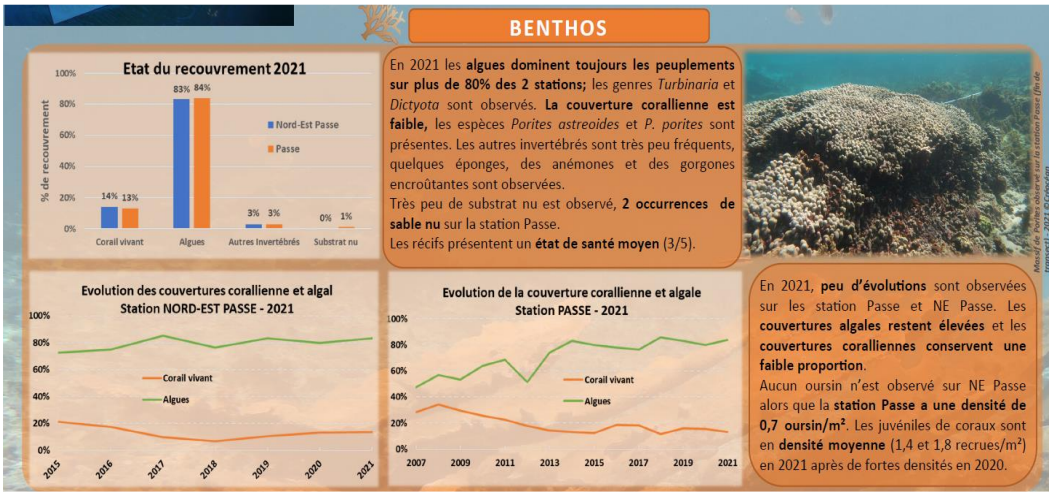

Résultats 2021 du suivi du benthos (extrait du Poster de vulgarisation des données scientifiques – Créocéan)

En 2021, le suivi d'un nouveau site à *Acropora palmata* situé à l'est de Terre de Haut, à proximité de la zone de deferlement des vagues a été initié permettant ainsi de localiser de fortes densités coralliennes en *Acropora palmata*, de les géo-référencer et les caractériser en terme de recouvrement.
Bien qu'exposée à un fort hydrodynamisme et malgré quelques traces de prédation, de perturbations par les vers tubicoles ou encores de maladies sporadiques, cette station à forte densité d'*Acropora palmata* est exceptionnelle d'un point de vue de la couverture corallienne et de l'envergure de certaines colonies dont la taille est supérieure à 2m de diamètre.
Un suivi regulier de cette station sera mené.

Illustration du site à *Acropora palmata* avec mise en place du transect (© J. Chalifour)

Le suivi Reef Check a été mené le 23/05/2021.

Indicateurs de réalisation	• Nombre de stations suivies / an : 2 + suivi de la nouvelle station à *Acropora palmata* • Rapport annuel : réception du rapport en décembre 2021
Prévisionnel 2022	• Trouver des financements pour mettre en œuvre le suivi • Former les agents à la plongée scientifique : diplôme de scaphandrier CAH 1B • Former les agents titulaires du diplôme de scaphandrier aux protocoles de suivi du milieu marin dans le cadre du compagnonnage entre Réserve Naturelles • Mettre en oeuvre le suivi des stations historiques et poursuivre le suivi de la nouvelle station à *Acropora palmata*

CS 30	CS 30 : Suivre les peuplements ichtyologiques
Priorité 1	
ENJEUX	**Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines**
OLT	**OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens** **OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines**
Description	 Il s'agit de suivre l'ichtyofaune des stations récifales de façon à évaluer **les variations de la structure de ces peuplements de poissons** (abondance, biomasse, présence de juvéniles…) entre les sites et les années. Les données collectées proviennent des suivis annuels réalisés dans le cadre du réseau des AMP et du suivi Reef Check.
Indicateurs d'Etat	• **Densité (ind./ 100m²) et biomasse (g/100m²) totales / station** • **Biomasses totales des poissons herbivores (g/100m²) / station** (regroupant les espèces qui consomment des algues ou des Phanérogames marines) • **Biomasses totales des poissons carnivores (g/100m²) / station** (regroupant les espèces qui consomment des invertébrés et/ou des poissons)
Mise en œuvre 2021	Le suivi du milieu marin, dit suivi des réserves, a été mis en œuvre du 18 au 21/10/2021. Ce suivi est financé sur la subvention de fonctionnement de la RNPT. Le prestataire scientifique est le bureau d'études Créocéan. Coordination scientifique : Florian LABADIE et Jules KLEITZ Agents RNPT : Alain SAINT-AURET et Léa SEBESI Plongeurs externes : Julien CHALIFOUR et Vincent OLIVA (RNN Saint-Martin), et Jonas HOCHART (Agence Territoriale de l'Environnement, Saint-Barth). Production du rapport et rendu en décembre 2021. 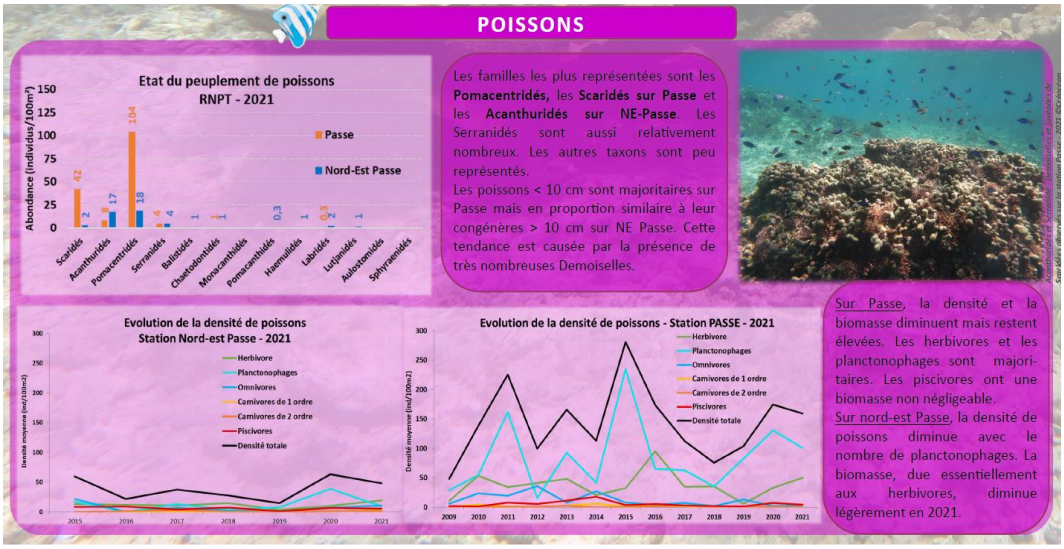 Résultats 2021 du suivi poissons (extrait du Poster de vulgarisation des données scientifiques – Créocéan)
Indicateurs de réalisation	• Nombre de stations suivies / an : 2 • Rapport annuel : réception du rapport en décembre 2021

Prévisionnel 2022	• Trouver des financements pour mettre en œuvre le suivi • Former les agents à la plongée scientifique : diplôme de scaphandrier CAH 1B • Former les agents titulaires du diplôme de scaphandrier aux protocoles de suivi du milieu marin dans le cadre du compagnonnage entre Réserve Naturelles • Mettre en oeuvre le suivi

CS 34	**CS 34 : Suivre les herbiers de Phanérogames marines**
Priorité 1	
ENJEUX	**Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines**
OLT	**OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens** **OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines**
Description	Cette action a pour objectif de réaliser des **suivis annuels des herbiers de Phanérogames marines** de façon à évaluer et suivre l'état de santé de cet écosystème et relier les variations observées aux facteurs naturels ou anthropiques. Les données collectées proviennent des suivis réalisés dans le cadre du réseau des AMP (suivi commun aux RNN des ilets de Petite-Terre, St-Martin et St-Barthélemy).
Indicateurs d'Etat	• **Variation des densités** de *Thalassia testudinum* et *Syringodium filiforme* • **Variation du mitage** (zone de substrat nu < 2 m) **et de la fragmentation** (zone de substrat nu > 2 m) des herbiers (données prises en compte dans le suivi du réseau des réserves depuis 2013) • **Variation de l'indice de l'état de santé des herbiers**

Classes	Suivi du réseau des Réserves
	1 = très bon état : Herbier de *Thalassia testudinum* monospécifique
	2 = bon état : Herbier mixte à *T. testudinum* et *S. filiforme*, avec présence ou non de macroalgues typiques de l'herbier (en faible abondance)
	3 = état moyen : Signe d'eutrophisation ou de sédimentation
	4 = état médiocre : Herbier avec macroalgues (typiques abondantes ou autres macroalgues) ou envasé. Eutrophisation ou hypersédimentation marquée
	5 = mauvais état : Herbier envahi par les macroalgues ou très envasé

Renseigner l'indicateur d'Etat « herbier » nécessite un important travail d'analyse de données qui n'a pas pu être fait en 2020.

Mise en œuvre 2021	Le suivi du milieu marin, dit suivi des réserves, a été mis en œuvre du 18 au 21/10/2021. Ce suivi est financé sur la subvention de fonctionnement de la RNPT. Le prestataire scientifique est le bureau d'études Créocéan. Coordination scientifique : Florian LABADIE et Jules KLEITZ Agents RNPT : Alain SAINT-AURET et Léa SEBESI Plongeurs externes : Julien CHALIFOUR et Vincent OLIVA (RNN Saint-Martin), et Jonas HOCHART (Agence Territoriale de l'Environnement, Saint-Barth). Production du rapport et rendu en décembre 2021. Face au fort recul des phanérogames sur la station historique de l'herbier de Terre de Haut, un nouvel herbier nommé Terre de Bas a été caractérisé en 2021.

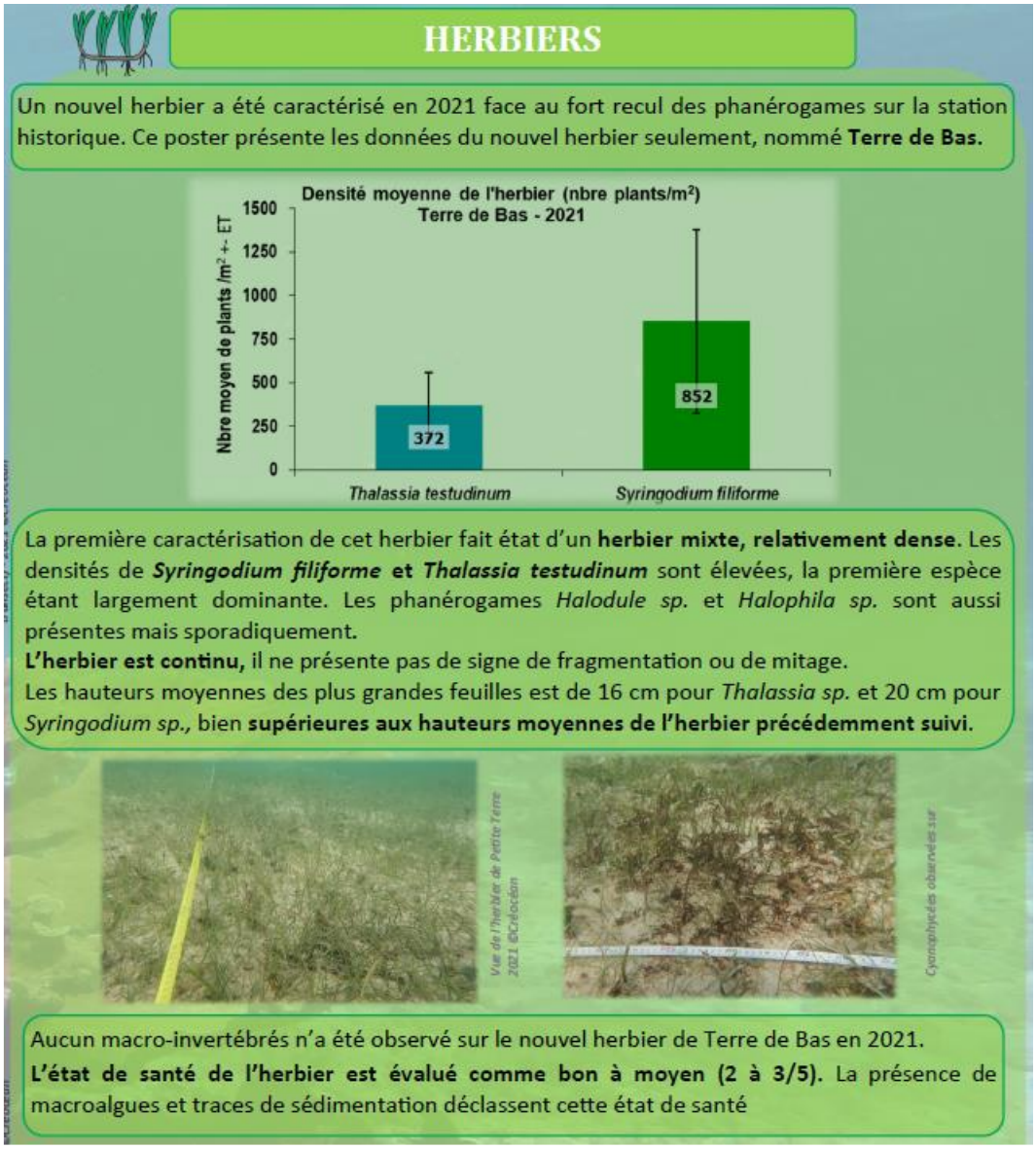

Résultats 2021 du suivi herbiers (extrait du Poster de vulgarisation des données scientifiques – Créocéan)

Indicateurs de réalisation	• Nombre de stations suivies / an : 2 • Rapport annuel : réception du rapport en décembre 2021
Prévisionnel 2022	• Trouver des financements pour mettre en œuvre le suivi • Former les agents à la plongée scientifique : diplôme de scaphandrier CAH 1B • Former les agents titulaires du diplôme de scaphandrier aux protocoles de suivi du milieu marin dans le cadre du compagnonnage entre Réserve Naturelles • Mettre en oeuvre le suivi de la station historique et poursuivre le suivi de la nouvelle station

CS 35	CS 35 : Suivre l'évolution de la distribution et des caractéristiques des herbiers de la RNN
Priorité 1	
ENJEUX	**Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines**
OLT	**OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens** **OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines**
Description	L'objectif est de mettre en place un **suivi de l'évolution de la distribution spatiale de l'ensemble des herbiers de la réserve** afin d'examiner les variations de surfaces et les caractéristiques écologiques de cet écosystème.
Indicateurs d'Etat	• **Distribution et surface des herbiers** (principlament dans le lagon) • **Variation des densités** de *Thalassia testudinum* et *Syringodium filiforme* • **Variation de l'indice de l'état de santé des herbiers** Les résultats de l'étude n'étant pas encore disponibles, les indicateurs d'état ne peuvent pas être renseignés.
Mise en œuvre 2021	Ce suivi est financé dans le cadre du projet 2016-FED-413. Les prestataires scientifiques sont les bureaux d'études Biotope et Seaviews. En 2021, une campagne de terrain a été réalisée au mois de juillet. Aucun épisode cyclonique n'étant survenu au cours de la période d'étude, les suivis post-cyclones prévus dans le cahier des charges n'ont pas été réalisés. Production du rapport d'étude 2019-2021 et rendu en septembre 2021.

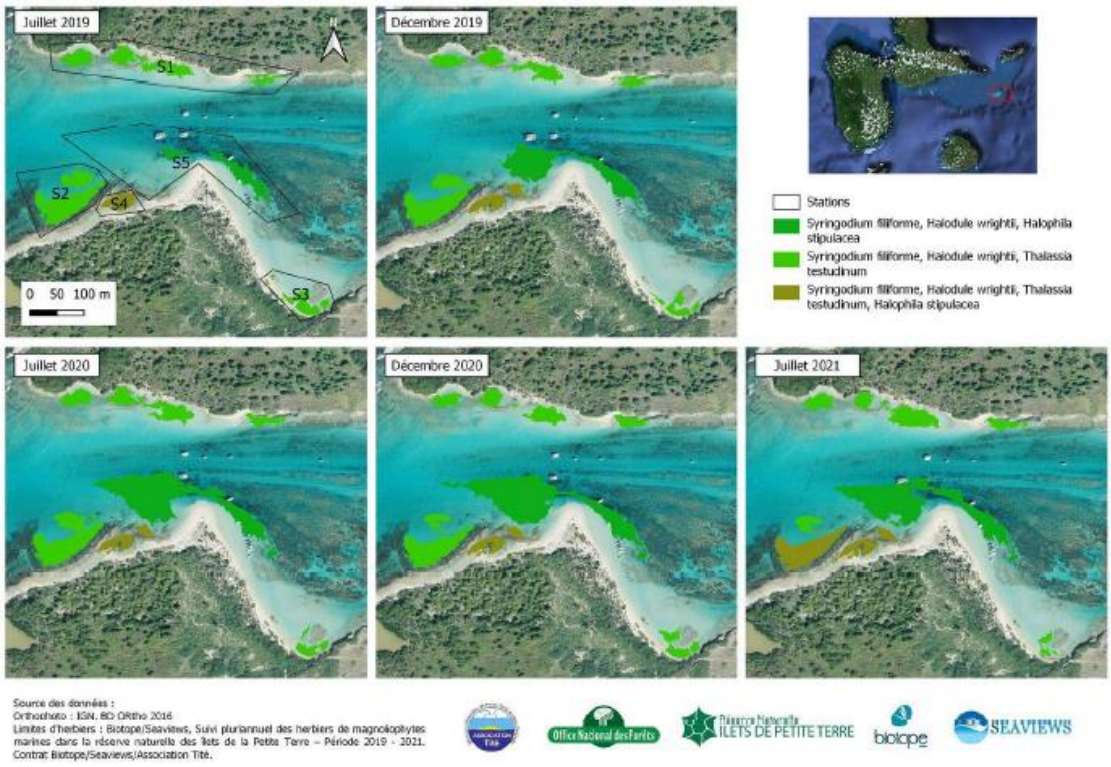

Cartographie de l'évolution des limites des herbiers de magnoliophytes marines lors des 5 campagnes de mesure (Extrait du rapport d'étude – Seaviews/Biotope)

Le bilan de l'état de santé des herbiers de la Réserve Naturelle de Petite Terre montre une modification de la composition spécifique des herbiers et une dégradation générale de leur qualité

	fonctionnelle qui s'explique par une diminution du taux de recouvrement et des densités de *Thalassia testudinum* ainsi qu'une fragmentation de la majorité des herbiers. La régression de *T. testudinum* se fait au profit d'*H. wrightii*, espèce pionnière et moins exigeante sur le plan écologique, et dans une moindre mesure de l'espèce de stade intermédiaire *S. filiforme*. On observe notamment une colonisation des zones fragmentées par ces espèces. La hauteur moyenne de la canopée des herbiers à Petite Terre est globalement faible, ne dépassant pas 86mm (*T. testudinum* peut atteindre jusqu'à 60 cm de haut ailleurs dans les Antilles). Ces données témoignent d'un ensablement général avec des mouvements réguliers liés à un régime hydrodynamique variable, accentué par les houles cycloniques périodiques et probablement couplé pour certains herbiers au piétinement des visiteurs, au mouillage illégal et à la pression d'herbivorie qui se concentre davantage sur chaque patchs de *T. testudinum* au fur et à mesure de sa régression. La très faible abondance des espèces d'invertébrés associées aux herbiers peut confirmer la perte de fonctionnalité écologique. Les herbiers sont également menacés par l'espèce envahissante et très compétitive *Holophila stipulacea* qui est favorisée par des conditions environnementales dégradées. Les tendances évolutives des herbiers de la RNPT correspondent aux tendances observées à l'echelle de la Guadeloupe et des Antilles françaises. Selon le dernier rapport de l'IFRECOR, les tendances évolutives des herbiers traduisent des modifications généralisées en termes de composition spécifique et de structure. La régression de *T. testudinum* au profit d'espèces opportunistes et envahissantes, traduit une détérioration de l'état de santé des herbiers des Caraibes, par des changements de leur structure, fonction et de leur résilience.
Indicateurs de réalisation	• Nombre de suivis réalisés : 1 suivi réalisé, 0 suivi post cyclone
Prévisionnel 2022	• Prospection d'herbiers dans d'autres zones (sud Terre de Bas) avec une faible pression touristique et un hydrodynamisme différent

CS 36	CS 36 : Poursuivre les suivis des populations de lambis
Priorité 2	
ENJEUX	**Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines**
OLT	**OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens** **OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines**
Description	Le suivi des populations de lambis présents dans les herbiers du lagon permettra de **caractériser l'abondance, la structure des populations et la distribution de cette espèce** d'importance patrimoniale pour in fine évaluer le stock de lambis dans la réserve. La densité et les classes de taille des lambis sont des paramètres relevés lors des suivis annuels du réseau des AMP.
Indicateurs d'Etat	Variations inter-annuelles des métriques suivantes : • **Densité de lambis vivants par classes de tailles (ind/100m²) :**

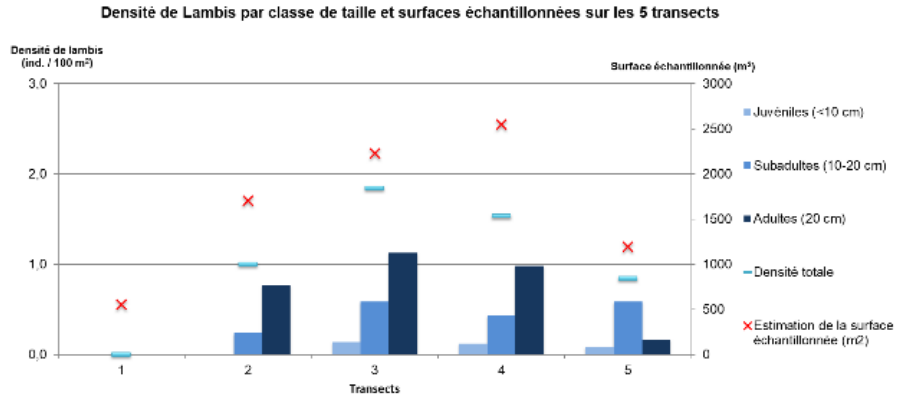

Synthèse des surfaces échantillonnées, nombre d'individus observés et densités sur les 5 transects en octobre 2021

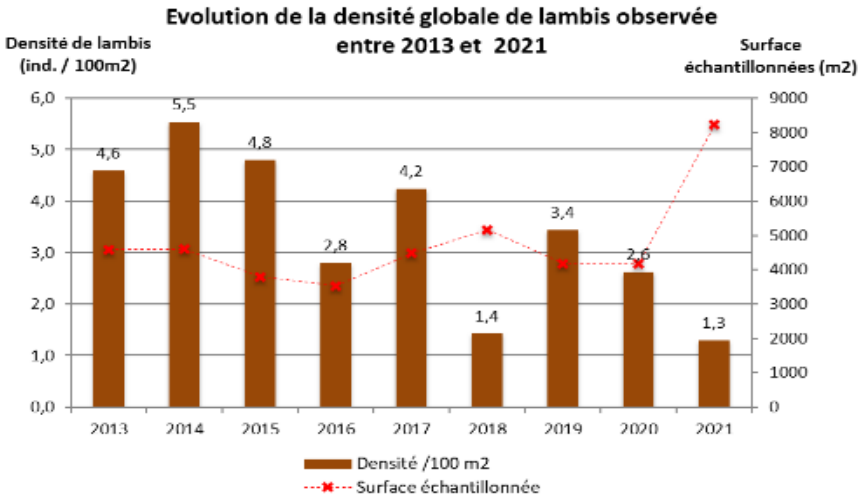

Évolution de la densité globale de lambis et de la surface échantillonnée entre 2013 et 2021 (ind./100 m²)

Mise en œuvre, 2021	Le dénombrement des lambis a été fait dans le cadre du suivi du milieu marin, dit suivi des réserves, mis en œuvre du 18 au 21/10/2021. Ce suivi est financé sur la subvention de fonctionnement de la RNPT. Le prestataire scientifique est le bureau d'études Créocéan. Coordination scientifique : Florian LABADIE et Jules KLEITZ Agents RNPT : Alain SAINT-AURET et Léa SEBESI Plongeurs externes : Julien CHALIFOUR et Vincent OLIVA (RNN Saint-Martin), et Jonas HOCHART (Agence Territoriale de l'Environnement, Saint-Barth). Production du rapport et rendu en décembre 2021. En 2021, dans le cadre du suivi de la macrofaune aucun lambi n'a été détécté sur le nouvel herbier de Terre de Bas et un seul individu a été observé dans l'herbier de Terre de Haut. En 2021, la méthodologie d'évaluation des lambis par vidéo tractée mise en œuvre depuis 2013 à l'échelle de l'ensemble du lagon (et non plus seulement uniquement au niveau de la station herbier) a été optimisée. La caméra tractée est désormais remplacée par un plongeur tracté qui stabilise le champs vidéo. Le comptage est effectué par analyse des vidéos. La mise en œuvre de ce suivi a été faite par Florian LABADIE, Jules KLEITZ, Alain SAINT-AURET (Pilote de l'embarcation) et Léa SEBESI. <u>Plongeur tracté avec caméra vidéo pour le comptage des lambis</u> Sur l'ensemble des 5 transects, 107 individus ont été dénombrés, pour une surface d'échantillonnage de 8 228 m². La densité de lambis en 2021 est donc estimée à 1.3 individus/100m². Cette densité est la plus faible des 9 années de suivi, avec une tendance à la diminution constatée depuis 2013. Elle reste toutefois du même ordre de grandeur que les densités observées dans l'arc des Petites et Grandes Antilles. Une forte disparité des densités est observée entre les transects ; la profondeur et le substrat apparaissant comme deux des facteurs d'influence sur la répartition des lambis. Les classes de tailles révèlent une majorité d'individus adultes (60%).
Indicateurs de réalisation	• Nombre de suivis réalisés / an : 3 suivis réalisés sur les 2 suivis prévus.
Prévisionnel 2022	• Trouver des financements pour mettre en œuvre le suivi • Former les agents à la plongée scientifique : diplôme de scaphandrier CAH 1B • Former les agents titulaires du diplôme de scaphandrier aux protocoles de suivi du milieu marin dans le cadre du compagnonnage entre Réserve Naturelles • Mettre en oeuvre le suivi

CS 39	CS 39 : Suivre la fréquentation de la RNN par les plaisanciers et professionnels
Priorité 1	
ENJEUX	**Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines**
Obj. opé.	**OO.9 Evaluer et gérer les impacts de la fréquentation anthropique et des activités commerciales sur la RNN**
Description	Les agents de la réserve assureront une veille permanente sur la présence de professionnels disposant d'une autorisation d'exercer leur activité sur la RNPT (liste des sociétés commerciales autorisées, respect du planning) ainsi que sur les réservations conformes des mouillages par les plaisanciers (réservation effectuée, nombre de personnes déclarées…)
Indicateurs de Pression	• **Nombre d'avertissements** • **Nombre d'infractions constatées** • **Quantification des activités et de la fréquentation de la RNN**
Mise en œuvre 2021	• Le personnel de la Réserve procède à chaque mission à un contrôle des réservations à l'arrivée des plaisanciers et au respect de la charte de fréquentation signée par les croisiéristes. • **Partenaires** : les sociétés commerciales autorisées sur la réserve remettent des comptes-rendus sur le nombre de personnes transportées sur la réserve et le nombre de jours fréquentés.
Indicateurs de réalisation	• **Nombre de réservations** Concernant l'affluence des plaisanciers, en 2021, 1387 réservations ont été effectuées. Le créneau le plus populaire est celui de 9h à 16h pour les plus petits bateaux. Les plus imposants préfèrent le créneau de 16h 16h étant donné la possibilité de passer une nuit sur la Réserve.

	9h – 16h	**16h – 16h**	**16h – 9h**	**9h – 9h**
10 t	661	327	109	164
30 t	41	95	85	39

Nombre de réservations de bouées de plaisance par créneau horaire.

Voir SP1 pour ce qui est des avertissements et les infractions constatées.
Concernant l'affluence des professionnels, en moyenne, 200 visiteurs fréquentent quotidiennement la réserve. Cette moyenne maximale est théorique. En effet, dans le contexte sanitaire de 2021, cette moyenne est en réalité plus basse et très hétérogène d'un mois à l'autre.

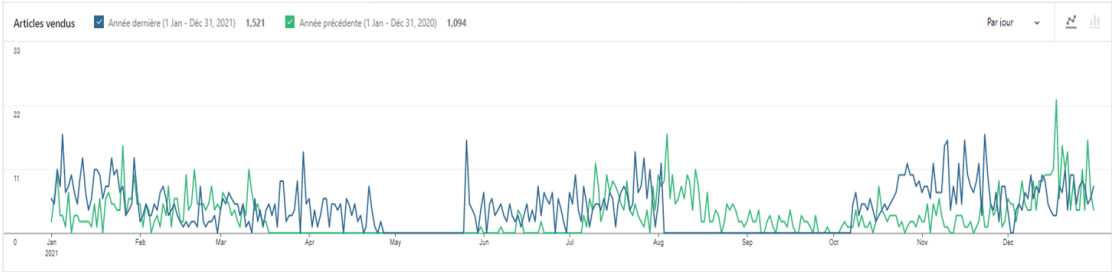

Evolution du nombre de réservations au cours de l'année 2020 (en vert) et 2021 (en bleu)

Prévisionnel 2022	Le contrôle de la fréquentation des plaisanciers sera renforcé via la production d'un rapport de présence des professionnels en Réserve.

CS 41 Priorité 1	CS 41 : Acquérir, bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN
FCR/OLT	**FCR4 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes**
FCR	**FCR 4.3 - Sécuriser et bancariser les données**
Description	Il s'agira d'archiver et de sécuriser les données naturalistes de la réserve de façon à ce qu'elles soient facilement analysées et valorisées. Ces données sur le patrimoine naturel seront bancarisées dans des bases de données écologiques locales et nationales (ebird, Karunati, SIG…).
Indicateurs de réalisation	• **Mise à disposition des données collectées** • **Nombre de base de données utilisées**
Mise en œuvre 2021	<u>Ci-dessous la liste des données produites qui ont été saisies et bancarisées</u> Données Iguanes des Petites Antilles (CMR) : bancarisées sur Excel par Baptiste Angin, transmis à la coordination du PNA Données Iguanes des Petites Antilles (Distance Sampling) : bancarisées sur Excel en interne Données Scinques : bancarisées sur Excel en interne Données Tortues Marines (pontes et échouages) : bancarisées sur Excel en interne, transmis à la coordination du PNA Données croissance des Gaïacs plantés : bancarisées sur Excel en interne Données reproduction des oiseaux marins : bancarisées sur Excel en interne, saisies e-bird par Anthony Levesque Données limicoles : bancarisées sur Excel par Anthony Levesque, saisies e-bird par Anthony Levesque et saisies dans la base de données observatoire du patrimoine naturel côtier OFB/RNF) Données ornithologiques (autres) : saisies e-bird par Anthony Levesque Données STOC-EPS : bancarisées sur Excel en interne, transmission sur Karunati Données suivi benthos et poissons : intégrées à la base de données récif par Créocéan Données suivi herbier (Terre de Haut) : bancarisées sur Excel par Créocéan Données d'inventaires floristiques : bancarisées sur Excel en attente de validation pour transmission sur Karunati.
Prévisionnel 2022	Poursuivre l'action

CS 44	CS 44 : Suivre l'érosion littorale
Priorité 2	
Enjeux	**Tortues marines / Ecosystème terrestres**
Obj. opé.	**OO.3 Restaurer les milieux altérés ou pollués**
Description	Les agents de la réserve mettront en place un suivi de l'érosion littorale par la prise de photographies des zones côtières sur les 2 îlets (suivi de 10 à 20 sites) à raison d'une à deux missions de suivi par an. Ces données permettront de suivre l'évolution du trait du côte et de mettre en évidence des zones impactées par des phénomènes d'érosion.
Indicateurs de pression	• **Evolution du trait de côte (10 à 20 points de suivis)** • **Constation d'érosion littorale**
Mise en œuvre 2021	En 2019, dans le cadre du projet Carib Coast (BRGM/ONF) une mission s'est rendue sur la RNPT en décembre 2019 pour faire un constat de l'érosion et prendre des images (photos et vidéos) pour illustrer le phénomène. Les images prises sont toujours utilisées dans différents documents produits dans le cadre du projet et des séquences vidéo de Petite-Terre servent à la réalisation de vidéos de sensibilisation qui sont en cours de montage et vont être diffusées à partir du printemps 2021 dans toute la Caraïbe. Des réunions de concertation avec le BRGM ont eu lieu en 2021 afin de définir les objectifs de ces suivis et évaluer la possibilité de leur mise en place. Lors du stage de Sarah Le Cœur portant sur les activités de ponte, une cartographie et une description des plages a été effectuée. Des mesures de surface, de longueur, de profondeur et de pentes ont été prises afin d'établir un état zéro permettant une future comparaison.
Indicateurs de réalisation	• **Réalisation du suivi :** voir rapport de stage sur le site des Réserves
Prévisionnel 2022	• Développer un suivi avec le BRGM et poursuivre le suivi des plages selon la méthode établie lors du stage.

Nom de la plage	Surface (m²)							% de surface de ponte
	Végétation arborée	Végétation arbustive	Végétation herbacée	Sable	Caye	Total	Surface de ponte	
VC	0	778	0	434	898	2110	1212	57
PA	0	1101	0	534	569	2204	1635	74
TC	1411	705	0	699	125	2940	2815	96
TC à PS 1	1788	5594	240	1391	2015	11028	9013	82
TC à PS 2	0	3774	240	1757	761	6532	5771	88
PS	0	7597	0	9959	0	17556	17556	100
CN 1	0	9378	3559	8529	0	21466	21466	100
CN 2	0	10842	499	4218	0	15559	15559	100
Cocoteraie	2646	9689	1812	7384	0	21531	21531	100
Plages Est	0	5323	475	4139	3985	13922	9937	71
Plage Nord 1	45	1257	1454	1205	880	4841	3961	82
Plage Nord 2	0	3023	283	2172	1352	6830	5478	80
Total	5890	59061	8562	42421	10585	126519	115934	92

Tableau 5 : Surfaces des différents substrats des sites de ponte.

3. Surveillance du territoire et Police de l'Environnement

SP 1	SP 1 : Réaliser des patrouilles de surveillance marine et terrestre sur la RNN
Priorité 1	
FCR / OLT	**FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN**
Obj. Opé.	**FCR 1.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN**
Description	Cette action de Police de l'Environnement vise à réaliser des **patrouilles de surveillance terrestres et marines sur l'ensemble du périmètre de la réserve**. L'objectif est de dissuader d'éventuelles infractions à la réglementation de la Réserve Naturelle et d'assurer un rôle d'information, de sensibilisation et de prévention auprès des publics, des usagers et des sociétés commerciales. Cette action de surveillance sur la Réserve Naturelle a un rôle préventif et répressif.
Indicateur de pression	• **Suivi du nombre et de la nature des infractions relevées sur la RNN / an** → **Nombre de PV / an** = 1PV pour pêche illicite en réserve. Saisie d'une partie de la pêche, du matériel et du bateau appréhendé à Saint François. → **Nombre de Timbres Amende / an =** 3 en 2021 dont 2 non payés → **Nombre d'avertissements écrits et oraux / an =** 1 courrier transmis à l'Hôtel Toubana. **3 saisies, 2 destructions, 4 auditions**
Indicateur de réalisation	• **Nombre de jours de présence sur la réserve / an** = 271 jours en 2021 • **Temps agents consacré à la surveillance terrestre et du lagon** : estimé à 25% du temps agent sur place jusqu'en 2018. Depuis 2019, de pourcentage a été réévalué à 60%. **1.** 400 jours.hommes de présence sur la RNPT* **2.** 240 jours.hommes de surveillance/police* 3. 278 jours de présence sur la RNPT (76% des jours de l'année) *Ce chiffre ne prend en compte que le temps des 4 agents commissionnés. • **Temps agents consacré à la surveillance marine avec un moyen nautique** : non comptabilisé en 2021.
Prévisionnel 2022	• Poursuivre les missions de police • Assurer la formation des agents (notamment à des contrôles de nuit en bateau) • **Priorités de contrôle : Pêche en RN, activités commerciales, rejets.**

SP 2	SP 2 : Surveiller la fréquentation touristique dans le lagon
Priorité 1	
Enjeu / FCR	**ENJEU - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines** **FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN**
Obj. Opé.	**OO. Evaluer et gérer les impacts de la fréquentation anthropique et des activités commerciales sur la RNN** **FCR 1.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN**
Description	Les agents de la réserve assureront une surveillance permanente sur la fréquentation et les activités touristiques pratiquées dans le lagon : sociétés commerciales autorisées, réservation des mouillages, fréquentation hors des zones d'exclusion du lagon…
Indicateurs de Pression	• Nombre d'infractions constatées dans le lagon / an = 2 en 2021 • Quantification des activités et de la fréquentation dans le lagon. En 2021 il y a eu 1389 réservations en plaisance (source WordPress, site Internet de réservation). Le nombre moyen de passagers en 2021 par réservation est de 7,8. **Nous pouvons estimer que la fréquentation par la plaisance est de 10 834 passagers.** D'après les déclarations TPM des sociétés commerciales le nombre de visiteurs transportés par les professionnels s'élève à **17 442.** **En 2021 le nombre de visiteurs estimés s'élève à 28 276.**
Mise en œuvre 2020	En 2021, les infractions concernent la nuisance sonore et une activité nautique illicite. En 2021, nous estimons consacrer 15 minutes de prévention/surveillance par réservation en plaisance. D'après notre plateforme de réservation WordPress, il y a eu 1389 réservations de plaisanciers. L'estimation du temps passé spécialement à l'information et la prévention des plaisanciers s'élève à 14.47 jours. Bateaux au mouillage dans le lagon (E.Delcroix)
Indicateurs de réalisation	• Surveillance de la réserve (nombre jours.hommes / an) = 240 jours.hommes en 2021

SP 4 SP 5 Priorité 1	**SP 4 : Renforcer la coordination des différents moyens de Police de l'Environnement sur le territoire** **SP 5 : Renforcer la collaboration Police de l'Environnement-Justice**
FCR / OLT	**FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN**
Obj. Opé.	**FCR 1.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN**
Description	• Il s'agit de renforcer les collaborations dans le cadre des plans de contrôles interservices des Polices de l'Environnement de Guadeloupe. Ces plans de contrôle sont élaborés par la MIPE pour le compte de la MISEN et définissent les enjeux prioritaires locaux, les objectifs ainsi que la stratégie de contrôle à mettre en œuvre. • Cette action vise à renforcer la collaboration entre les services de Police de l'Environnement et de Justice de façon à suivre l'instruction des procédures reliées à des infractions constatées sur le périmètre de la RNN.
Indicateurs de Réalisation SP 4	• **Participation aux réunions des plans de contrôle** (a minima 1 fois / an) = 1 pour le plan de contrôle des polices de l'environnement et 1 pour le plan de contrôle des pêches et des activités maritimes pour la protection du milieu marin
Indicateurs de réalisation SP 5	• **Suivi des procédures** via l'application internet du CRPV. Toutes les procédures sont enregistrées sur CRPV : • **Taux annuel de procédures instruites** = Nombre de procédures instruites / Nbre total d'infractions transmises au Parquet (%) • 1 PV pêche en RN contre X (saisies et destruction d'engins non marqués) = classement sans suite • 1 TA payé • 2 TA non payés
Mise en œuvre 2021	Le bilan police a été transmis aux services de l'Etat pour que nos données soient compilées au niveau régional et national. Acteur du plan de contrôle des polices de l'environnement, nous rendons compte à la DEAL qui coordonne la MISEN et la MIPE. Le bilan prend la forme d'un tableau Excel, puis le logiciel CRPV est renseigné. Acteur du plan de contrôle des pêches et des activités maritimes pour la protection du milieu marin nous rendons compte à la DM. Le bilan est transmis dans un tableau Excel. Eric DELCROIX, responsable police, fait le lien avec les administrations, les autres forces de police et le parquet.
Prévisionnel 2022	• Organiser une mission interservice pour le contrôle des activités commerciales • Solliciter le parquet pour une à deux réunions pas an en fonction des besoins et des procédures en cours • Saisir les données sur le logiciel LICORNE

SP 6	SP 6 : Sensibiliser les sociétés commerciales et les publics sur le patrimoine naturel de la RNN
Priorité 1	
OLT / FCR	**Enjeux : Iguanes des Petites-Antilles / Scinques et lézards / Tortues marines / Oiseaux / Ecosystèmes terrestres / Mammifères marins / Requins et raies / Récifs coralliens et Herbiers** **FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement**
FCR/ Obj. opé.	**FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel**
Description	Il s'agit de **mener des actions de communication et de sensibilisation sur le patrimoine naturel** (importance patrimoniale, menaces) auprès des différents publics fréquentant la réserve : plaisanciers, sociétés commerciales autorisées à exercer une activité sur la RNN, pêcheurs professionnels, clubs de plongée. Cette action sera principalement réalisée par le biais de publications sur le site internet de la RNN des ilets de la Petite-Terre (cf action CC 4). Cette action se focalisera notamment sur : - L'iguane des Petites Antilles - Les tortues marines - Les oiseaux - Les mammifères marins - Les raies et requins - Les récifs coralliens et herbiers de Phanérogames marines - Les milieux terrestres
Indicateurs de Pression	• Bilan annuel des infractions constatées sur la réserve (nombre de PV, TA, avertissements…)
Mise en œuvre 2021	Voir PA1 Nombre de journées de formaions : - Formation initiale obligatoire avant le début de l'activité : organisation de 3 demi-journées de formation à Montebello **: 14 nouveaux skipper ou matelots formés** - Formation complète plus approfondie : 1 matinée en salle à Saint François et 2 journées sur Petite Terre. Au total **36 prestataires** (skippers, matelots et armateurs confondus) ont suivi la formation.
Indicateurs de réalisation	• Nombre de supports de communication disponibles sur la faune, la flore et les habitats : 1 nouveau support crééé (livret biodiversité) • Temps agent présent sur la réserve • Temps de sensibilisation et d'information : 4 demi journées et 2 journées complètes
Prévisionnel 2022	Poursuivre les formations initiales pour les nouveaux entrants et les formations plus approfondies sur le terrain à Petite Terre. L'objectif est de permettre la montée en compétence des marins sur le métier d'écoguide. Mise en place d'un audit des societés pour le suivi du maintient de la qualité des prestations voire leur amélioration.

4. Interventions sur le patrimoine naturel

IP 1	IP 1 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts
Priorité 1	
ENJEUX	**Enjeux : Iguanes des Petites-Antilles / Scinques et lézards / Tortues marines / Ecosystèmes terrestres / Oiseaux / Récifs coralliens et Herbiers**
Obj. opé.	**OO.1 Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites**
Description	L'objectif est de mener des actions d'information, de prévention et de gestion visant à réguler ou éliminer les populations d'espèces exotiques présentes sur la réserve (dont certaines espèces considérées comme envahissantes) afin de contribuer à limiter leurs impacts négatifs sur les habitats et les espèces natives. Ces actions de prévention, d'information et de gestion concerneront notamment : - L'iguane commun (*Iguana iguana*) : une réflexion sera menée dans le but de trouver un moyen de neutraliser les individus sur place et empêcher l'introduction d'individus sur la RNN (inspection des bateaux) - Le poisson lion (*Pterois volitans*) - Les cocotiers présents notamment sur la plage d'accueil Une action spécifique sera dédiée au projet de dératisation des ilets (cf. IP N°2).
Indicateurs de Pression	• Impacts constatés des espèces introduites sur les espèces natives ou leurs habitats
Mise en œuvre 2021	<u>Iguane commun :</u> Du matériel de capture (lasso) est disponible sur la RNPT. Une carabine pour la mise à mort de l'Iguane commun a été acquise et est remisée dans nos locaux à la Désirade. Elle pourra être amenée sur la RNPT en cas de besoin (attendre la modification de l'arrêté prefectoral relatif aux mesures de capture et de destruction des Iguanes communs pour être habilités aux mises à mort). Une arbalète acquise par l'OFB peut également être mise à disposition des agents au besoin, ils ont tous été formés à la manipuation de cette arme en 2019. Les professionnels du tourisme sont incités à aborder le sujet de l'Iguane commun et d'inviter leurs clients à être vigilants. <u>Poisson lion :</u> Les poissons lions mis à mort le sont soit après un signalement fait par un usager, soit lors d'une prospection spécifique par les agents. Au total, ce sont 8 poissons lions qui ont été capturés en 2021. <u>Cocotiers :</u> Pas d'actions d'éradication en 2021.
Indicateurs de réalisation	• Nombre d'interventions réalisées = non quantifiées en 2021 • Nombre d'espèces exotiques éliminées = 8 poissons lions
Prévisionnel 2022	• Développer des actions spécifiques pour prévenir l'introduction de l'Iguane commun sur la RNPT (mise en place d'une biosécurité depuis les ports de Saint-François) • Poursuivre l'abattage des cocotiers (zone sentier des poiriers et Terre de Haut)

IP 2	IP 2 : Maitriser ou éradiquer la population de rats
Priorité 1	
ENJEUX	**Enjeux : Iguanes des Petites-Antilles / Scinques et lézards / Tortues marines / Ecosystèmes terrestres / Oiseaux**
Obj. opé.	**OO. 1 Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites**
Description	Cette action a pour but de **limiter voire d'éradiquer la population de rats des ilets**, principalement sur Terre de Bas où la fréquentation touristique est la plus importante. Cette espèce exotique envahissante a des impacts négatifs sur plusieurs espèces natives d'importance patrimoniale ainsi que sur les habitats (consommation de plantes et de fruits). La méthodologie employée dans le cadre de l'éradication des rats présents sur les ilets aura été au préalable définie et validée dans le cadre de l'action CS N°5.
Indicateurs de Pression	• Impacts de la prédation par les rats sur l'Iguane des Petites-Antilles, les scinques et autre petite herpétofaune, les tortues, les oiseaux
Indicateurs de réalisation	• Nombre de campagnes d'éradication / an = 2/3 en 2021 + 1 mission de capture et prélèvements de tissus sur 34 individus. • Nombre de rats capturés et éliminés : 134
Mise en œuvre 2021	• 2 campagnes de limitation de la pression de rats du 28 au 31 mai et du 7 au 10 décembre 2021 28/05 au 31/05 : 91 pièges, 3 nuits de captures, pas de passage intermédiaire, prélèvements de 30 échantillons Mélioïdoses + tissus, 57 captures. 07/12 au 10/12 : 91 pièges, 2 nuits de captures, passages intermédiaires, pas de prélèvement de tissu, 56 captures Les données sont bancarisées dans un tableau Excel et les prélèvements stockés avant envoi à Olivier LORVELEC de l'INRAE et Mégane GASQUE de l'ANSES. 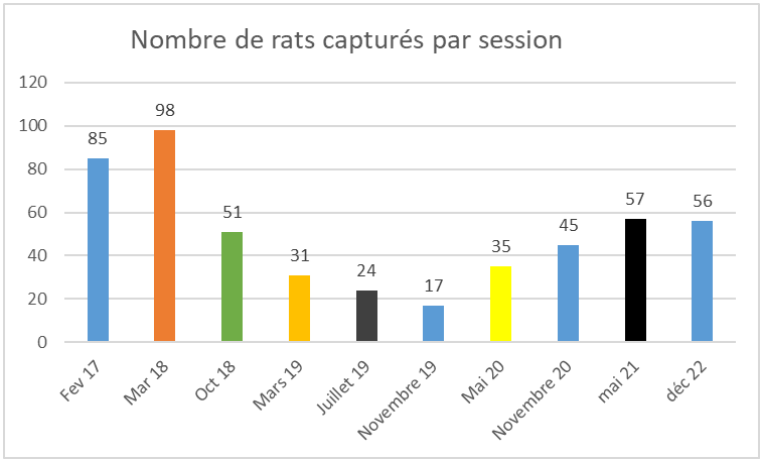
Prévisionnel 2022	• Poursuivre la mise en oeuvre des campagnes de limitation de la population de rats. • Mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du partenariat avec l'OFB (Etude de la présence de la souris grise et étude de faisabilité de la dératisation par des experts internationaux).

IP 7	IP 7 : Mettre en place de nouveaux aménagements pour favoriser la reproduction des Petites Sternes
Priorité 1	
ENJEUX	**Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux**
Obj. opé.	**OO.5. Favoriser les conditions d'accueil de l'avifaune des salines**

Description

L'installation de nouvelles plateformes sur les salines favorisera l'accueil et la reproduction des Petites Sternes qui sont ainsi protégées de l'impact de prédateurs comme les rats ou de l'immersion des nids suite à de forts évènements pluvieux.
L'équipe de la réserve mènera une réflexion afin d'installer de nouveaux aménagements sur ou à proximité des salines qui contribueront à la mise en défens des colonies et favoriseront ainsi la nidification de cette espèce d'importance patrimoniale.

Les plateformes, ou tout autre aménagement installé sur les salines, seront régulièrement entretenus par les agents de la réserve (cf CI N°4).

Indicateurs de Pression

- **Activité de nidification et évaluation du succès de la reproduction des Petites Sternes sur les plateformes et en milieu naturel** :

→ Nombre de couples observés pendant la période de nidification
Comme presque tous les ans les couples installés à Terre de Haut et sur la Pointe de Sable à Terre de Bas ont échoué. Probablement dû aux grosses pluies de la mi-avril et à la prédation. Seules les plateformes ont eu des poussins à l'envol. Des pluies ont aussi eu lieu en juin.
Au minimum 135 couples se sont reproduits sur Petite Terre et ont produit près d'une soixantaine de jeunes à l'envol. Ces résultats préliminaires demandent une analyse plus fine qui sera réalisée lors de la rédaction du rapport final.

→ Nombre de poussins à l'envol

	2011	2012	2013	2014	2015	2019	2020	2021
Nombre de couples	65	(117 adultes) *	45 (min.)	60	20 à 50	125 (max.) / 43 à 69**	33 / 97** (Total = 130 min)	135 (min)
Nombre de jeunes				5	0	39**	1 / 127**	60**

*nombre de couples non déterminé
** en milieu artificiel (sur les 4 plateformes)

Mise en œuvre 2021

En 2021, la plateforme de la saline 1 a été déplacée à cause des mouvements de sable causés par la houle. Le sable a été décompacté sur l'ensemble des plateformes et le grillage a été remplacé au besoin.

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'aménagements installés (prévisionnel de 4 plateformes au total) = 4/4 = 100%.

Prévisionnel 2022

Poursuivre le suivi mensuel ornithologique
Mener un suivi complémentaire de la reproduction des Petites Sternes

5. Communication et pédagogie, création de supports de communication

CC 1 Priorité 1	CC 1 : Développer et diffuser les supports de communication sur la protection des écosystèmes marins, terrestres, et les salines
FCR/OLT	**FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement**
FCR/ Obj. opé.	**FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel**
Description	Les gestionnaires **définiront les besoins en matière de supports de communication** à éditer ou implanter sur le site de la réserve afin d'informer et sensibiliser les publics (panneaux, flyers, affiches…). Cette action sera principalement réalisée par le biais de publications sur le site internet de la RNN des ilets de la Petite-Terre (cf action CC 4).
Indicateurs de réalisation	• Actualisation du site internet : régulière. • Nombre de supports de communication disponibles : plaquettes d'informations pour faciliter les arrivées sur Petite Terre et sensibiliser à la protection de son patrimoine ; livrets scolaires.
Mise en œuvre 2021	Le site est régulièrement approvisionné au sujet des études réalisées sur la réserve. Les plaquettes d'informations et les livrets sont proposés et distribués sur place par le personnel de la Réserve. La création des supports de communication se fait en interne. Création en interne d'un livret de découverte de la RNN à destination des prestataires touristiques. Impression de 50 livrets et distribution.
Prévisionnel 2022	Ajout d'un message du Président de Titè ainsi que de la Conservatrice des Réserves dans le cadre des 20 ans de cogestion.

CC 2	CC 2 : Développer et diffuser les supports de communication sur les risques potentiels liés à la réserve
Priorité 2	
FCR/OLT	**FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement**
FCR/ Obj. opé.	**FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel**
Description	Il s'agira **d'actualiser les supports d'information existants ou d'en développer de nouveaux afin d'informer les publics** sur les comportements à adapter aux risques potentiels identifiés sur la réserve afin de prévenir les incidents/accidents (présence de falaises, risque de brûlures par la sève des mancenilliers, risques potentiels liés à la présence de requins, de poissons-lion ou de raies…). Cette action sera principalement réalisée par le biais de publications sur le site internet de la RNN des ilets de la Petite-Terre (cf action CC 4).
Indicateurs de réalisation	• **Actualisation du site internet** : régulière. • **Nombre de supports de communication disponibles** Les informations liées aux risques potentiels sur la réserve sont consultables sur place grâce aux panneaux déjà présents ou sur le site des réserves.
Mise en œuvre 2021	Production d'un livret de découverte de la RNN de Petite Terre comportant des informations sur la faune et la flore locale, la réglementation et l'histoire de Petite Terre.
Prévisionnel 2022	Création d'un sentier de découverte marin dans le lagon de Petite Terre.

CC 5	CC 5 : Communiquer sur les enjeux et missions de la RNN dans les médias
Priorité 2	
FCR/OLT	**FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement**
FCR/ Obj. opé.	**FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel**
Description	Cette action a pour but **de faire connaître la réserve, de communiquer et sensibiliser les publics sur les objectifs et les actions réalisées dans la réserve** par le biais de différents médias : publication d'articles dans la presse locale, régionale et internationale, participation à des émissions de radios ou des reportages télévisuels. Ces moyens de communication permettent de toucher un large public et de faire prendre conscience à la population locale et nationale de la valeur du patrimoine naturel de la réserve. Cette action comprend également le temps agents consacré à l'étude des demandes de dérogation à l'Arrêté préfectoral fixant les sociétés commerciales à exercer une activité dans la RNPT.
Indicateurs de réalisation	**Revue de presse** : • Nombre d'articles parus dans la presse : 1 en ligne • Nombre d'émissions de radio ou de reportages TV : 2

Mise en œuvre 2021	2 reportages sur euronews.com https://fr.euronews.com/2021/12/06/comment-petite-terre-en-guadeloupe-protege-sa-nature-et-limite-strictement-son-acces
Prévisionnel 2022	Malgré les préconnisations données et l'encadrement fait par les gestionnaires, les reportages ne diffusent que rarement le message souhaité. Les gestionnaires souhaitent orienter les reportages sur Désirade pour la valoriser et attirer le public plutôt vers la Désirade.

CC 7	**CC 7 : Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques réalisées sur la RNN**
Priorité 1	
FCR/OLT	**FCR4 / OLT Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et culturel et le fonctionnement des écosystèmes**
FCR/Obj. opé.	**FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel**
Description	Les résultats des études scientifiques seront valorisés par le biais de publication de rapports et d'articles (site internet, presse) et la production de supports de communication (posters, affiches…). Ces publications seront complétées par des expositions et animations permettant de présenter ces résultats aux scolaires et au grand public et par la participation des agents à des séminaires et conférences scientifiques. Les études scientifiques et les rapports seront mis à la disposition du public sur le site internet de la réserve. L'ensemble des données recueillies seront archivées dans les locaux de l'ONF et de l'association TiTè, ces informations permettront également d'enrichir les bases de données naturalistes régionales et nationales.
Indicateurs de réalisation	• **Nombre de rapports ou articles publiés :** En 2021, 12 rapports ont été présentés sur le site des réserves. • **Nombre de supports de communications créés ou publiés** : 1 • **Participation à des colloques ou manifestations** : 0
Mise en œuvre 2021	• Les rapports scientifiques et techniques sont rédigés par le chargé de mission scientifique et administratif et par le chargé de mission Réserves Naturelles (Service Civique-ONF) qui gère le site internet et met régulièrement en ligne les articles sur les actions et actualités de la réserve.

6. Prestations d'accueil et d'animation

PA 1	PA 1 : Coordonner la formation des prestataires pour l'encadrement des passagers
Priorité 1	
FCR/OLT	**FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN**
FCR/ Obj. opé.	**FCR 1.3 Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales sur la réglementation de la RNN**
Description	Les prestataires commerciaux autorisés à exercer leurs activités dans la réserve **seront sensibilisés chaque année à la réglementation de la réserve, aux règles de bonnes pratiques ainsi qu'au patrimoine naturel de l'espace protégé**. Cette formation permettra aux opérateurs commerciaux de disposer de tous les éléments pour informer leurs clients sur les objectifs et la réglementation de la réserve.
Indicateurs de réalisation	• Nombre de réunions d'information réalisées par les gestionnaires : 1 • Nombre de participants présents (pretataire, skipper, hôtesse) : 38
Mise en œuvre 2021	Nombre de journées de formaions : - Formation initiale obligatoire avant le début de l'activité : organisation de 3 demi-journées de formation à Montebello **: 14 nouveaux skipper ou matelots formés** Formation complète plus approfondie : 1 matinée en salle à Saint François et 2 journées sur Petite Terre. Au total **36 prestataires** (skipper, matelots et armateur confonfu) ont suivi la formation.
Prévisionnel 2022	Poursuivre les formations initiales pour les nouveaux entrants et les formations plus approfondies sur le terrain à Petite Terre. L'objectif est de permettre la montée en compétence des marins sur le métier d'écoguide.

PA 4	PA 4 : Poursuivre les interventions auprès du public adulte et des associations
Priorité 3	
FCR/OLT	**FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement**
FCR/Obj. opé.	**FCR 2.3 - Poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et renforcer le lien avec les publics**
Description	Les gestionnaires de la réserve organiseront des évènements et participeront à des manifestations (cf . PA6) afin de sensibiliser les publics aux enjeux et règlementation de la réserve naturelle. Des visites sur le site de la réserve pourront être organisées. Les gardes assureront une communication permanente avec les visiteurs présents sur le site de la réserve.
Indicateurs de réalisation	• **Bilan annuel des interventions :** 4 interventions auprès des scolaires ont été réalisées (primaire, collège et lycée), et 6 interventions auprès du grand public

7. Création et maintenance d'infrastructures d'accueil

CI 2 Priorité 1	CI 2 : Entretenir le sentier de découverte pédestre
CI 3 **Priorité 2**	**CI 3 : Entretenir les sentiers de gestion**
ENJEUX	**Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles**
Obj. opé.	**OO.7 Limiter les impacts directs et indirects des pressions anthropiques**
Description	Afin de gérer les flux de visiteurs et éviter des atteintes à l'environnement dans les zones les plus sensibles de la réserve, un **sentier pédagogique terrestre** a été aménagé en 1995 au départ de la plage d'accueil. Un second sentier de valorisation du patrimoine naturel et culturel (notamment sur les vestiges d'habitation) a été mis en place en 2015. L'équipe de la réserve **assurera un entretien régulier de ces sentiers** afin de faciliter la circulation du grand public. Des **layons** sillonnent les 2 îlets et sont uniquement accessibles à l'équipe de la réserve et aux acteurs autorisés dans le cadre de missions scientifiques (oiseaux, iguanes, scinque…). Ces sentiers de gestion seront entretenus de manière régulière en évitant de rendre les accès visibles au public. Les agents favoriseront l'implantation des agaves lors de la période de floraison hors de ces sentiers pédestre.
Indicateurs de Pression	• **Impacts de la fréquentation humaine sur les milieux naturels**
Mise en œuvre 2021	<u>Les layons :</u> Suite au départ de Julien Atahanase et à l'arrivée de Christophe Saint-Auret, Roby Berchel et Thomas Cesaire dans l'équipe, une nouvelle répartition des linéaires à entretenir par agent a été défini : Alain Saint-Auret : Cairns 0 à 14 Christophe Saint-Auret : Cairns 14 à 26 Thomas Cesaire : Cairns 26 à 38 Jean-Claude Lalanne : Cairns 38 à 53 Roby Berchel : Terre de Haut + Sentier des poiriers cairns 60 à 68 Le muret central et les layons de gaïacs seront entretenus au besoin ou en amont des suivis scientifiques. Le travail d'entretien est fait par les agents à l'aide d'une débroussailleuse, coutelas, scie et tronçonneuse.
Indicateurs de réalisation	• **Nombre d'interventions** Non quantifié en 2021
Prévisionnel 2022	• Poursuivre l'entretien des layons et sentiers indispensables à la gestion du site • Intervenir sur le site des vestiges : retirer la végétation des citernes et réfléchir à la revégétalisation de la zone centrale en vue de créer de l'ombrage. • Mise en place d'un outil de suivi de l'activité

CI 4	CI 4 : Entretenir les plateformes sur les salines
Priorité 1	
ENJEUX	Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux
Obj. opé.	OO.5 Favoriser les conditions d'accueil de l'avifaune des salines
Description	En 2019, 2 plateformes de 7,2 m² ont été installées sur les salines 1 et 3 de l'ilet de Terre de Bas afin de favoriser la reproduction des Petites Sternes en limitant la prédation. 2 plateformes supplémentaires ont été installées en 2020. Ces aménagements seront régulièrement entretenus par les gardes.
Localisation	• Salines
Indicateurs de Pression	• **Evaluation du succès de la reproduction des Petites Sternes**
Mise en œuvre 2021	• **RNPT** : entretien des plateformes et déplacements des plateformes proches de l'ensablement.
Indicateurs de réalisation	• Réalisation des entretiens des plateformes : Oui

CI 5 Priorité 1	CI 5 : Entretenir les mouillages
CI 6 **Priorité 1**	**CI 6 : Entretenir les balises de délimitation de la RNN**
FCR/OLT	**FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN**
FCR/Obj. opé.	**FCR 3.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites**
Description	**Description des mouillages :** Afin d'éviter de porter atteinte aux fonds marins, des **mouillages écologiques** composés de bouées d'amarrage maintenues par des corps morts ont été installés dans le lagon : - 5 bouées pour l'accueil des croisiéristes professionnels (tirant d'eau < 2m, tonnage 30 tonnes max.), - 8 bouées mises à la disposition des plaisanciers (tirant d'eau < 2 m, tonnage 10 tonnes max.) et 1 bouées d'un tonnage de 30 tonnes puis 4 bouées de 16h à 9h. - 9 bouées près de la plage d'accueil réservées aux petites embarcations à faible tirant d'eau. **Description du balisage :** **Six bouées de type « marques spéciales »** ont été installées en 2001-2002 puis remplacées en 2015 par un prestataire de travaux sous-marins afin de délimiter la partie maritime de la réserve. Ces équipements particulièrement sensibles au vieillissement doivent être vérifiés très régulièrement. Les gardes de la réserve assureront une surveillance visuelle régulière de ces équipements, une vérification approfondie et les réparations seront réalisées par un prestataire extérieur afin de garantir des conditions d'accueil optimales pour l'ensemble des bateaux au mouillage dans la réserve.
Mise en œuvre 2021	En 2021, l'entreprise AMAYA est intervenue en juillet et en décembre sur la RNPT pour le contrôle et l'entretien du balisage et des mouillages. Les interventions sont prévues à cette fréquence depuis plusieurs années, car elle correspond à la durée de vie du Kit Arnite sur les balises et permet de faire un contrôle complet des mouillages garantissant ainsi la sécurité des usagers. Après chaque intervention l'entreprise AMAYA transmet aux gestionnaires un rapport complet d'expertise. Le projet de remplacer des corps morts des bouées de la Réserve a débuté face au constat de l'augmentation du tonnage des bateaux de plaisances, du déplacement des corps morts lors de cyclones et dans une volonté d'implanter des récifs artificiels. Ce projet, validé par le comité consultatif de 2020, est financé dans le cadre du plan de relance. Le lancement de la phase opérationnelle est prévu pour fin 2022.
Indicateurs de réalisation	• **Nombre de mouillages entretenus / an = 100 %**
Prévisionnel 2022	• Poursuivre les interventions tous les 6 mois • Lancement de la phase opérationnelle du renforcement des mouillages par des écomouillages

CI 7	CI 7 : Entretenir la vedette de surveillance et l'annexe
Priorité 1	
FCR/OLT	**FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN**
FCR/Obj. opé.	**FCR 3.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites**
Description	L'équipe de gestion de la réserve dispose de 2 bateaux : un bateau de 9 m de long « Mis'TiTè » (mis en service en 2018) qui est utilisé pour se rendre sur la réserve de Petite Terre depuis La Désirade et assurer la surveillance marine et une embarcation plus légère « Calidris » (mise en service en 2012) pour circuler plus facilement dans le lagon peu profond. Les agents assureront l'entretien régulier de ces moyens nautiques indispensables à la réalisation de leurs missions. L'équipe de la réserve mènera une réflexion sur la possibilité de changer les 2 moteurs hors-bords du bateau « Mis'TiTè » tous les 3 ou 5 ans de façon à limiter les dépenses liées aux réparations ou changements de pièces usées ou cassées, à disposer de moteurs ayant les dernières normes en vigueur (normes UE anti-pollution), à disposer de moyens nautiques disponibles en permanence (limitation du risque de pannes) et économiser les entretiens annuels des moteurs.
Mise en œuvre 2020	<u>Mis'Titè</u> La dernière visite de sécurité du 10/03/20 et la corrections des différentes prescriptions ont permis d'obtenir un permis de navigation valable jusqu'au 9/03/22. Les entretiens moteur ont été fait chez YAMAHA - SOGUAMAR en décembre 2021. L'entretien du bateau par le chantier Forbin est prévu au premier trimestre 2022. <u>Calidris</u> Suite à l'important épisode de pluie de novembre 2020, l'embarcation légère Calidris a coulé dans le lagon et le moteur s'est retrouvé immergé dans l'eau de mer. Malgré plusieurs interventions il n'a pas été possible de le réparer durablement. En 2021, le moteur hors bors de Calidris a donc été remplacé. Fin 2021, une reflexion a été engagée concernant la remise en état de l'annexe qui necessite d'important travaux de stratification, peinture et remise en service du système d'évacuation de l'eau. Une consultation des differents chantiers navals sera lancée debut 2022. Selon les propositions tarifiaires il pourra être envisagé de faire l'acquisition d'une nouvelle embarcation légère.
Indicateurs de réalisation	• Budget alloué
Prévisionnel 2021	• Poursuivre les entretiens réguliers • Mettre à jour la pharmacie et faire les vérifications des matériels de sécurité • Effectuer la visité sécurité de Mis'Titè • Effectuer la visite radio (ANFR) de Mis'Titè • Changer les moteurs de Mis'Titè • Effectuer les travaux de remise en état de Calidris ou faire l'acquisition d'une nouvelle annexe

CI 8	CI 8 : Entretenir/ la maison des gardes, les locaux et les équipements bureautiques
Priorité 1	
FCR/OLT	**FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN**
FCR/Obj. opé.	**FCR 3.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites**
Description	Il s'agit d'entretenir et de renouveler les équipements (centrale photovoltaïque, pompe à eau, matériel de plongée et de surveillance…) et les locaux. La maison des gardes construite en bois nécessite un entretien régulier pour assurer la longévité des murs extérieurs. L'entretien intérieur, peinture, petite plomberie, menuiserie doit être assuré régulièrement. La salle d'exposition, le bureau et le local technique situés dans le phare nécessiteront également des travaux d'entretien. Cette partie du phare est mise à disposition de la réserve grâce à une convention avec le service des Phares et Balises qui précise les obligations de chaque partie.
Mise en œuvre 2021	La maison des gardes : Intervention de Sunzil suite à l'impact de la foudre sur le phare. Réparations faites, station photovoltaique fonctionnelle. Réparation des volets de la maison des gardes : matériaux achetés, volets réalisés et mis en place.
Indicateurs de réalisation	• Budget alloué
Prévisionnel 2022	• Poursuite entretien

CI 9	CI 9 : Entretenir la zone d'accueil de la RNN
Priorité 1	
FCR/OLT	**FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN**
FCR/Obj. opé.	**FCR 3.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites**
Description	L'équipe de la réserve assurera un entretien régulier de la plage d'accueil de Terre de Bas concentrant l'essentiel de la fréquentation : nettoyage de la plage, entretien et élagage des cocotiers, entretien des équipements mis à la disposition du public (tables-bancs, barbecues), amélioration du point feu recueillant les déchets végétaux, enretien du sentier de découverte (cf. CI N°2).
Mise en œuvre 2021	L'entretien a été réalisé par les agents aidés par les bénévoles. Un élagage complet a eu lieu en 2021. Il a été réalisé par la société Arbotech. Une équipe de 6 élageurs grimpeurs ont travaillé pendant 2 jours à l'élagage des 140 cocotiers de la cocoteraie ainsi qu'à la mise en andins des déchets de taille en lisière des zones arborées.
Indicateurs de réalisation	• Budget alloué : 8 029 €
Prévisionnel 2022	• Pas d'élagage prévu. Fréquence : tous les 2 ans • Réparer une partie des barbecues, retirer ceux qui ne sont plus utilisés

8. Management et Soutien

MS 1 **Priorité 1**	**MS 1 : Participer au PNA pour la conservation de l'IPA**
MS 23 **Priorité 1**	**MS 23 : Faciliter la réalisation des études prévues dans le cadre du PNA**
ENJEUX/ FCR	**Enjeu - Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale** **FCR 4 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes**
OLT	**OLT 1 - Favoriser la conservation de la population d'iguane des Petites-Antilles (IPA) des ilets de Petite-Terre** **FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel**
Description	 Reptile protégé sur le territoire français depuis 1989, l'iguane des Petites-Antilles *Iguana delicatissima* bénéficie d'une attention particulière depuis 2010 avec la mise en place du **1er PNA 2011-2015** coordonné par l'OFB (Legouez 2010) puis du **2ème PNA 2018-2022** animé par l'ONF (Angin 2017). **Les gestionnaires de la RNN sont des acteurs du PNA** et participent aux actions définies dans ce plan permettant « d'améliorer la connaissance sur l'espèce, sensibiliser à sa protection et contribuer activement à sa conservation » (Legouez 2010). L'équipe de gestion assurera les suivis sur la réserve, participera aux suivis sur les autres territoires et sera impliquée dans les actions de sensibilisation, communication et de conservation cette espèce d'importance patrimoniale. Il s'agira de renforcer et développer les partenariats dans le but de mener des action de protection et de conservation de l'iguane des Petites-Antilles.
Indicateurs de réalisation	• **Participation aux réunions annuelles et aux comités de pilotage = 1 en 2021** • **Actions mises en œuvre sur la RNN dans le cadre du PNA = 4 en 2021**
Mise en œuvre 2021	Les suivis CMR et Distance Sampling prévus ont pu avoir lieu ainsi que la veille Iguane commun et les formations des prestataires aux problématiques de conservation de l'iguane des Petites Antilles.

MS 2	MS 2 : Participer au plan de restauration des TM et au RTMG
Priorité 1	
ENJEUX	**Enjeu - Des sites de reproduction et d'alimentation importants pour les populations de tortues marines**
OLT	**OLT 3 - Poursuivre les suivis d'activité de pontes des tortues marines sur la réserve**
Description	**Les gestionnaires de la réserve sont des acteurs du PNA** en faveur des tortues marines des Antilles françaises (2018-2027) et participent aux actions définies dans ce plan dans le but d' « assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable de ces espèces menacées ».
Indicateurs de réalisation	• **Participation aux thématiques des réunions annuelles, aux groupes de travail et aux comités de pilotage = 2** • **Actions mises en œuvre sur la RNN dans le cadre du PNA = 3**
Mise en œuvre 2021	Les données de suivi des pontes ont été saisies et transmises à la coordination du PNA, ainsi que les données échouages/détresses. Les partenaires ecotouristiques ont suivi des formations leur permettant d'améliorer leurs connaissances sur les tortues marines ainsi que les enjeux de conservation.

MS 3	MS 3 : Participer au plan d'actions du sanctuaire AGOA
Priorité 2	
ENJEUX	**Enjeu - Des habitats et sites de reproduction pour les populations de mammifères marins**
Obj. opé.	**OO.8 Renforcer les partenariats avec les équipes scientifiques et l'équipe de gestion du Sanctuaire Agoa**
Description	Les eaux marines de la réserve font partie intégrante du Sanctuaire AGOA, une aire marine protégée de 143 256 km² créée en 2012 dédiée à la protection et conservation des mammifères marins sur l'ensemble de la ZEE des Antilles françaises. Le Conseil de gestion du Sanctuaire Agoa est l'organe de gouvernance du sanctuaire. Il met en œuvre la politique du Sanctuaire et émet des avis sur les projets proposés sur l'aire marine protégée. Les gestionnaires de la RNN des ilets de Petite Terre font partie du Conseil de gestion Agoa depuis 2014 au sein du collège des représentants des gestionnaires d'AMP (délibération du 2 juillet 2014 du conseil d'administration de l'OFB-ex. AAMP).
Indicateur de pression	• **Manque de connaissances sur les mammifères marins**
Indicateurs de réalisation	• **Participation aux comités de pilotage et aux réunions du Conseil de gestion = 0**
Mise en œuvre 2021	Une convention d'étude scientifique entre l'OFB, l'OMMAG et Titè a été signée en 2020. Il s'agit d'une étude sur les mammifères marins, dont les grands cétacés, grâce à un hydrophone déployé au Sud de Saint-François. Cette étude est menée dans le cadre du projet CARIMAM coordonné par AGOA. Plusieurs hydrophones ont été déployées dans les Antilles (Haïti, Anguilla, Saint-Martin, La Jamaïqe, Saint Eustache, Martinique,….) et permettront d'acquérir de la connaissance sur les espèces, leur fréquence et leur saisonnalité. Titè s'engage dans cette étude, qui dure 1 an, à assurer la logistique (bateau et plongeur) pour les poses et déposes de l'hydrophone au Sud de Saint-François avec l'OMMAG. Une douzaine de sorties sont prévues sur la durée du projet. Nombre de sorties pour la pose d'hydrophone en 2021 : 9

MS 4 Priorité 1	MS 4 : Gérer les mouillages
ENJEUX	**Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines**
Obj. opé.	**OO.7 Limiter les impacts directs et indirects des pressions anthropiques**
Description	Des **mouillages écologiques** composés de bouées d'amarrage maintenues par des corps morts ont été installés dans le lagon afin d'éviter de porter atteinte aux fonds marins par la pose d'ancre (ancrage interdit dans toute la réserve). Les gestionnaires de la réserve assureront la gestion de ces mouillages : nombre et localisation des bouées disponibles, gestion du planning hebdomadaire des activités à caractère commercial dans la réserve, outil de réservation en ligne des mouillages. Une réflexion sera menée par les gestionnaires sur les questions d'assurance liées à l'utilisation de ces mouillages et sur le tonnage maximum des mouillages. Cette action sera reliée à l'entretien régulier des bouées de mouillage (cf. CI N° 5).
Indicateur de pression	• **Impacts de la fréquentation humaine sur les milieux naturels**
Indicateur de réalisation	• **Nombre bouées de mouillage disponibles :** 8 bouées pour un tonnage inférieur à 10 tonnes sont disponibles toute la journée ; 1 bouée pour un tonnage de 30 tonnes maximum est disponible de 9h à 16h. Cette quantité passe à 4 de 16h à 9h. • **Suivi de l'occupation des mouillages** : • Concernant l'affluence des plaisanciers, en 2021, 1389 réservations de bouées ont été effectuées entre le 1er/01/2020 et le 13/12/2021 (cf CS39) • Cette action est coordonnée par le conservateur et le chargé de mission scientifique (appropabation du nombre et de la localisation des bouées de mouillage). Les gardes assurent le suivi de l'occupation des mouillages sur le terrain (vérification des réservations en ligne, respect de la réglementation de la réserve). Les réservations ont augmentés par rapport à 2020 (1094).
Prévisionnel 2022	Les vérifications des réservations pourront se faire via une tablette de terrain afin de faciliter la visualisation. Le module de réservation des bouées devrait évoluer afin de l'optimiser.

MS 5	MS 5 : Définir le cadre réglementaire de la régulation de la fréquentation sur la RNN
Priorité 1	
FCR	**FCR 1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN**
Obj. opé.	**FCR 1.4 Limiter les impacts directs et indirects des pressions anthropiques**
Description	La fréquentation annuelle de la réserve est estimée à environ 40 000 visiteurs par an. La gestion de la fréquentation est un enjeu majeur pour la réserve qui est particulièrement impactée au niveau de la cocoteraie et du lagon qui concentrent la plupart des activités. Pendant la haute saison le risque de surfréquentation, et par conséquent des impacts sur les milieux naturels, est le plus important. Les sociétés autorisées à fréquenter la réserve de Petite Terre ainsi que le quota journalier maximum de visiteurs transportés via ces sociétés sont définis par Arrêté préfectoral et par le Comité Consultatif. Des rencontres régulières avec les professionnels permettront de vérifier le respect du planning et des quotas ainsi que d'évoquer les problèmes existants ou de prendre en compte les demandes en instance. Les gestionnaires mèneront une réflexion afin de gérer la fréquentation sur le site sur la base des recommandations du Schéma d'accueil élaboré en 2016 : cahier des charges, sélection des sociétés commerciales autorisées.
Indicateurs de réalisation	• **Régulation de la fréquentation**
Mise en œuvre 2021	Les activités commerciales sur la RNN de Petite Terre sont des activités dérogatoires soumises à autorisation du préfet après avis du comité consultatif. Une procédure de sélection formalisée et validée par le comité consultatif a été mise en place. Les gestionnaires ont étudié les 32 candidatures réceptionnées selon la grille d'évaluation validée en amont. Les membres de la commission activités nautiques ont participé à l'évaluation des dossiers aux côtés des gestionnaires : la direction de la mer et la douanes ont vérifié la conformité de chaque dossier au regard de la règlementation en vigueur, la commune de la Désirade a quant à elle participé au jury lors des entretiens. La commission activités nautique s'est réunie le 9 février 2021 afin de statuer sur chaque dossier et déterminer le nombre de jours attribué à chaque candidat. Les conclusions de la commission ont ensuite été soumises à validation du comité consultatif. L'arrêté préfectoral autorisant l'exercice des activités commerciales sur la RNN de Petite Terre a été publié le 16 avril 2021 et est entré en vigueur le 17 mai 2021. Il autorise 23 prestataires pour un maximum de 200 passagers transportés par jour. Quatre sociétés ont ensuite déposé un recours au tribunal administratif demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral. Les gestionnaires ont travaillé en lien avec le service juridique de la préfecture à la rédaction des mémoires en défense. Le jugement se tiendra courant 2022.
Prévisionnel 2022	Propositions formulées et validées en comité consultatif : • Souhait partagé des gestionnaires et des professionnels d'aller vers un arrêté prefectoral pluriannuel, tout en gardant la possibilité de mettre en place des sanctions administrative en cas de non respect de la règlementation ou des engagements pris par les professionnels : retrait de jours d'exploitation ou suspension de l'autorisation. Un arrêté pluriannuel permettrait de ne pas faire entrer de nouveau prestataire pendant cette durée. • La TPM augmente de 3% à partir du 1er janvier 2021. Les gestionnaires proposent également d'augmenter la redevance mouillage sur la base de l'augmentation de 3% de la TPM (le montant de la redevance mouillage est inchangé depuis sa mise en place en Septembre 2019 : 371€ la ½ journée pour les bateaux de 15m et plus (au lieu de 360€), 185 € la ½ journée pour les bateaux de moins de 15m (au lieu de 185€).

MS 7 **Priorité 1**	**MS 7 : Assurer la formation technique, de sécurité et de secourisme des agents**
MS 8 **Priorité 1**	**MS 8 : Assurer les formations complémentaires en termes de commissionnement et d'assermentation des agents**
MS 10 **Priorité 3**	**MS 10 : Assurer la formation Animation Nature des agents**
FCR	**FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN**
FCR / Obj. opé.	**FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN**
Description	L'équipe de la réserve bénéficiera de formations régulières dans le cadre de la **formation professionnelle**. Ces formations (ou recyclages) répondront à des besoins de compétences particulières des agents pour réaliser leurs **missions d'étude et de suivi du patrimoine naturel** (plongeur professionnel, permis bateau, secourisme, sécurité en mer, formation SIG, permis chasse…), **d'encadrement d'actions d'éducation à l'environnement** (guide nature…) et de réalisation des **missions de Police de l'Environnement** (commissionnement et assermentation).
Indicateurs de réalisation	• **Budget annuel alloué pour la formation professionnelle** • **Nombre de formations : 2**
Mise en œuvre 2021	Sophie Le Loc'h et Jean Claude Lalanne ont suivis une formation de plongée (scaphandrier classe 1B) leur permettant d'effectuer des travaux sous marins et ainsi d'apporter leur assistance dans les différentes études et travaux sous marins en Réserve. Aurélie Ramsamy (animatrice nature), Christophe Saint Auretet Roby Berchel ont suivi une formation dispensée par Anthony Levesque afin de pouvoir assurer des animations découvertes de l'ornithologie
Perspectives 2022	- 2 classe 1B supplémentaire - Comissionnement pour les nouveaux agents, la chargée de mission et la conservatrice - Formation aux technique d'élagage et d'abattage pour l'ensemble de l'équipe de terrain

MS 9 Priorité 1	MS 9 : Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel
FCR	**FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN** **FCR 4 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes**
FCR / Obj. opé.	**FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN** **FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel**
Description	Les agents la réserve seront **formés en interne sur le patrimone naturel de la RNN et sur les protocoles scientifiques** réalisés lors d'études ou de suivis des espèces ou des habitats (suivis des biocénoses marines, suivis des oiseaux marins et des limicoles, études sur la flore, suivis des populations de requins…).
Indicateurs de réalisation	• **Budget annuel alloué pour la formation professionnelle** • **Nombre de formations**
Mise en œuvre 2021	3 nouveaux gardes ont été recrutés : ces derniers ont pu bénéficier lors de missions de terrain d'une formation en continu sur les différents suivis scientifiques mis en œuvre sur la RNN. Ces formations sont dispensées par les partenaires scientifiques, la chargée de mission ou les anciens gardes expérimentés. Ce volet formation de l'équipe de terrain est désormais systématiquement inclus dans les conventions de partenariats qui concernent les suivis scientifique. Il a également été repriorisé dans la fiche de poste de la chargée de mission scientifique : les nouveaux agents de terrain devront monter rapidement en compétence et participer activement aux suivis scientifiques. Formation ornithologique de Aurélie Ramsamy, Roby Berchel, Christophe Lalanne par Anthony Levesque.
Prévisionnel 2022	Formation complémentaires des gardes avec les experts faune et flore collaborant avec la Réserve.

MS 11	MS 11 : Assurer la gestion des ressources humaines
Priorité 1	
FCR	**FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN**
FCR / Obj. opé.	**FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN**
Description	Les démarches administratives et financières liées à la gestion des ressources humaines sont assurées par la secrétaire générale administrative, le bureau de l'association Titè et l'expert comptable de la réserve Le recrutement des agents est assuré par le Conservateur et le bureau de l'association Titè pour les agents recrutés par Titè après concertation du Conseil d'Administration et le Conservateur et la direction de l'ONF pour les agents recrutés par l'ONF.
Indicateurs de réalisation	• **Nombre d'ETP recruté sur la durée du plan**
Mise en œuvre 2021	Le contrat de Ruben PENIN, VSC ONF a été renouvelé en février 2021 pour une durée de 1 an. La Réserve a recruté plusieurs stagiaires en 2021 : Louis GILLARDIN, Malo BRAQUIER, Romain DELASALLE et Sarah LECOEUR. Eric DELCROIX, chargé de mission svcientifique a rejoint l'OFB en juillet. Il a été remplacé en octobre par Léa SEBESI. Aurélie RAMSAMY, chargé de mission dédié à l'éducation à l'environnement a été recrutée en juin. Elle travaille à 75% de son temps sur la RNN de Petite Terre, et 25% sur la RNN Désirade. Ce recrutement fait suite à une subvention dédiée au renforcement des actions d'éducation à l'environnment au sein des réserves naurelles. L'équipe de gardes s'est vue renforcée par le recrutement de Christophe SAINT AURET, garde animateur, en remplacement de Julien ATHANASE (en arrêt longue maladie), Thomas CESAIRE, garde animateur chargé du suivi de la fréquentation des opérateurs touristiques recruté grace un financement obtenu dans le cadre du plan de relance, ainsi que Roby BERCHEL, garde animateur recruté en contrat d'alternance.

MS 12 Priorité 1	MS 12 : Suivre et contrôler le budget annuel de la RNN
MS 13 **Priorité 1**	**MS 13 : Assurer la gestion administrative de la RNN**
FCR	**FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN**
FCR / Obj. opé.	**FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN**
Description	Une grande partie de la gestion administrative de la réserve est assurée par l'association Titè. La gestion financière et la gestion administrative liées aux missions de la RNN sont assurées par le Conservateur, la secrétaire générale administraive, le bureau de l'association Titè et l'expert comptable mandaté par les gestionnaires. Le bilan des comptes annuels est présenté chaque année au commissaire aux comptes qui vérifie les informations et produit un rapport de contrôle des comptes. Une comptabilité analytique est mise en place afin de suivre les dépenses et d'évaluer le budget prévisionnel. Dans le cadre de la gestion administrative, les gestionnaires réaliseront une révision de la convention de gestion entre l'ONF et l'association Titè signée en 2002.
Indicateurs de réalisation	• **Publication du rapport d'activité et des comptes annuels**
Mise en œuvre 2021	- Clôture de l'exercice budgétaire de la RNN pour l'année écoulée et réalisation du budget prévisionnel de l'année en cours - Démarches administratives liées à la comptabilité de la réserve (fiches de salaires, paiement des charges sociales et cotisations diverses…) Le budget réalisé de l'année 2021 et le budget prévisionnel 2022 sont présentés dans ce rapport d'activité • **Prestataires** : **Cabinet comptable** mandaté pour réaliser le bilan comptable effectif et prévisionnel, pour l'élaboration des fiches de paie et les déclarations auprès des organismes sociaux (retraite, URSSAF, prévoyance…). **Commissaire aux comptes** mandaté dans le cadre de sa mission de certification des comptes annuels de la réserve.
Prévisionnel 2022	<u>Proposition :</u> Dissocier la présentation et la validation du budget prévisionnel de la présentation du budget réalisé et du rapport d'activité. - Présentation pour validation du budget prévisionnel (n+1) au comité consultatif fin décembre de l'année (n) : permettre aux gestionnaires d'obtenir la subvention de fonctionnement en début d'année. • Présentation du rapport d'activité de l'année (n) et du budget réalisé de l'année (n) en avril (n+1) au comité consultatif : la cloture budgétaire et la rédaction des rapports d'activités ne permettent pas la tenue du comité consultatif avant le mois d'avril.

MS 14	MS 14 : Rechercher de nouveaux moyens de financements
Priorité 1	
FCR	**FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN**
FCR / Obj. opé.	**FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN**
Description	Les gestionnaires de la réserve **chercheront des financements complémentaires** afin d'accroître le budget de fonctionnement de la RNN et réaliser les actions prévues dans le plan de gestion. Ces subventions ponctuelles ou pluriannuel viendront s'ajouter à la dotation annuelle de fonctionnement émanant du Ministère de l'Environnement, aux redevances sur les activités commerciales et de plaisance (redevance des mouillages, taxe sur le transport des passagers maritimes).
Indicateurs de réalisation	• **Nombre et montant des financements complémentaires obtenus / an**
Mise en œuvre 2021	• RNPT : Ces recherches de financements seront principalement réalisées par la conservatrice, le chargé de mission scientifique et la secrétaire générale administrative. • Une veille est réalisée en continu pour suivre la publication d'appel à projets pouvant émmaner de différents partenaires. 2021 : poursuite de la mise en œuvre du projet FEDER, 2 projets OFB en cours, 1 projet dans le cadre du plan de relance
Prévisionnel 2022	• Plan de relance : mise en œuvre projet de renforcement des mouillages existants par des écomouillages. • Cloture du FEDER • Participation aux échanges sur le montage d'un LIFE • Recherche de financement : sentier sous marin, exposition du phare

MS 15	MS 15 : Assurer l'accueil, l'encadrement et la formation des stagiaires et services civiques
Priorité 1	
FCR	**FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN**
FCR / Obj. opé.	**FCR 3.2 Renforcer les moyens humains**
Description	Les gestionnaire accueilleront régulièrement des stagiaires et services civiques afin de renforcer les moyens humains de l'équipe et réaliser différentes missions liées aux suivis du patrimoine naturel ou au renforcement des connaissances sur les espèces et les habitats. Ces moyens humains supplémentaires permettent d'accroître de façon sensible la présence du personnel sur le terrain. L'association Titè mènera la démarche d'agrément pour encadrer des services civiques.
Indicateurs de réalisation	• **Nombre de stagiaires et services civiques / an** : Un chargé de mission en VSC ONF est dédié aux Réserve de la Désirade. Aucun contrat de Service Civique n'a été signé par Titè cette année 2021. Concernant les stagiaires, ont été reçus : 1 stagiaire de M1 en école d'Ingénieur AgroParisTech, 2 stagiaires de M1 de l'UAG, 1 stagiaire en BTS GPN de AgroSup Dijon
Mise en œuvre 2021	• **RNPT** : Les stagiaires et services civiques sont sélectionnés par la conservatrice et le chargé de mission scientifique ainsi que le VSC. Le recrutement des services civiques de l'ONF est réalisé après avis de la Conservatrice et de l'ONF. • **Partenariats** : Universités, Ecoles d'Ingénieurs, Centres de recherche, collèges et lycées (accueil de stagiaires de 3ème en stage de découverte d'un métier) Le contrat de Ruben PENIN, VSC ONF a été renouvelé en février 2021 pour une durée de 1 an. 4 stagiaires ont été recrutés courant 2021 pour travailler sur diverses thématiques : Sarah Lecoeur : Suivi des pontes de tortues marines et Diagnostic physique et écologique des plages sur la Réserve Naturelle de Petite Terre Romain Delasalle : Suivi des milieux physosociologiques de la RN Petite Terre Louis Gillardin : Cartographie de la faune exotique envahissante de La Désirade Malo Braquier : Etude des deux salines de La Désirade
Prévisionnel 2022	Remplacement de Ruben Penin à prévoire pour février 2022 Recrutement de 2 stagiaire à la Désirade pour travailler sur le volet géologique et réaliser un diagnostic d'ancrage territorial.

MS 16	MS 16 : Renforcer l'équipe de la RNN avec l'accueil et l'encadrement d'EV
Priorité 1	
FCR	**FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN**
FCR / Obj. opé.	**FCR 3.2 Renforcer les moyens humains**
Description	Depuis 2008, l'association Titè a modifié ses statuts afin de permettre l'inscription de nouveaux adhérents et la mise en place d'un **système d'éco-volontariat**. Un grand nombre de volontaires accompagnent les gardes au sein de la réserve et participent à des missions de terrain liées à l'activité quotidienne sur le site (entretien de la réserve, information du public) ou à des suivis scientifiques (tortues marines, iguanes, oiseaux, gaïacs, milieu marin…). Les gestionnaires pourront former les bénévoles aux protocoles de suivis et à la sensibilisation des publics.
Indicateurs de réalisation	• Nombre d'écovolontaires / an, Nombre d'heures de présence. En 2021 il y a eu **133 jours de bénévolat** sur la RNPT.
Mise en œuvre, 2021	En 2021 ce sont 133 jours de bénévolat qui ont été réalisés sur la RNPT. Le contexte sanitaire à obligé les cogestionnaires a suspendre le bénévolat et limiter le nombre de bénévoles par mission pour répondre aux exigences réglementaires.

MS 24	MS 24 : Développer le partenariat avec l'office du tourisme de la Désirade
Priorité 2	
MS 25	**MS 25 : Renforcer la coopération avec le comité des pêches de Guadeloupe (CRPMEM) et l'association des pêcheurs désiradiens**
Priorité 2	
FCR	**FCR 5 - Renforcer l'ancrage territorial, régional et national de la RNN**
FCR / Obj. opé.	**FCR 5.1 - Renforcer l'intégration locale de la RNN**
Description	Ces partenariats viseront à renforcer les liens avec les instances de tourisme, de pêche professionnelle ainsi que la populations locales. Les modalités de ces partenariats restent à définir. Un partenariat avec l'office de tourisme de La Désirade permettrait de valoriser la destination éco touristique de la Désirade et de Petite Terre. Les termes de ce partenariat restent à définir. De nouvelles démarches seront entreprises afin de mettre en place une coopération avec les professionnels de la pêche dans la perspective de profiter de l'effet réserve pour améliorer la gestion de la ressource halieutique en périphérie de la réserve. L'équipe de la réserve participera à des réunions de concertation ainsi qu'à des manifestations locales afin de sensibiliser les différents publics sur les enjeux, la règlementation et les objectifs de gestion de la réserve (cf. PA N°6). Les réunions annuelles de l'association Titè, qui se tiennent à la capitainerie de la Désirade, seront des moments privilégier pour entretenir ce contact.
Indicateurs de réalisation	• **Mise en œuvre de partenariats**
Mise en œuvre 2021	• **RNPT** : Le développement des partenariats est coordonné par la conservatrice et le chargé de mission scientifique, après avis du Conseil d'Administration. L'ensemble de l'équipe participera aux manifestations et réunions de concertation.
Prévisionnel 2022	Developpement de visites guidées par l'animatrice nature en collaboration avec l'office de tourisme Appui au projet TOPASE

MS 30 Priorité 2	MS 30 : Renforcer les partenariats avec les sociétés commerciales
FCR	**Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles** **FCR 1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN**
FCR / Obj. opé.	**OO.7 Limiter les impacts directs et indirects des pressions anthropiques** **FCR 1.3 Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales sur la réglementation de la RNN**
Description	Les gestionnaires veilleront à informer et former les prestataires d'activités commerciales quant à l'organisation de leurs prestations sur la plage d'accueil et le lagon, qui concentrent l'essentiel de la fréquentation touristique de la réserve. Cette action vise notamment à former des écoguides chargés de faire visiter la réserve et disposant d'un minimum de compétences pédagogiques dans le domaine de l'environnement, d'encadrer et gérer l'organisation des repas sur la cocoteraie (utilisation des points de feu, limitation de charbon de bois ou utilisation d'autres combustibles, nettoyage des grilles et des points feu, gestion des poubelles, tri sélectif des déchets), de sensibiliser les passagers aux écogestes (utilisation de petites palmes, de crèmes solaires minérales, utilisation de lycras). Les gestionnaires de la réserve mèneront une réflexion avec les sociétés commerciales partenaires afin de les associer sur différentes thématiques (visite guidée, accueil sur la réserve…).
Indicateurs de pression	• **Impacts de la fréquentation humaine sur les milieux naturels** • **Nombre et nature des infractions relevées sur la RNN / an**
Indicateurs de réalisation	• **Mise en œuvre de mesures de gestion liées à l'utilisation du site par les sociétés commerciales**
Mise en œuvre 2021	Mise en place d'une barrière en bois limitant l'accès à la végétation alentour de la zone d'accueil afin d'en éviter la dégradation. Production d'un support de visite comprenant des informations relatives à la faune et à la flore observable à Petite Terre. Ce support à destination des croisiériste permettra d'appuyer leur visite par des photographies ainsi des données récentes récoltées en RNN. Mise en place de formation obligatoire pour tout nouveau skipper se rendant sur la RNN. Organisation de sessions de formation sur le terrain pour tous les skippers. Implication des croisiéristes dans la gestion de la RNN : - Organisation de journées de nettoyage de la cocoteraie, ou d'entretien de sentier (en fonction des contraintes liées à la crise sanitaire) - Participation de chaque croisiériste à 1 mission courte par an en tant qu'écovolontaire - Développement des sorties avec les scolaires - Aider les professionnels à mobiliser des aides et bénéficier de l'appui de la Région ou du CTIG afin de favoriser l'accès et la découverte de la RNN aux Guadeloupéens.

Prévisionnel 2022	Mise en place de formation obligatoire pour tout nouveau skipper se rendant sur la RNN. Organisation de sessions de formation sur le terrain pour tous les skippers. Implication des croisiéristes dans la gestion de la RNN : - Organisation de journées de nettoyage de la cocoteraie, ou d'entretien de sentier (en fonction des contraintes liées à la crise sanitaire) - Participation de chaque croisiériste à 1 mission courte par an en tant qu'écovolontaire - Développement des sorties avec les scolaires Aider les professionnels à mobiliser des aides et bénéficier de l'appui de la Région ou du CTIG afin de favoriser l'accès et la découverte de la RNN aux Guadeloupéens.

RNN de Petite Terre budget prévisionnel et réalisé 2021

Association : Titè
Exercice 2021 Date de début : 01/01/2021 Date de fin : 31/12/2021

CHARGES						PRODUITS					
Petite Terre				PLAN DE RELANCE	FEDER	Petite Terre				PLAN DE RELANCE	FEDER
Intitulés de comptes		MONTANT PREVIONNELS EN EUROS (1)	MONTANT REALISES EN EUROS (1)	MONTANT REALISES EN EUROS (1)	MONTANT REALISES EN EUROS (1)	Intitulés de comptes	MONTANT PREVISIONNELS EN EUROS (1)	MONTANT REALISES EN EUROS (1)	MONTANT REALISES EN EUROS (1)	MONTANT REALISES EN EUROS (1)	
60 – Achats		96 550 €	104 655 €	1 959 €	45 363 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	124 592 €	148 562 €	0 €		
Achats d'études		21 800 €	32 991 €		44 883 €	Marchandises					
suivi Oiseaux	*CS*	*6 800 €*	*8 800 €*								
suivi milieu marin	*CS*	*15 000 €*	*28 191 €*			Taxe barrier	50 000 €	52 294 €			
Fournitures d'entretien et petit équipement		6 950 €	3 196 €	339 €	481 €	Prest de services redevances prof.	35 640 €	34 793 €			
Matériel et travaux entretien	*IP*	*3 700 €*	*2 095 €*								
Bateau	*O*	*250 €*									
Matériel action Police	*SP*	*500 €*									
Matériel animation	*EEDD*	*1 500 €*	*466 €*								
Matériel suivi scientifiques	*CS*	*1 000 €*	*634 €*								
Fournitures non stockables (combustibles)		10 100 €	8 005 €			Prest de services redevance ptals.	33 000 €	54 848 €			
	EEDD		*15 €*								
Achats non stockés de matières et fournitures						Mise à disposition de personnel facturée	5 952 €	2 127 €			
Fournitures administratives	*SP-CS*	3 200 €	1 000 €			Autre produit d'activité annexes		4 500 €			
Tablette suivi fréquentation		*800 €*	*701 €*								
smartophone PC		*2 400 €*									
Autres fournitures						74 – Subventions d'exploitation	259 458 €	247 295 €	10 269 €	52 201 €	
Prestations	*MS*	54 500 €	59 463 €	1 620 €		Etat : DEAL	232 480 €	232 480 €	10 269 €		
	EEDD		*1 245 €*								
61 – Services extérieurs		57 050 €	80 138 €	0 €	4 295 €	EEDD	26 978 €	14 815 €			
Sous-traitance générale											
Locations		2 500 €	3 625 €		4 295 €						
Location bateau	*O*	*2 000 €*	*3 625 €*								
Location matériel plongée	*CS*	*500 €*									
Entretien et réparation		45 550 €	68 587 €			Région(s) :					
Entretien maison - Sunzil	*O*	*4 600 €*	*4 120 €*								
Maintenance site internet	*SP-PA*	*3 150 €*	*3 150 €*								
bateau	*O*	*4 800 €*	*4 485 €*								
Mouillages et balisage	*O*	*30 000 €*	*56 832 €*								
Zone d'accueil -cocoteraie	*O*	*3 000 €*									
Assurance	*MS*	8 000 €	7 426 €								
Documentation		1 000 €				Département(s) :					
Divers			500 €								
62 – Autres services extérieurs		40 456 €	25 136 €	127 €	2 542 €						
Rémunérations intermédiaires et honoraires		14 400 €	11 668 €			Communes(s) :					
Publicité, publication		5 264 €	661 €								
informer régle lagon	*SP*	*3 000 €*	*465 €*								
partenriat croisiérites	*MS*	*1 000 €*									
animation nature	*EEDD*	*1 264 €*	*196 €*								
Déplacements, missions, réceptions		18 042 €	7 936 €								
Billets de bateau	*MS*	*6 347 €*	*4 691 €*								
Billets de bateau	*EEDD*	*486 €*	*235 €*								
Sortie scolaire PT	*EEDD*	*3 200 €*	*772 €*								
Frais de déplacements formation	*MS*	*5 489 €*	*2 238 €*								
Billet bateau clients mystères	*SP*	*2 520 €*	*0 €*								
Frais postaux et de télécommunications		2 000 €	3 322 €	127 €		Organismes sociaux(à détailler) :					
	EEDD		*117 €*								
Services bancaires, autres		750 €	1 196 €								
cotisations (liées à l'activité économique)			353 €								
Divers											
63 – Impôts et taxes		2 954 €	2 963 €	207 €							
Impôts et taxes sur rémunération		2 954 €	2 734 €			Fonds européens					
dont EEDD	*EEDD*	*492 €*	*229 €*								52 201 €
Autres Impôts et taxes						CNASEA (emplois aidés)					
64 – Charges de personnel		161 795 €	155 138 €	7 976 €		Autres recettes					
Rémunération des personnels		134 281 €	128 014 €	7 128 €							
1 CM, 3 gardes, 1 SGA	*MS*	*117 036 €*	*117 024 €*								
0,75 ETP EEDD	*EEDD*	*17 245 €*	*10 990 €*								
Charges sociales		25 514 €	19 814 €	521 €							
1 CM, 3 gardes, 1 SGA	*MS*	*22 237 €*	*19 041 €*								
0,75 ETP EEDD	*EEDD*	*3 277 €*	*774 €*								
Autres charges de personnel		2 000 €	7 309 €	327 €		75 – Autres produits de gestion courante	1 350 €	1 470 €	0 €		
65 – Autres charges de gestion courante		0 €	3 160 €	0 €	0 €	Cotisations	1 350 €	1 470 €			
fourniture maison	*O*		*453 €*								
redevance pour concession, brevet, licence	*MS*		*439 €*								
creance des exercices antérieurs	*MS*		*2 265 €*								
charges diverses	*MS*		*0 €*								
66 – Charges financières						Autres recettes					
67 – Charges exceptionnelles			10 €			76 – Produits financiers	0 €	35 €	0 €		
						77 – Produits exceptionnels	0 €	65 108 €	0 €		
68 - Dotations aux provisions pour risques et charges			25 463 €			Sur opération d'e gestion		4 €			
68 – Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)		26 595 €	43 282 €	0 €	0 €	Sur exercices antérieurs		42 784 €			
69 - Impots			4 €	0 €	0 €	Quote parties subv d'investissement au résultat de l'exercice		22 320 €			
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES						78 – Reprises sur amortissements et provisions		2 265 €	0 €		
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		30 846 €	23 513 €	0 €	0 €	79 – Transfert de charges d'exploitation	0 €	7 409,40 €	- €		
						EEDD		*223,36 €*			
Secours en nature						87 – Contributions volontaires en nature	30 846 €	23 513 €	0 €		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			12 150 €			Bénévolat	30 846 €	11 363 €			
Personnel bénévole		30 846 €	11 363 €			Prestations en nature		12 150 €			
						Dons en nature					
TOTAL DES CHARGES		416 246 €	463 460 €	10 269 €	52 201 €	TOTAL DES PRODUITS	416 246 €	495 656 €	10 269 €	52 201 €	

BUDGET PREVISIONNEL - RNPT - Année 2022				
Charges			**Produits**	
	Codes PG			
60 – Achats		**108 941,40 €**	**70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**	**124 500,00 €**
Achats d'études et de prestations de services		**37 822 €**	Taxes passagers Maritime	30 000 €
Suivi repro STEANT	*CS18*	*2 800 €*		
Suivi requin	*CS8*	*3 610 €*	Redevance opérateurs professionnels	40 000 €
Suivi Oiseaux (limi et canards+ marin)	*CS19,20,22*	*5 012 €*		
Suivi oiseau STOC		*1 400 €*		
Suivi milieu marin	*CS29*	*25 000 €*	Redevance plaisanciers	50 000 €
Achats non stockés de matières et fournitures				
Fournitures non stockables (combustibles)	*CI7*	**10 100 €**	Frais dossier procédure sélection professionnels	4 500 €
Fournitures d'entretien et petit équipement		**8 502 €**		
Surveiller l'introduction de l'IC	*CS3*	*800 €*		
Collecte et évacuation déchets	*IP3*	*200 €*		
accès saline (cordes, bois...)	*IP6*	*1 000 €*		
Entretien sentier (mat coupe-tronconneuse)	*CI2*	*1 100 €*		
matériel distance sampling	*CS2*	*300 €*		
GPS	*SP1*	*1 000 €*		
matériel (lagon/gaiac)		*900 €*		
divers maison		*1 000 €*		
matériel animation	*EEDD - PA*	*2 202 €*		
Fournitures administratives		**3 017 €**		
smartphone PC	*MS17*	*3 017 €*		
Autres fournitures				
Prestations		**49 500 €**	Prestations Services	
ONF	*MS*	*49 500 €*		
61 – Services extérieurs		**67 419 €**	**74 – Subventions d'exploitation**	**346 073 €**
Sous-traitance générale			Etat : DEAL	232 480 €
Locations		**7 960 €**	Renforcement EEDD	26 978 €
location de bateau	*SP*	*4 000 €*		
location de matériel de plongée	*CS29*	*3 360 €*		
location de voiture		*600 €*		
Entretien et réparation		**50 459 €**		
Etretien maison - Sunzil	*CI8*	*- €*		
matériel piégeage (rats-souris)		*509 €*		
Gestion fréquentation - Maintenance site internet	*MS4*	*3 950 €*	OFB	
Mise à jour module de réservation du site	*MS4*	*10 000 €*		
Equipement bateau	*CI7*	*1 000 €*		
Entretien bateau	*CI7*	*5 000 €*		
Entretien mouillages-balisage	*CI5*	*30 000 €*		
Etretien zone d'accueil - Elagage cocotiers	*CI9*	*- €*		
Assurance	*MS*	**8 000 €**	Région(s) :	
Documentation	*MS*	**1 000 €**		
Divers		**- €**	Département(s) :	
62 – Autres services extérieurs		**81 211 €**		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		**14 400 €**		
Publicité, publication		**24 720 €**	Communes(s) :	
informer le public règles lagon	*SP7*	*1 600 €*		
renforcer partenariat avec croisiéristes	*MS30*	*700 €*		
20 ans cogestion	*PA*	*18 420 €*		
animation nature	*EEDD - PA*	*4 000 €*		
Déplacements, missions, réceptions		**37 817 €**		
Formation : plongée, elagage, ornitho	*MS7*	*10 100 €*	Organismes sociaux (à détailler) :	
Frais repas distance sampling	*CS2*	*732 €*		
Participation colloques	*MS28*	*2 360 €*	Fonds européens (FEDER)	
Frais de déplacements	*MS*	*2 492 €*	ASP (emplois aidés)	6 002 €
Billets de bateau Comadile	*MS*	*5 078 €*	Autres recettes	
Billets de bateau Comadile	*EEDD - MS*	*555 €*	Autres recettes - résultat 2020	68 674 €
20 ans cogestion	*PA*	*5 000 €*	Autres recettes - report EEDD	11 940 €
Billets de bateau PT	*SP2*	*2 860 €*		
Sortie PT scolaires	*EEDD - PA*	*8 640 €*		
Frais postaux et de télécommunications		**3 524 €**		
Services bancaires, autres		**750 €**		
63 – Impôts et taxes		**3 081 €**	**75 – Autres produits de gestion courante**	**4 296 €**
Impôts et taxes sur rémunération		**3 081 €**	Cotisations	4 296 €
dont EEDD	*MS-EEDD*	*427 €*		
Autres impôts et taxes				
64 – Charges de personnel		**170 074 €**	**76 – Produits financiers**	
Rémunération des personnels		**140 062 €**	**77 – Produits exceptionnels**	
1 CM, 3 gardes CDI, 1 alternant, 1 SGA	*MS*	*120 656 €*	Sur opération d e gestion	
1 ETP EEDD	*EEDD - MS*	*19 407 €*	Sur exercices antérieurs	
Charges sociales	*MS*	**26 612 €**	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
1 CM, 3 gardes CDI, 1 alternant, 1 SGA	*MS*	*22 925 €*		
1 ETP EEDD	*EEDD - MS*	*3 687 €*		
Autres charges de personnel	*MS*	**3 400 €**		
65 – Autres charges de gestion courante				
66 – Charges financières				
67 – Charges exceptionnelles				
68 – Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)	*MS*	**44 142 €**		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		**427 645 €**	**TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS**	**474 869 €**
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		**28 738 €**	**87 – Contributions volontaires en nature**	**28 738 €**
Secours en nature			Bénévolat	15 778 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		12 960 €	Mise à disposition gratuite de biens et prestations	12 960 €
Personnel bénévole	*MS*	15 778 €	Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		**503 607 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**503 607 €**

TABLES DES ANNEXES

Annexe 1 : Charte de partenariat 2021 73
Annexe 2 : Compte rendu du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de Petite Terre 2021 79
Annexe 3 : Livret de découverte du patrimoine biologique de la Réserve Naturelle de Petite Terre 87

CHARTE DE PARTENARIAT 2021

ENTRE LES GESTIONNAIRES DE LA RESERVE NATURELLE DES ILETS DE PETITE TERRE

ET L'ENTREPRISE.....

EXERCANT UNE ACTIVITE COMMERCIALE dans la réserve de Petite Terre

Préambule :

La réserve naturelle des îlets de Petite Terre a pour objectif de préserver l'intégrité des écosystèmes marins et terrestres. Afin d'assurer une fréquentation raisonnée et respectueuse des îlets et du milieu marin, sans risque de dérangement de la faune et de dégradation de l'environnement, l'entreprise exerçant une activité commerciale sur la réserve naturelle signataire d'une part, et les gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale de Petite Terre (l'association Titè et l'ONF) d'autre part, conviennent d'atteindre cet objectif commun selon les dispositions suivantes :

Sont considérés comme croisiéristes les entreprises qui organisent une excursion sur la réserve naturelle de Petite Terre avec un transport maritime au moyen d'un navire à passagers, d'un navire à utilisation commerciale (NUC) ou d'un navire de location avec skipper s'adressant à des passagers individuels ou à des groupes.
Cette sortie incluant une visite guidée et commentée sur le sentier de découverte aménagé et en utilisant le cas échéant les supports pédagogiques mis à disposition par les gestionnaires

Article 1 – Autorisation nominative :

Tout prestataire souhaitant exercer une activité commerciale dans la Réserve Naturelle de Petite Terre, maritime et terrestre est soumis à autorisation préalable nominative, délivrée par le Préfet sur avis conforme (conjointement), de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et la Direction de la Mer après avis du comité consultatif. Elle définit notamment le type d'activité autorisée pour le prestataire concerné, le nombre de jours d'exploitation et le nombre maximum de passagers.

L'autorisation est attachée à un navire, une entreprise et à l'armateur mentionné dans l'arrêté préfectoral annuel. Tout remplacement de navire que ce soit à titre provisoire ou définitif ne peut se faire que par un navire de taille et de capacité équivalente ou inférieure avec l'agrément des gestionnaires.
Cette autorisation ne peut en aucun cas être gagée ou cédée.
L'autorisation peut être remise en cause en cas de manquement à l'arrêté règlementant les activités commerciales et non commerciales sur la réserve ou à la présente charte.

Article 2 – Limitation du nombre de visiteurs :

Chaque prestataire est tenu de respecter le nombre de passagers autorisés. Les prestataires autorisés devront respecter le calendrier de fréquentation touristique établi par les gestionnaires en concertation avec les entreprises autorisées afin que la fréquentation touristique ne dépasse pas 180 visiteurs par jour dans le cadre des activités commerciales.

CHARTE DE PARTENARIAT 2021

ENTRE LES GESTIONNAIRES DE LA RESERVE NATURELLE DES ILETS DE PETITE TERRE

ET L'ENTREPRISE.....

EXERCANT UNE ACTIVITE COMMERCIALE dans la réserve de Petite Terre

Article 3 - Déclaration de fréquentation et règlement de la taxe sur les passagers maritimes (TPM) :

Les prestataires assurant une prestation avec un navire transport de passagers, un navire en utilisation commerciale ou un navire en location avec skipper sont soumis à la TPM et sont tenus de déclarer mensuellement aux gestionnaires de la réserve, sur la base du formulaire prévu à cet effet, sa fréquentation et de payer auprès des services de la Douane la taxe sur les passagers embarqués à destination des espaces protégés. Le montant de cette taxe est fixé annuellement par le ministère des finances.

Cette taxe est acquittée mensuellement, sur bordereau, auprès de la Recette des Douanes de Basse Terre avec copie aux gestionnaires.

Article 4 Redevance de mouillage :

Une redevance de mouillage est instituée, son montant sera fixé annuellement après avis du comité consultatif. Pour l'année 2021 son montant est fixé à 3600 euros pour les bateaux de plus de 15 mètres et 1800 euros pour les bateaux de 15 mètres et moins et ce pour une fréquentation de 5 jours par semaine. Son montant sera calculé au prorata du nombre de jours mentionné dans l'arrêté préfectoral.

Cette redevance fait l'objet d'une facturation par moitié en janvier et par moitié en juin par l'association Titè gestionnaire de la réserve de Petite Terre et le paiement est dû sous 30 jours après réception de la facture.

Un retard de paiement de la redevance au-delà de 60 jours après relance engendrera une sanction administrative : retrait de jours autorisés.

Article 5 - Engagement Général :

Le prestataire autorisé s'engage à :

- Prendre connaissance du décret de création de la réserve et des arrêtés préfectoraux réglementant les activités commerciales et non commerciales sur la Réserve Naturelle de Petite Terre.
- Ne pas déranger, nourrir, manipuler et prélever les espèces de faune et de végétaux (ne pas nourrir les oiseaux et en particulier les sucriers, les iguanes, les tortues, les barracudas, ne pas naviguer à proximité des tortues et mammifères marins).
- Diffuser tant auprès de ses clients que de ses employés la réglementation en vigueur, applicable sur la Réserve Naturelle de Petite Terre et relative à l'activité commerciale qu'il pratique, la respecter et la faire respecter en particulier les zones d'interdiction matérialisée dans le lagon et Terre de Haut.
- Diffuser un message pédagogique orienté vers la découverte et la protection de la biodiversité marine et terrestre dans l'esprit de la documentation produite par les gestionnaires de la Réserve Naturelle de Petite Terre. Le personnel d'encadrement doit être dûment qualifié et formé et doit assurer une réelle action de prévention et de sensibilisation.

- Les navires devront être équipés de cuves à eaux noires ou à grises ou s'engager à mettre en place des équipements empêchant les rejets.
- Ne pas privatiser l'espace d'accueil commun à l'ensemble des usagers, ni les mouillages.
- Le prestataire devra privilégier la prise de repas à bord quand cela est possible. Il s'engage à développer la mise en place de repas le moins impactant possible pour le site.
- Favoriser l'utilisation de crème solaire sans toxicité pour le milieu marin ou l'usage de vêtement de type lycra.
- Le décret de création de la réserve établi l'interdiction de troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore. Le prestataire autorisé ne pourra pas mettre de la musique pendant sa présence sur la réserve naturelle et veillera à ce que le niveau sonore issu de sa prestation (discussions, bruit des moteurs, ...) reste convenable.
- **Aucun rejet d'aucune sorte ne sera toléré dans la réserve sous peine de suspension immédiate de l'autorisation d'exercer une activité commerciale**

Article 7 - Mesures spécifiques d'utilisation de l'espace

- **Activité de baignade et de découverte en palmes masque et tuba**

Le prestataire autorisé, a l'obligation d'informer ses clients sur l'impact que la pratique de découverte en Palmes Masque Tuba peut engendrer sur les récifs coralliens et privilégier la baignade de ses clients dans la zone interdite à la navigation. Il devra notamment sensibiliser sa clientèle sur l'interdiction de marcher sur les coraux.
Il devra informer ses clients sur l'existence dans le lagon de zones interdites d'accès tant au niveau des herbiers de Terre de Bas que dans le récif corallien.

- Mouillages :

L'utilisation des ancres dans la réserve naturelle de Petite Terre est interdite. Les prestataires doivent impérativement utiliser les mouillages mis en place par les gestionnaires à leur intention. Une ligne de 9 mouillages à proximité de la plage est à disposition des petites embarcations. Le prestataire est tenu de s'assurer du bon état du mouillage afin de garantir la sécurité des visiteurs et de son navire. Les bateaux doivent être amarrés à l'avant et à l'arrière sur cette ligne de mouillage.
Les 5 mouillages de 30 tonnes maximum sont destinés en priorité aux professionnels. Les 12 mouillages à proximité de Terre de Haut sont limités à un tonnage de 10 tonnes maximum. Des mouillages spécifiques pour les annexes ont été mis en place, aucun échouage n'est autorisé sur la plage.
Un seul bateau doit être amarré par mouillage.
L'utilisation de la ligne de mouillage le long de la plage doit se faire dans le respect des règles de sécurité et en respectant les autres utilisateurs. **Les mouillages devront être occupés les uns à la suite des autres en partant du sud-est, et dans l'ordre d'arrivée des bateaux. Les skippers restant à la demi-journée privilégieront les mouillages nord-ouest.**

- Utilisation des annexes :

L'utilisation des annexes est strictement limitée au débarquement et au rembarquement des passagers et doit se faire uniquement dans la zone autorisée à une vitesse inférieure à 3 nœuds. Il est interdit avec l'annexe de déposer des nageurs sur la barrière de corail ou dans le lagon à l'Est de Terre de Haut.

Il devient **obligatoire** que tous skipper se rendant sur la réserve naturelle soit **formés à la règlementation de la réserve ainsi qu'à la préservation de la biodiversité** du site. Tout skipper se rendant sur la réserve naturelle devra être en mesure de fournir au contrôle des gardes une **attestation de formation** délivrée par les gestionnaires de la réserve naturelle. Les skippers ayant déjà suivis une formation devront fournir leur certificat de formation. **Les nouveaux skippers seront obligatoirement formés avant de débuter toute activité commerciale sur la réserve naturelle.**

- **Une visite encadrée** de la réserve en empruntant le sentier de découverte est **obligatoirement réalisée par le prestataire**. Au cours de cette visite, il devra expliquer les enjeux de la réserve et présenter les espèces emblématiques rencontrées par les visiteurs : tortues, iguane, oiseaux, requins, végétation, écosystèmes marins et terrestres... **La durée** du (des) module(s) de la prestation écotouristique **ne devra pas être inférieure à une heure et demie.**
- Respecter les équipements de la Réserve Naturelle de Petite Terre mis à sa disposition. L'exploitant est tenu pour responsable des dommages occasionnés par lui-même ou par ses clients. En cas de dégradation des équipements, il sera tenu de procéder, à ses frais, aux remplacements et/ou réparations qui s'imposent.
- Ne pas s'approprier le mobilier de la Réserve Naturelle et ne pas le déplacer. Le mobilier est aussi bien à disposition des prestataires que des plaisanciers.
- Fournir à ses passagers repas et boissons. L'alcool devra être servi en quantité raisonnable.
- Assurer l'encadrement des visiteurs pendant toute la durée du séjour au sein de la réserve.
- Promouvoir la présente charte.
- Respecter les autres usagers de la Réserve Naturelle.
- Signaler immédiatement au personnel de la réserve toute dégradation ou anomalie constatée par lui-même ou ses employés, sur les sites.
- Avertir ses clients des risques liés à la baignade dans le lagon et notamment du risque avéré en cas de courant fort.
- Ne laisser aucun équipement sur site.
- S'investir dans la préservation de la réserve naturelle en participant aux journées de nettoyage organisées par les gestionnaires. La réalisation d'une mission par an avec les gardes sera également garante de cet engagement.

Article 6 - Mesures éco responsables :

Le prestataire autorisé s'engage à :

- Trier ses déchets et les rapporter ainsi que ceux de ses clients. Les emplacements mis à sa disposition doivent rester propres après son départ. Aucun reste de cendres et de nourriture sur les barbecues n'est toléré.
- Le prestataire doit tenir à disposition des clients jusqu'au départ une poubelle fermée. Il doit s'assurer tout au long de sa prestation à ne pas nourrir, même involontairement, la faune sauvage. Il veillera à disposer des protections physiques sur les aliments pouvant attirer les oiseaux, ou les iguanes. Il doit mettre à disposition de ses client des cendriers.
- Utiliser de la vaisselle réutilisable ou à défaut une vaisselle jetable biodégradable (bois, carton, PLA ou équivalent).

■ Zone d'accueil :

L'îlet de Terre de Haut est interdit au public.

Sur l'îlet de Terre de Bas, les prestations commerciales sont autorisées uniquement

- Pour l'accueil sur la plage, dans le lagon à l'aide des équipements prévus à cet effet.
- Pour la découverte du milieu terrestre : dans les sentiers balisés et notamment autour du phare.
- Dans la salle d'exposition située dans la partie basse du phare.

Article 8 - Respect de la charte et sanctions

En cas de non-respect de cette charte constaté par le personnel de la réserve, le prestataire pourra à tout moment recevoir un avertissement de la part des gestionnaires de la Réserve Naturelle de Petite Terre, puis se voir retirer tout ou une partie de son autorisation en cas de récidive. Ces sanctions administratives seront graduelles : retrait d'un jour par récidive suite à un avertissement. En cas de non-respect de la réglementation, l'intégralité de l'autorisation pourra être retirée.

Les engagements pris à travers cette charte seront évalués en continu courant 2021 par les cogestionnaires.

Le prestataire

« Lu et approuvé »

Les gestionnaires

« Lu et approuvé »

Réserve Naturelle ILETS DE PETITE TERRE

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité

Compte rendu du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de Petite Terre

-

Le 06 mai 2021

Le comité consultatif de la réserve naturelle s'est réuni le jeudi 6 mai en visioconférence, sous la présidence de Monsieur SADOUX Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le Préfet et le sous-préfet étant déjà pris par d'autres dossiers en cours.

Liste des personnes présentes :

Emmanuel SADOUX, secrétaire général de la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
Gaël MAGNE, chef du pôle accompagnement des collectivités, Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre

Jean-François BOYER, directeur de la DEAL
Claire MAGNARD, cheffe du pôle biodiversité de la DEAL
Aurélien JAPAUD, chargé de mission milieu marin et espaces naturels de la DEAL
Mylène MUSQUET, directrice régionale de l'ONF
Pierre COQUELET, délégué territorial Antilles de l'OFB
Jean-Luc Vaslin, directeur de la Mer
Marie-Aurore ADROVER MALNOURY, responsable de l'antenne Guadeloupe du CDL

Loïc TONTON, maire de la commune de la Désirade
Fabrice ROSEAU, élu de la commune de la Désirade
Nathalie BORDY, OMT de La Désirade et représentante de M. LAFON, CARL
Liliane BIENVILLE, cheffe du service de l'Environnement et des Déchets, Région
Michel NATHOU, représentant des croisiéristes de la RNN de Petite Terre

Claude BOUCHON, spécialiste milieu marin à l'Université des Antilles
Alain ROUSTEAU, spécialiste flore terrestre à l'Université des Antilles
Claudie PAVIS, représentante l'association AEVA
Frantz DELCROIX, présidente de l'association AMAZONA
Pascale MAZAN, représentante l'association Kap Natirel
Dany MOUSSA, association Kap Natirel
Nicolas PARANTHOEN, coordinateur régional des PNA Tortues marines et iguane des Petites Antilles
Julie PAUWELS, animatrice des PNA Tortues marines et iguane des Petites Antilles

Claudine CABRERA, expert-comptable Association Titè
Maëlle ZUBAR, secrétaire générale administrative Association Titè
Eric DELCROIX, chargé de missions scientifiques Association Titè
Alain SAINT AURET, garde chef Association Titè
Ruben PENIN, chargé de mission ONF
Sophie LE LOC'H, conservatrice ONF

Personnes excusées :

Raoul LEBRAVE, président de l'association Titè,

Sébastien LAFON, directeur de l'Office du Tourisme intercommunal de la Riviera du Levant
Gilles LEBLOND, président du CSRPN
Le commandant de gendarmerie qui n'a pas réussi à rejoindre la visio conférence

A 10h40, M. SADOUX ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

La réunion est animée par Sophie Le Loc'h.

1. **Approbation du PV de la réunion du 15 juillet 2020**

Le PV est approuvé à l'unanimité sans observation.

2. **Rapport d'activité 2020**

Sophie Le Loc'h entame la présentation des rapports d'activités 2020. Les rapports d'activités ont été envoyés en amont de la réunion. L'ensemble des actions y sont détaillées selon les domaines d'activités du plan de gestion. Toutes les actions ne seront pas évoquées en séance. Elle commence par représenter les objectifs de gestion, récapitule les changements d'équipe qui ont eu lieu en 2020 (arrivée de Maëlle Zubar et de Ruben Penin en février, et de Sophie Le Loc'h en octobre) et annonce les recrutements prévus en 2021 (Un poste d'animateur nature dédié à 75% de son temps sur la RNN de Désirade, et 1 stagiaire de Master 2).

Ruben Penin poursuit en indiquant que les deux suivis iguanes (CMR et distance sampling) n'ont pas pu avoir lieu en 2020 en raison des contraintes imposées par la crise sanitaire.

Eric Delcroix prend la parole pour faire le bilan des suivis de nidification des tortues marines (augmentation du nombre de pontes en 2020), ainsi que le suivi de la reproduction des limicoles (moyenne mensuelle entre 130 et 250 limicoles non nicheurs) et des canards (1 seul individu sarcelle à ailes bleues en janvier). Concernant les Petites Sternes : deux plateformes de 7m² ont été installées dans les salines depuis 2 ans (2019) dans le but de permettre aux couples de se reproduire sans subir trop de prédation. Cette expérience est un succès : 39 jeunes poussins sont nés pour une soixantaine de couples présents. (Hors plateforme pour 125 couples installés aucun jeune à l'envol). En 2020, 2 nouvelles plateformes ont été rajoutées sur la Saline n°3 à l'extrême Ouest. 127 jeunes à l'envol ont été comptabilisés en 2020 contre 1 en milieu naturel (sol/végétation). On notera l'importance de ces plateformes pour cette espèce d'oiseau qui arrive à se reproduire une fois qu'elle est isolée de la prédation par les rats. Les actions de maîtrise de la population de rats le long des murets où sont observés les scinques ont également été poursuivies en 2020.

Ruben Penin présente ensuite le projet d'actualisation de l'inventaire floristique et de la cartographie des formations végétales de la RNPT. Des prises de vues en drone ont été réalisées en 2020. Cette action va permettre d'affiner la cartographie de la végétation qui a été initialement faite en 1994 par Alain Rousteau. Cette action se poursuivra en 2021 par la réalisation de la cartographie ainsi que l'établissement d'un protocole et d'un suivi de la dynamique des milieux.

Il poursuit par la présentation des supports de communication et autres publications réalisées en 2020. Cette action sera poursuivie en 2021 par l'édition d'un livret regroupant la règlementation ainsi que des informations faune-flore et sur le patrimoine historique à destination des croisiéristes.

Eric Delcroix reprend la présentation en exposant le bilan des missions de police et de surveillance. En 2020, 60 % du temps de présence a été consacré à la surveillance, prévention et police. La nature des infractions relevées est : action de pêche en réserve, activité commerciale irrégulière, atteinte à une espèce protégée, trouble sonore.

Ruben Penin termine la présentation du rapport d'activités 2020 par le suivi de la fréquentation de la RNN par les plaisanciers et les professionnels ainsi que par la gestion des mouillages. La fréquentation a baissé en 2020 bien qu'il y a eu plus de 1 000 réservations faites en plaisance. La procédure de sélection des croisiéristes fera l'objet d'un point particulier en fin de réunion.

Avant d'aborder le point suivant, Sophie Le Loc'h laisse la parole aux membres du comité consultatif.

Nicolas Paranthoën complète les interventions de Ruben Penin en précisant qu'il y a un objectif de publication d'articles scientifiques prévus sur les suivis iguanes (CMR et distance sampling). Concernant la CMR l'analyse regroupera Petite Terre, la Désirade et l'îlet Chancel en Martinique.

Claude Bouchon interroge les gestionnaires quant à la présence de l'espèce invasive marines *Halophila Stipulacea* dans la Réserve.

Eric Delcroix précise que cette espèce a été officiellement identifiée en 2017 proche des mouillages des bateaux. Elle a quasiment disparue avec les houles cycloniques de septembre 2017. Elle s'est redéveloppée ensuite. C'est aujourd'hui l'espèce de phanérogames la plus abondante et là plus présente dans les zones où les herbiers peuvent se développer et notamment en herbier mixte.

Sophie Le Loc'h demande quelles mesures de gestion peuvent être mises en place pour lutter contre cette espèce invasive.

Claude Bouchon répond que sur Petite Terre il serait plus facile de lutter contre cette espèce qu'en Guadeloupe car elle est malheureusement trop répandue ailleurs. La conséquence est la disparition des herbiers à Syringodium.

Eric Delcroix ajoute qu'une étude pluriannuelle a été développée par Biotope et Seaview qui font une cartographie tous les deux mois de l'ensemble des herbiers afin d'évaluer l'évolution des surfaces et des compositions florales et de leur densité.

La dernière campagne de terrain aura lieu en Juillet 2021. A l'issue de cette campagne les gestionnaires disposeront de 3 ans de recul à raison de 2 suivis par an.

Mr Sadoux propose de procéder au vote. Le rapport d'activités 2020 est approuvé.

3. Compte rendu de l'exécution du budget 2020

Claudine Cabrera présente le compte rendu de l'exécution du budget 2020. Le budget relativement identique à celui de l'année dernière. Les postes de charge n'ont pas beaucoup évolué et quand il y a eu une variation elle est plutôt dans le sens négatif qui s'explique en grande partie par des charges de fonctionnement liées à la pandémie. Concernant les produits, une augmentation est constatée, due au versement de la TPM qui a doublé d'une part, et d'autre part, compte-tenu de la mise en service du module de paiement pour la réservation des mouillages en ligne sur le site internet. Le résultat sur cet exercice est assez important du fait de l'augmentation des produits, mais également d'un montant de produit exceptionnel (plus de 50 000 €) qui est lié à un traitement comptable. En effet depuis cette année dans la comptabilité des associations, il est possible d'amortir les subventions.

En prenant en compte ces éléments, on constate que le résultat de Petite Terre est relativement équilibré compte tenu des actions menées.

L'association globalement peut espérer des recettes qui devraient évoluer pour lui permettre de poursuivre ces actions en toute sérénité. Claudine Cabrera interpelle cependant les membres du comité consultatif sur le fait que le résultat de Titè est à relativiser par rapport à la subvention de fonctionnement qui n'affecte pas la trésorerie.

Jean-François Boyer demande si l'excédent de 130 000 € sera reporté en 2021.

Claudine Cabrera précise que cette décision revient à l'association Titè. Lors de l'AG le conseil d'administration se chargera de son affectation.

Jean-François Boyer précise que la DEAL tient à connaître précisément l'utilisation du budget de fonctionnement. L'association doit afficher un équilibre des charges et des produits sur chacune des deux réserves et la DEAL doit avoir la vision analytique de ce qui se passe sur chacun des deux espaces. L'Association a le droit de faire autre chose simplement la DEAL tient à ce que les charges et les produits sur chaque réserve sont bien identifiés de façon à avoir un compte rendu de ce qui est financé au titre de la préservation de l'environnement.

Michel Nathou demande si l'excédent de Petite Terre sera réaffecté à la perte de la Désirade ?

Claudine Cabrera et Jean François Boyer reprécisent à Michel Nathou que le résultat de l'exercice de Petite Terre sera réaffecté sur la Réserve Naturelle de Petite Terre.

Claudine Cabrera ajoute que la comptabilité a été refaite de façon très stricte et analytique. Les charges et produits des deux réserves sont bien identifiés, tout comme pour les autres projets financés (FEDER, PNA, OFB...)

Pierre Coquelet précise qu'en tant que financeur, l'OFB aura les mêmes exigences de suivis des financements qui sont engagés.

Mylène Musquet affirme veiller en tant que cogestionnaire à ce que cet excédent soit bien employé sur les missions qui ont été identifiées. Elle n'émet aucun doute sur la bonne utilisation de cet excédent. Il n'est pas imaginable de revoir à la baisse les subventions allouées à la réserve naturelle de Petite Terre.

Mr Sadoux comprend que cet excédent est exceptionnel et est lié à la crise sanitaire. Il demande aux gestionnaires d'informer les financeurs quant à l'utilisation de cette somme.

Claudine Cabrera alerte le comité sur toutes les actions qui sont financées par le FEDER. L'association doit être en capacité de se projeter pour poursuivre toutes les actions engagées. Par ailleurs les recettes liées à la fréquentation de la Réserve Naturelle vont considérablement diminuer ces deux prochaines années à cause de la crise sanitaire.

Mr Sadoux prend note de ces remarques et propose de poursuivre sur la présentation du budget 2021.

4. Budget prévisionnel 2021

Sophie Le Loc'h poursuit sur la présentation du budget prévisionnel 2021.

Jean-François Boyer demande pourquoi l'excédent de 2020 n'apparait pas au budget prévisionnel 2021.

Sophie Le Loc'h répond que le budget prévisionnel a été fait en amont de la clôture des comptes 2020 afin de pouvoir déposer de dossier de demande de subvention et prioriser les actions à mener en 2021.

Claudine Cabrera ajoute qu'étant donné que la décision d'affection de l'excédent n'a pas été votée en AG, elle ne pourra impacter le budget qu'à partir de 2022. Elle précise qu'il faut bien dissocier les comptes de résultats des actions réalisées. Un budget prévisionnel ne peut pas être réalisé au mois de mai.

Des échanges se poursuivent concernant la visibilité de l'excédent sur les budgets prévisionnels 2021.

Jean-François Boyer demande s'il est possible de tenir les AG avant que le comité consultatif valide les budgets.

Mr Sadoux appui cette demande. En ce qui concerne l'excédent de Petite Terre 2020, il souhaite que son affectation soit transmise aux membres du comité consultatif à l'issue de la prochaine AG.

Sophie Le Loc'h prend note de cette demande et informe le comité que la prochaine AG devrait se tenir courant Juin.

Après s'être assuré que les questions étaient épuisées, Mr Sadoux soumet les budgets 2020 et 2021 au vote : aucune voix contre. L'AEVA s'abstient.

Les budgets 2020 et 2021 sont approuvés

Sophie Le Loc'h poursuit la présentation des actions prévisionnelles programmées en 2021. En plus de la poursuite de la mise en œuvre des actions du plan de gestion, les gestionnaires entrent dans la dernière année du projet FEDER : les dernières actions seront lancées ainsi que la dernière remontée de dépenses.

Les gestionnaires se pencheront également sur les premières actions du projet de dératisation. Ce projet sera mené en partenariat avec l'OFB. Il s'agira en 2021 de vérifier la présence ou l'absence de la souris sur les deux ilets ainsi que de lancer une étude de faisabilité d'un projet global d'éradication du rat sur l'ensemble de la réserve.

Ils se positionneront également sur les appels à projets lancés dans le cadre du plan de relance.

Claudie Pavis présente un premier projet porté par l'AEVA, et monté en partenariat avec l'association Titè, l'ONF et l'INRAE. Ce projet a pour objectif de réaliser un inventaire des insectes sur Petite Terre, de sensibiliser les scolaires et le grand public à l'entomologie, ainsi que de former le personnel de la réserve naturelle aux bases de cette discipline. Une collection d'insectes sera conservée à l'INRAE. L'AEVA a actuellement engagé les démarches de demande de dérogation pour le prélèvement des insectes auprès de la DEAL et du CSRPN. Ce projet sera déposé en réponse à l'appel à micro-projets TeMeUM/OFB. Le montant global du projet est de 23 000 €.

Sophie Le Loc'h présente un deuxième projet qui sera déposé dans le cadre du plan de relance : il s'agit de l'aide à la structuration de la filière écotouristique et de la mise en place d'éco mouillages. Le projet sera porté par l'association Titè en partenariat avec l'ONF et la commune de la Désirade. Il répond à un besoin d'augmentation de la surveillance sur Petite Terre d'une part pour la lutte contre le braconnage, et d'autre part pour encadrer et faire évoluer les prestations actuellement mises en

œuvre sur la réserve naturelle vers l'éco tourisme. Des formations à destination des opérateurs touristiques autorisés seront réalisées afin qu'ils puissent acquérir des compétences d'éco-guides. En parallèle un suivi permettant de quantifier la pression due à la fréquentation dans le lagon sera mis en place. Concernant le volet eco-mouillages de ce projet, il concerne Petite Terre mais également Désirade afin d'initier un report progressif de la fréquentation de Petite Terre vers Désirade. Sur Petite Terre, les gestionnaires doivent mener des travaux de sécurisation des mouillages actuels qui ne sont plus suffisant considérant l'augmentation de poids des bateaux. La technique proposée est de venir rajouter un corps mort supplémentaire par-dessus les corps morts existants. Ces corps morts supplémentaires seront modelés de façon à pouvoir être colonisés rapidement par les éponges voire les coraux, et servir de cache à poissons et/ou langoustes. Les corps morts seront acheminés par la barge puis positionnés par des plongeurs. L'opération nécessitera de retirer les bouées existantes afin de faciliter les manœuvres et donc de fermer momentanément la réserve.

Marie-Aurore Adrover Malnoury rebondit en disant que le travail avec les opérateurs touristiques est important et complexe à mener. Il est important que ces professionnels montent en compétence afin d'être en mesure de répondre au cahier des charges imposé par les gestionnaires. Le conservatoire du littoral a la volonté de développer cette démarche sur l'ensemble du territoire guadeloupéen.

Claude Bouchon propose d'envoyer aux gestionnaires l'étude qu'il a réalisé sur la ZMEL de Deshaies. Il s'inquiète que l'augmentation du tonnage des mouillages entraine une augmentation de la fréquentation sur le site.

Jean-François Boyer ajoute qu'un travail sur la partie réglementaire sera nécessaire afin de maîtriser une augmentation potentielle de la fréquentation.

Jean-Luc Vaslin précise que la taille des bateaux est stable mais que c'est leur volume qui a augmenté pour répondre aux nouvelles normes de sécurité. La règlementation NUC limite le nombre de passagers par bateau et n'a pas vocation à évoluer. Cette sécurisation des mouillages via l'augmentation de leur tonnage n'aura donc pas de conséquence sur le volume de passagers transportés.

Après s'être assuré que les questions étaient épuisées, Mr Sadoux soumet le programme d'actions 2021 au vote.

Le programme d'actions 2021 est approuvé.

5. Avancement du plan de gestion 2020-2029

Sophie Le Loc'h aborde le point suivant qui concerne l'avancement du renouvellement du plan de gestion. Elle rappelle que l'évaluation du précédent plan de gestion a été présentée en comité consultatif en 2019. Le 3ième plan de gestion a été rédigé sur la base de l'évaluation et dans la continuité des précédents plans, selon la nouvelle méthodologie en vigueur permettant son évaluation et un suivi en continu. Elle précise que la dératisation a été replacée au centre des enjeux de préservation. Ce 3ième plan de gestion a été présenté en CSRPN début décembre et en conseil municipal à la Désirade mi-avril 2021. La dernière étape de validation est donc sa présentation en comité consultatif. Les enjeux et les facteurs clés de réussite sont représentés en séance.

Nicolas Paranthoën remarque qu'il y a de nombreuses corrélations entre le plan de gestion et les PNA. Il propose d'insérer les numéros des actions des PNA dans les plans de gestion afin de gagner en lisibilité sur les actions menées.

Pierre Coquelet réitère son engagement en tant que financeur et notamment sur le projet de dératisation, il souhaite que l'OFB constitue un réel soutien pour les gestionnaires. L'enjeu d'une éradication des rats est primordial sur la réserve naturelle mais également à l'échelle des Petites Antilles. C'est en effet une problématique partagée sur de nombreux territoires et sur laquelle les gestionnaires pourront apporter leur expertise.

Sophie Le Loc'h prend bonne note de ces remarques et demande s'il y a d'autres questions.

En l'absence de retours supplémentaires Mr Sadoux annonce que ce plan de gestion est validé.

6. Procédure de sélection des croisiéristes 2022

Sophie Le Loc'h termine la présentation en rappelant au comité consultatif la réglementation ainsi que le déroulé de la procédure de sélection des croisiéristes pour 2021. Elle propose de poursuivre le travail d'amélioration de cette procédure au regard des contraintes (procédure chronophage, nouvelles demandes chaque année, difficultés de se projeter et de s'investir pour les opérateurs touristiques par manque de visibilité). Les propositions qui sont formulées au comité consultatif sont les suivantes :

- Intégration de l'évaluation des prestations sur le terrain
- Etablir un critère permettant de mesurer l'empreinte carbone de la prestation
- Mettre en place un arrêté préfectoral pluriannuel
- Ne pas laisser la possibilité d'intégrer de nouveau prestataire en cours de période de validité de l'arrêté préfectoral
- Etablir des sanctions administratives (retrait de jours ou de l'autorisation) en cas de non-respect des engagements et de la règlementation
- Retour progressif à un nombre de passagers maximum de 180 personnes/jour au terme de ce premier arrêté pluriannuel.

Jean-Luc Vaslin précise que cette évolution a été soutenue par la Direction de la Mer depuis 3 ans, et félicite l'aboutissement de ce travail qui permet de proposer un scenario équilibré et assure la sécurité juridique de l'arrêté préfectoral. Il appui la démarche d'un retour à 180 personnes maximum par jour transportés par les prestataires. Les propositions des gestionnaires vont dans le sens de ce qui est annoncé depuis plusieurs années et ce qui se pratique ailleurs sur le domaine public maritime.

Jean-François Boyer confirme être satisfait de la rigueur de la procédure et de l'évolution vers un arrêté pluriannuel. Une réserve naturelle est avant tout un outil de protection du patrimoine naturel. Le tourisme doit permettre une prise de conscience, mais l'enjeu économique ne doit pas prévaloir sur la préservation de l'environnement. Malgré le fait que la démarche engagée soit progressive, la diminution de la jauge engendrera certainement des crispations parmi les acteurs économiques.

Marie-Aurore Adrover Malnoury note que le travail mené depuis plusieurs années va dans le sens de l'amélioration de la qualité des prestations. Un des objectifs d'une RNN est d'accueillir du public, mais surtout de le sensibiliser. Elle insiste sur l'importance du message que doivent porter les opérateurs touristiques. Elle confirme que le CDL accorde également des autorisations pluriannuelles

sur les sites dont il est propriétaire, associé à un cahier des charges. Elle insiste sur l'importance d'accompagner les prestataires dans leur montée en compétence ainsi que dans la vérification du respect du cahier des charges.

Sophie Le Loc'h explique qu'à partir de cette année, la formation préalable à toute activité sur la réserve naturelle est devenue obligatoire. A cela s'ajoutera une évaluation en continu afin de s'assurer du respect des engagements pris par chacune. Une formation par an sera également mise en place.

Claude Bouchon ajoute que par expérience il est difficile de revenir en arrière, et qu'il est important de bien maitriser la fréquentation touristique dès le départ.

Après s'être assuré que les questions et remarques étaient épuisées, Mr Sadoux soumet la validation de ces propositions au vote. Elles sont approuvées.

7. Questions Diverses

En l'absence de questions diverses et l'assemblée ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 12h21.

Le secrétaire général

Emmanuel SADOUX

Annexe 3 : Livret de découverte du patrimoine biologique de la Réserve Naturelle de Petite Terre

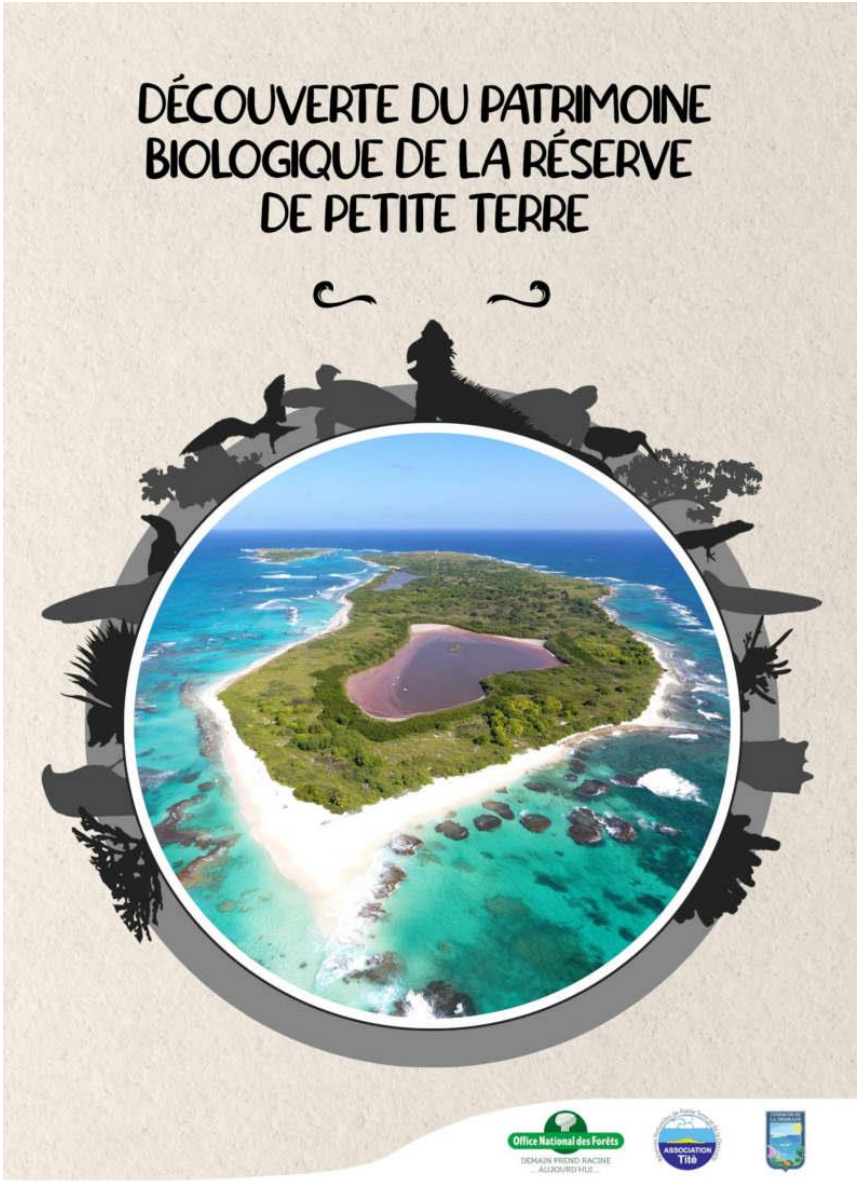

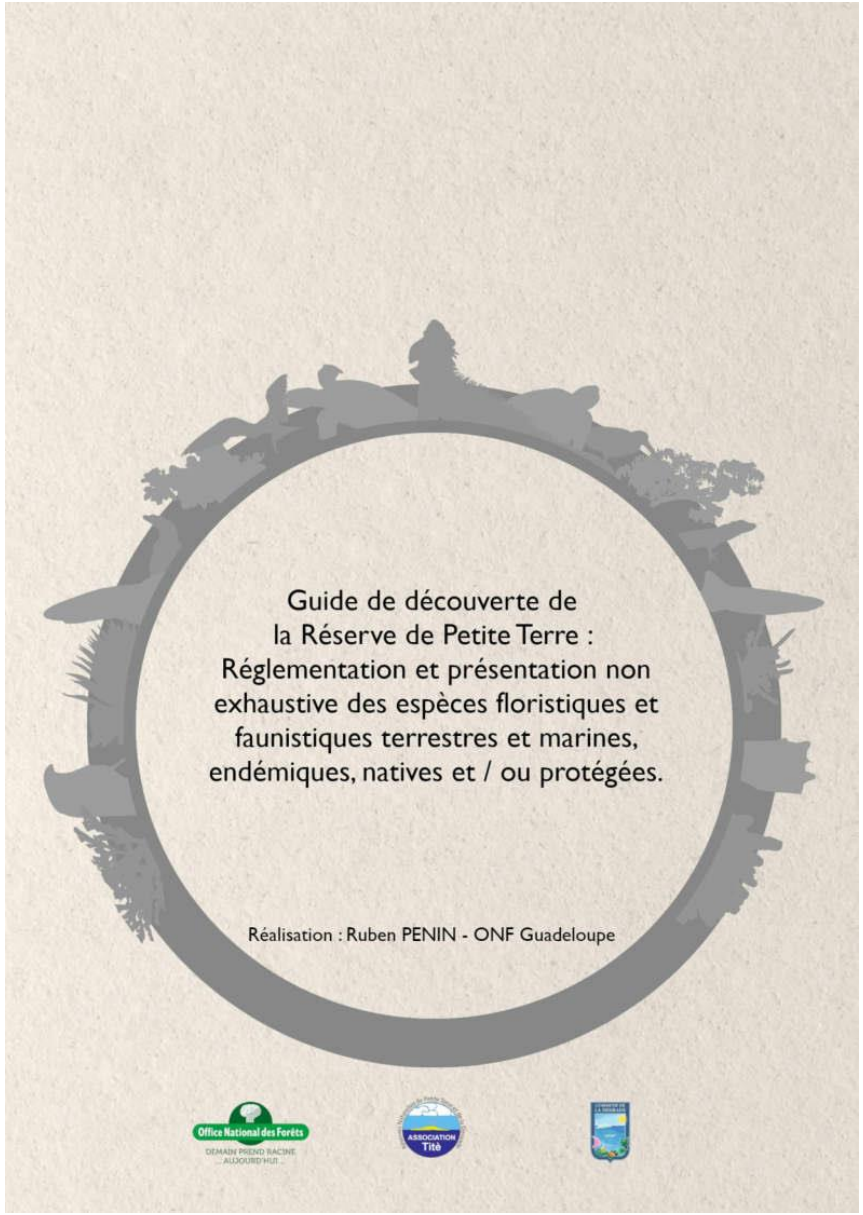

Création de la Réserve de Petite Terre

Les îlets de Petite Terre ont été classés comme Réserve Naturelle Nationale en 1998 par décret ministériel dans un objectif de protection de son patrimoine naturel. Afin d'**impliquer la population locale** et de valoriser leur savoir, la gestion de ce site a été confiée à l'association désiradienne **Titè**. L'**Office National des Forêt**, est co-gestionnaire et apporte son expérience et son **expertise en gestion des espaces naturels**.

Une RNN est un **outil de protection à long terme** d'espace, d'espèces et de milieux naturels représentatifs de la **diversité biologique de la Guadeloupe**. Outre cet objectif de protection, la mission de la réserve est de **sensibiliser le public à la conservation** de ce patrimoine et de le faire découvrir aux guadeloupéens. C'est pourquoi, la réserve accueil des **écovolontaires** participant aux missions de la réserve ainsi que des **visiteurs**. Ces derniers viennent par leurs propres moyens ou via des prestataires touristiques autorisés car participant à cet effort de sensibilisation inscrit dans le plan de gestion de la Réserve.

Toute la réserve n'est pas accessible au grand public pour des raisons de protection. Dans le lagon, **4 enclos interdits d'accès** ont été matérialisés : 3 aux abors de la cocoteraie pour la protection des herbiers et une plus au large dédiée au développement des coraux.

Leur creation a été motivée suite aux **destructions causées par le piétinnement**, les coups de palmes et l'usage nocif de crême solaire. Sur Terre, l'îlet de **Terre de Haut est interdite d'accès** dans son entierté, refuge pour les oiseaux, les iguanes et les tortues marines notamment.

Cadre réglementaire sur la Réserve de Petite Terre

Activités à Terre et en Mer

Autorisées

~ La pratique du **canoë**.
~ La pratique du **Palme Masque Tuba**.
Veillez à signaler votre présence dans le lagon, lieu de passage d'engins à moteur.
~ L'observation de la **faune** marine et terrestre est possible à condition de garder une **distance suffisante** pour ne pas la déranger.
~ Toutes activités commerciales et non commerciale exercées dans la réserve sont soumises à autorisation.
~ La **visite pédestre** de l'île sur les sentiers prévus à cet effet.
~ L'utilisation des **barbecues** avec son propre bois ou charbon.
Pas de prélèvements de bois en réserve.

Interdites

Toucher et **déranger** la **faune** marine et terrestre. *Dans l'eau, éviter de vous tenir debout pour éviter toute dégradation. Accrochez vous aux bouées et cordages dans l'eau.*

Tout prélèvement (animal ou végétal, vivant ou mort) et **rejet** sur terre ou en mer. *Veillez à repartir avec l'ensemble de vos déchets et à ne pas nourrir la faune.*

La pratique de la **pêche** ou de mise à l'eau de materiel de pêche.

L'utilisation de **drones** et de **cerfs volants**.

Le **bivouac** hors Temps Pascal.

Faire un **feu** en dehors des espaces dédiés.

La diffusion de **musique**, motif de dérangement pour la faune.

Toute activité nautique hors PMT et canoë.

Arrêtés consultables sur reservesdesiradepetiteterre.com

Cadre réglementaire sur la Réserve de Petite Terre
Arrivées et déplacements sur le lagon

Autorisées

~ L'utilisation des bouées de mouillage afin d'amarrer son bateau.
~ L'utilisation d'une annexe pour le **déplacement seul**, entre le bateau et la zone de mouillage des annexes.

Interdites

~ L'utilisation des mouillages sans réservation préalable.
~ Les déplacements en annexe dans le lagon hors utilisation à des fins de transport entre le bateau et la zone de mouillage des annexes.

L'**échouage** de bateau ou d'annexe.

L'accès à **Terre de Haut** et aux **zones de protection** d'herbiers et de coraux (*voir carte*).

Les **rejets** de tous types (cuves, nourriture, vaisselle, nettoyage de coque...).

L'**ancrage** des bateaux.

L'**introduction** d'**animaux** ou de **plantes**.

Arrêtés consultables sur reservesdesiradepetiteterre.com

Iguane des Petites Antilles
(Iguana delicatissima)

Comme son nom l'indique, l'Iguane des Petites Antilles n'est naturellement présent que dans cette zone géographique. C'est une espèce protégée car en danger d'extinction à cause de la destruction de son habitat, la chasse mais aussi à cause de l'introduction de l'Iguane rayé (avec lequel il s'hybride), espèce exotique envahissante venue d'Amérique du Sud.

La Réserve Naturelle de Petite Terre présente la population d'Iguane des Petites Antilles la plus importante au monde, avec entre 8 000 et 12 000 individus. C'est aussi le seul site de Guadeloupe où l'espèce n'est pas directement menacée par l'Iguane rayé. Face à cette responsabilité, l'équipe des Réserves effectue des suivis annuels de densité et d'état de santé de la population.

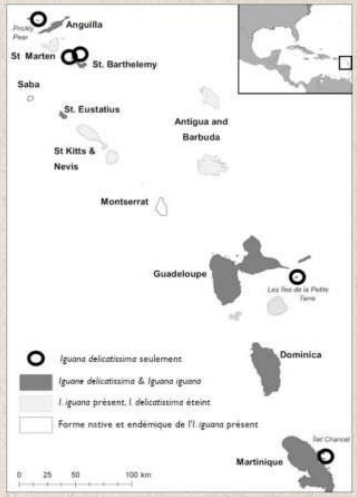

Carte de répartition des espèces d'Iguane des Petites Antilles et d'Iguane rayé (espèce exotique envahissante) dans les Petites Antilles.

L'Iguane des Petites Antilles voit sa couleur varier entre les individus et au cours de sa vie, son âge, son sexe et le statut social. A la sortie de l'œuf, les iguanes sont vert pomme puis cette couleur tend vers un vert mat à gris verdâtre voir noirâtre chez les mâles. Le fanon présent sous sa gorge sert à communiquer et établir sa dominance.

1.60 m
(queue comprise)

~ 12 / an

15 - 20 ans

Signaler tout Iguane rayé aperçu : Envoyer PHOTO + DATE + POINT GPS à iguanepetitesantilles@gmail.com ou sur Facebook "Réseau iguane des petites antilles"

Ne pas toucher
Ne pas nourrir

Gaïac
(Guaiacum officinale)

Espèce protégée en danger critique d'extinction à cause de sa surexploitation en raison de la capacité autolubrifiante de son bois, utilisée dans la marine.

Le peuplement de Gaïacs présent sur Petite Terre est ancien, originellement présent sur les deux îlets. A ce jour, il n'y a plus aucun individu sur Terre de Haut. De plus, depuis la création de la Réserve, aucune plantule n'a survécu à la prédation des phytophages. L'équipe de la Réserve oeuvre à la favorisation de l'installation naturelle et à la survie des nouvelles plantules par l'étude des phénomènes limitants.

Face à ce constat alarmant pour l'espèce, un plan de conservation et de renforcement de la population a été mis en place en 2017.

Une collecte de graines sur les Gaïacs de Petite Terre a permis la germination de plantules à la Désirade. Elles ont ensuite été transférées sur Terre de Bas, à proximité des arbres adultes. Ainsi, ont été plantés 238 Gaïacs protégés par des cloches grillagées. Leur état sanitaire est suivi depuis 2019.

Tortue imbriquée
(Eretmochelys imbricata)

Tortue verte
(Chelonia mydas)

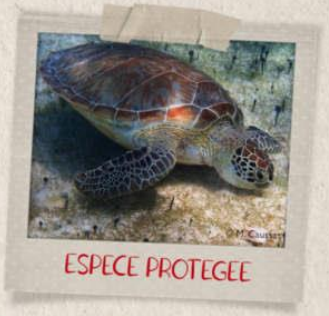

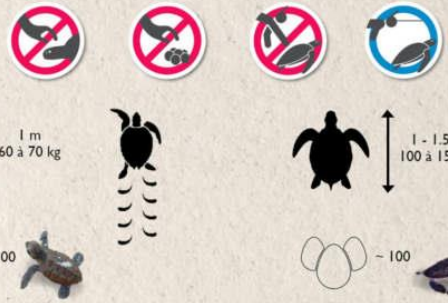

Les plages de Petite Terre sont régulièrement visitées par des tortues marines venues pour pondre. C'est le cas, entre mai et octobre pour la tortue verte et de juin à septembre pour la tortue imbriquée.

Le personnel des Réserves, aidé par des volontaires de l'association Titè, effectue un tour régulier des plages afin d'identifier les traces laissées par les tortues marines lors de leurs tentatives de pontes nocturnes. A partir de ces traces il est possible de déterminer l'espèce, si elle a potentiellement pondu et où s'est faite cette ponte.

Si vous constatez une tortue échouée ou blessée, merci de contacter immédiatement le Réseau Tortues Marines (tortuesmarinesguadeloupe.org / 06 90 74 03 81).

Sphérodactyle bizarre
(Sphaerodactylus fantasticus)

5 cm

1 seul

Espèce de gecko commune en Guadeloupe et facilement observable en forêt littorale, pourvue que la litière soit suffisamment épaisse. Elle lui sert de refuge et de site de ponte.

Anolis de Petite Terre
(Ctenotus marmotus chrysops)

15 cm

Cet anolis est une sous espèce endémique des îlets de Petite Terre. Sa couleur très variable est proche de la sous espèce de la Désirade.

Tout comme l'Iguane des Petites Antilles, cette espèce possède un fanon sous sa machoire. Celui-ci est de couleur jaune pâle à orangé.

Scinque de Petite Terre
(Mabuya parviterrae)

10 cm

Cette espèce endémique de Petite Terre ne se compose d'une seule population limitée à un muret de Terre de Bas. On ne sait que très peu de choses à son sujet. Elle est en danger critique d'extinction à cause de la destruction de son habitat et de la prédation du rat.

C'est pourquoi des suivis et des inventaires sont effectués afin d'améliorer les connaissances sur cette espèce. La population est estimée à seulement 50 individus.

Huîtrier d'Amérique
(Haematopus palliatus)

L'Huîtrier d'Amérique est observable sur les côtes sableuses ou rocheuses de l'île où il martèle des coquillages ou y insère son bec à la manière d'un levier pour se nourrir de bivalves. Il possède une tête noire, une poitrine blanche, un dos brun et un long bec rouge.

Petite Terre est le seul site avec La Désirade, connu pour la reproduction de cet oiseau sur l'archipel guadeloupéen.

L'espèce est protégée car en en danger d'extinction en Guadeloupe.

80 cm

2 à 4 / an

Toute l'année

Petite Sterne
(Sternula antillarum)

La Petite sterne, au corps blanc grisâtre est reconnaissable à sa tête noire tachetée de blanc au niveau de son bec jaune. Elle côtoie au cours de sa migration les zones côtières, dont les plages, qu'elle fréquente d'avril à septembre pour y pondre des œufs mimétiques. Pendant cette période, les sternes peuvent pondrent sur des plateformes installées en saline. Ainsi elles évitent la prédation des oeufs par les rats. La fréquentation des plages et la destruction de son habitat ont amenés l'espèce à être proche du risque d'extinction en Guadeloupe.

Ne pas s'approcher quand les oiseaux alarment.

50 cm

1 à 3 / an

Avril - Sept

Espèces d'oiseaux nicheurs (passereaux) communs à Petite Terre.

ESPECE PROTEGEE

Ces 9 espèces sont les oiseaux les plus fréquents et facilement observables à Petite Terre.

Un suivi est réalisé sur la Réserve depuis 2015 sur 11 espèces afin d'améliorer les connaissances sur les populations d'espèces nicheuses et d'en effectuer un suivi sur le long terme.

Au cours des dénombrements, les oiseaux les plus fréquemment rencontrés sont ces 4 espèces : la Petite sterne, l'Elénie siffleuse, la Paruline jaune et le Sucrier à ventre jaune.

Cétacées observables en Guadeloupe et à Petite Terre

Une vingtaine d'espèces de cétacés, résidentes ou migrantes fréquentent les Petites Antilles (Baleine à Bosse, Cachalot, Dauphin tacheté Pantropical, Grand dauphin, Dauphin Fraser, Steno Rostré, Baleine à bec de Gervais, Baleine à bec de Cuvier, Orques, Pseudorques, Orque pigmé...).

Grand Dauphin
(*Tursiops truncatus*)

Un groupe de Grands dauphins fréquente régulièrement la Réserve de Petite Terre. Ce dernier est suivi par l'OMMAG (Observatoire des Mammifères Marins de l'Archipel Guadeloupéen) et le personnel de la Réserve afin d'établir le nombre d'individus, leur fréquence, et la saisonnalité de visites.

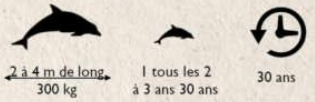

Baleine à bosse
(*Megaptera novaeangliae*)

La baleine à bosse migre dans la région Caribéenne durant l'hiver, de Cuba jusqu'aux côtes Vénézuelienne dans le but de se reproduire et de vêler. Les mâles sont les premiers à rejoindre ces zones. Ce sont eux qui produisent ces chants caractéristiques, dont la raison actuellement avancée serait l'attraction des femelles.

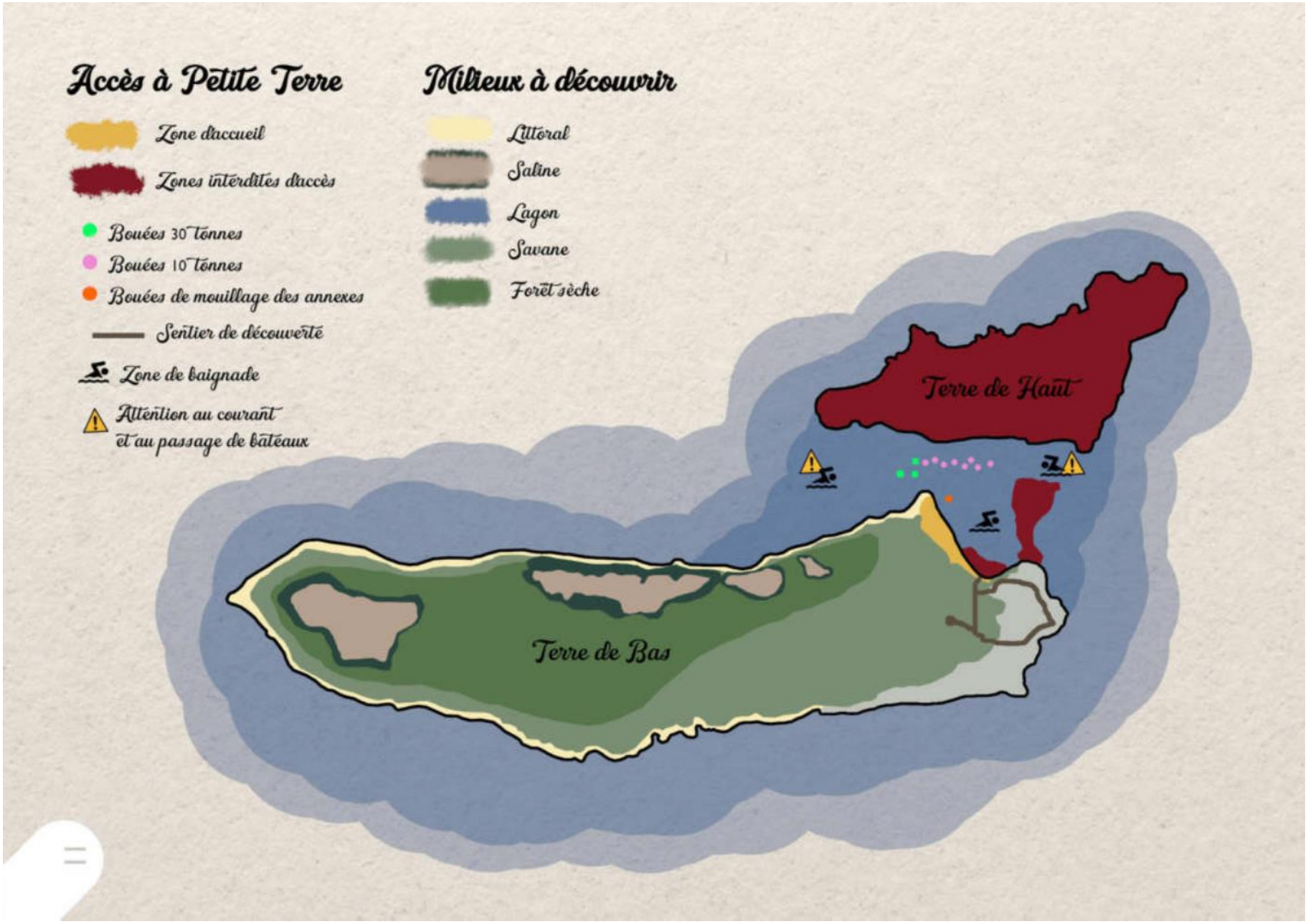
Accès à Petite Terre
Zone d'accueil
Zones interdites d'accès
Bouées 30 tonnes
Bouées 10 tonnes
Bouées de mouillage des annexes
Sentier de découverte
Zone de baignade
Attention au courant
et au passage de bateaux
Milieux à découvrir
Littoral
Saline
Lagon
Savane
Forêt sèche
Terre de Haut
Terre de Bas

LA SALINE

1 Chevalier grivelé
(Actitis macularius)

Cet oiseau limicole (de rivage) et migrateur est facilement reconnaissable à l'agitation régulière de sa queue, d'où son autre nom de "Branle queue". Cette espèce est très commune en Guadeloupe.

2 Sarcelle à ailes bleues
(Spatula discors)

Seule espèce de canard migrateur observable à Petite Terre bien qu'occasionnellement d'autres peuvent être observées. Ses effectifs sont suivis sur la Réserve depuis 2017.

3 Grande aigrette
(Ardea alba egretta)

Sa grande taille, sa couleur blanche et son cou en forme de S sont caractéristiques de cette espèce sociable. La nuit, ces oiseaux se rassemblent dans des dortoirs.

4 Canard des Bahamas
(Anas bahamensis)

Canard suivi mensuellement sur la Réserve car connu pour s'y reproduire et car l'espèce est menacée d'extinction en Guadeloupe.

5 Petite Sterne
(Sternula antillarum)

Plus petite Sterne obervable en Guadeloupe. Elle est visible sur les zones côtières où elle cherche activement en vol des invertébrés aquatiques qu'elle capture en plongeant.

6 Palétuvier blanc
(Laguncularia racemosa)

Son écorce contenant des tanins est parfois utilisée dans le but de traiter les filets de pêche afin d'en améliorer la conservation. Ses feuilles exsudent le sel de son environnement, qui peut se cristalliser.

7 Palétuvier rouge
(Rhizophora mangle)

Reconnaissable à ses racines aériennes pendantes de couleur rougeâtre. Ses fruits débutent leur germination sur l'arbuste avant de se détacher pour se planter à la vertical dans le sable.

8 Palétuvier gris
(Conocarpus erectus)

Souvent associé au Palétuvier blanc, en cordon en arrière de mangrove. Il est reconnaissable à ses fruits sphériques, produits toute l'année.

1 Gravelot de Wilson
(Charadrius wilsonia)

Limicole d'Amérique, nichant sur Petite Terre. Des couples y sont régulièrement observés et leur activité est suivie mensuellement étant donné son statut d'espèce en danger d'extinction.

2 Nouveau-né de tortue marine

Les nouveaux-nés émergent du nid en remontant tous en même temps puis se dirigent vers la mer en se repérant grâce à la pente et leur vue. Leur repère étant l'horizon le plus illuminé.

3 Echasse d'Amérique
(Himantopus mexicanus)

La population de cette espèce limicole en danger d'extinction en Guadeloupe est suivie mensuellement sur Petite Terre ou elle vient nicher.

4 Huîtrier d'Amérique
(Haematopus palliatus)

Venant des Amériques pour pondre à Petite Terre ou à La Désirade, ce limicole, suivi mensuellement, niche entre sable et galets où il y dépose des oeufs mimétiques.

5 Requin citron
(Negaprion brevirostris)

Les juvéniles fréquentent les eaux peu profondes du rivage pour se nourrir et se protéger des prédateurs. Petite Terre est une nurserie pour cette espèce dont les effectifs sont suivis depuis 2013.

6 Pourpier de mer
(Sesuvium portulacastrum)

Cette espèce pionnière est cultivée par endroits pour être consommée, ses feuilles ayant un goût acidulé et salé, ou pour sa capacité de rétention du sable et de limitation de l'érosion des plages.

7 Romarin bord de mer
(Strumpfia maritima)

Plante devenue rare en Guadeloupe car recherchée pour ses propriétés médicinales. Une petite population subiste à Petite Terre où son état sanitaire et sont développement sont régulièrement suivis.

8 Griffe à chat
(Pithecellobium unguis-cati)

Son écorce était utilisée en macération avec du vin et présecrite en cas de fièvre.

9 Raisinier bord de mer
(Coccoloba uvifera)

Espèce très commune en forêt littorale car très tolérante. Son bois dur et lourd, très durable est utilisé en charpente de bateaux, meubles, massues et charbon. Ses fruits sont comestibles.

10 Fleur soleil bord de mer
(Borrichia arborescens)

Espèce commune de bord de mer, formant un arbrisseau contrairement à ce que son nom latin laisse à penser.

11 Romarin blanc bord de mer
(Tournefortia gnaphalodes)

Espèce menacée, reconnaissable aux poils argentés sur ses feuilles. C'est une adaptation lui permettant de limiter les pertes en eau par évapo-transpiration causées par le vent et la chaleur.

12 Romarin noir
(Suriana maritima)

Plante mellifère, dont les fleurs colorées attirent de nombreux pollinisateurs.

1 Iguane des Petites Antilles
(Iguana delicatissima)

Espèce menacée et protégée emblématique de la Réserve. Il est présent sur l'ensemble des milieux des îlets, en particulier sur les Thés bord de mer et les Agaves où il se réchauffe.

2 Colibri falle-vert
(Eulampis holosericeus)

Proche cousin du Colibri madère, il s'en distingue par la présence d'une tâche bleu métallisé en dessous de sa gorge verte. Ils sont facilement observables sur les fleurs d'Agaves, riches en nectar.

3 Thé bord de mer
(Volkameria aculeata)

L'espèce forme de larges patchs sur Terre de Bas associée au Baume blanc et au Petit baume. Les iguanes en sont friants, à tel point que l'arbuste épineux peut devenir taillé et très dense. Ils se déplacent alors facilement à sa surface.

4 Baume blanc
(Lantana involucrata)

La floraison continue, même lors de périodes très sèches, et ainsi la production de nectar et de fruit est une source de nutriments importante pour les insectes et oiseaux de la Réserve.

5 Gaïac
(Guaiacum officinale)

Arbre menacé et protégé suite à sa surexploitation, il est l'un des emblême de la Réserve. Il fait l'objet d'un programme de renforcement par des plantations réalisées en 2017 et suivies chaque année depuis.

6 Agave
(Agave karatto)

Les agaves ont pu être plantées par les premiers habitants qui les utilisaient comme clôture à bétail. Leur hampe florale annuelle peut faire 3m de haut.

7 Frangipanier blanc
(Plumeria alba)

Originaire des Antilles, ses fleurs blanches à gorge jaune très parfumées sont utilisées en pâtisserie et confitures. Espèce typique de forêt xérophile, de grands et vieux individus sont présents en Réserve.

8 Petit baume
(Croton flavens)

Petit arbuste dont toutes les parties sont odorantes, ayant de nombreuses utilisations en médecine, apiculture et en outillage.

9 Verveine queue de rat
(Stachytarpheta jamaicensis)

Espèce très commune qui doit son nom au long épi dressé portant des fleurs bleu pâle.

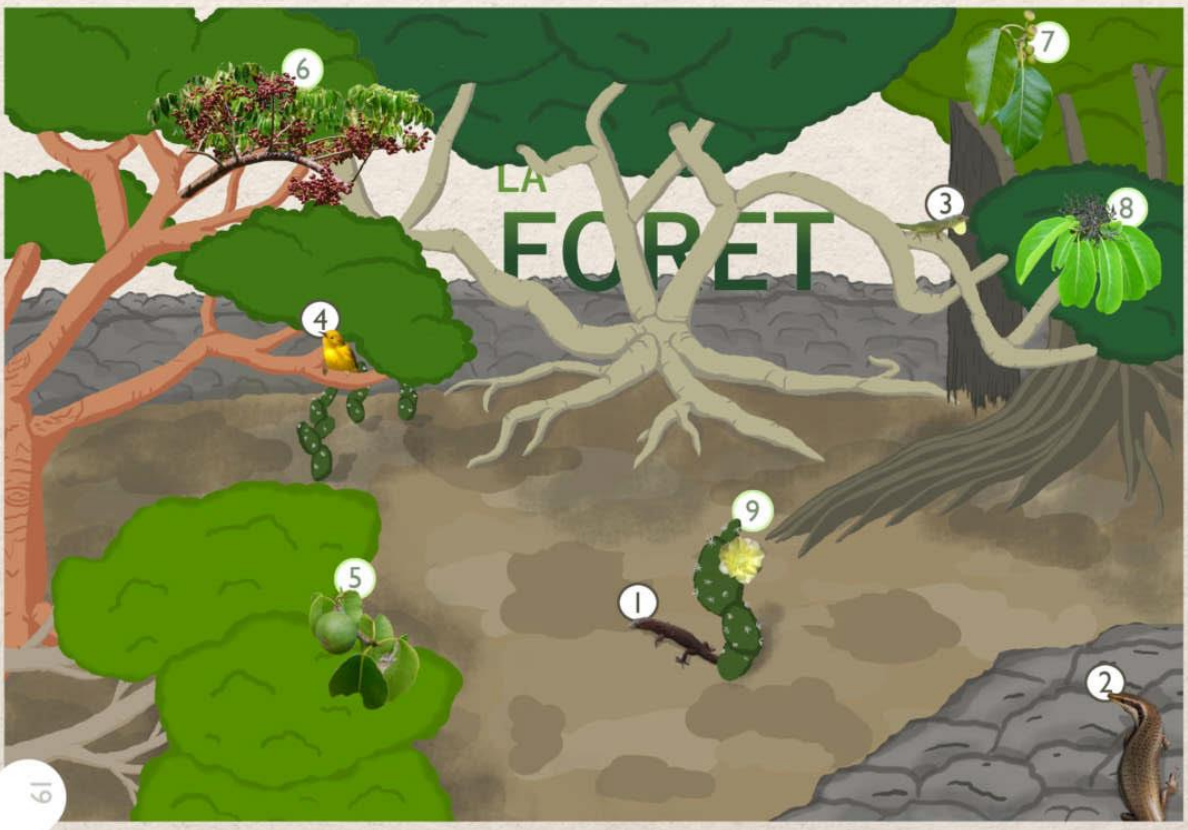

1 Sphérodactyle bizarre
(Sphaerodactylus fantasticus)

Espèce de gecko commune dans toute la Guadeloupe et facilement observable en forêt littorale, pourvue que la litière soit suffisamment épaisse. Elle lui sert de refuge et de site de ponte.

2 Scinque de Petite Terre
(Mabuya parviterrae)

Cette espèce endémique de Petite Terre, n'a qu'une seule population, limitée à un muret de Terre de Bas. Très peu connue, elle est en danger critique d'extinction à cause de la prédation du rat. C'est pourquoi des suivis sont effectués par les gardes afin de mieux la connaître et la protéger.

3 Anolis de Petite Terre
(Ctenotus marmoratus chrysops)

Cet anolis est une sous-espèce endémique des îlets de Petite Terre. Sa couleur très variable est proche de la sous espèce de la Désirade. Tout comme l'Iguane des Petites Antilles, l'anolis possède un fanon sous sa machoire.

4 Paruline jaune
(Setophaga petechia)

Facilement identifiable à son plumage jaune. Elle est très active, descendant du sommet des buissons pour se nourrir à découvert sur le sol, retournant sur un perchoir, souvent en agitant la queue.

⚠ 5 Mancenillier
(Hippomane mancinella)

L'ensemble des parties de cette arbre sécrètent un latex blanc contenant des toxines provoquant de graves brûlures. L'Iguane des petites Antilles parvient à consommer ses fruits et feuilles. Il est souvent associé au Poirier pays (*Tabebuia heterophylla*).

6 Gommier rouge
(Bursera simaruba)

Aisément identifiable à son écorce rouge protectrice qui se désquame (se pèle), laissant apparaître son tronc vert afin lui permettre la photosynthèse. La résine de ses racines étaient utilisée comme cataplsame contre les contusions.

7 Figuier maudit
(Ficus citrifolia)

Commence souvent son développement comme épiphyte*. Il développe ensuite ses racines vers le sol, entourant et parfois étouffant la plante support, d'où son nom de Figuier maudit.

* Dont la croissance s'effectue sur d'autres plantes, sans parasitisme, ou sur rocher.

8 Mapou gris
(Pisonia subcordata)

Arbre portant des larges branches tombantes gris cendré tâchées de noire. Terre de Bas abrite d'imposants sujets.

⚠ 9 Raquette volante
(Opuntia triacantha)

Cactus vulnérable devant son nom au fait que ses raquettes épineuses se décrochent facilement à son contact.

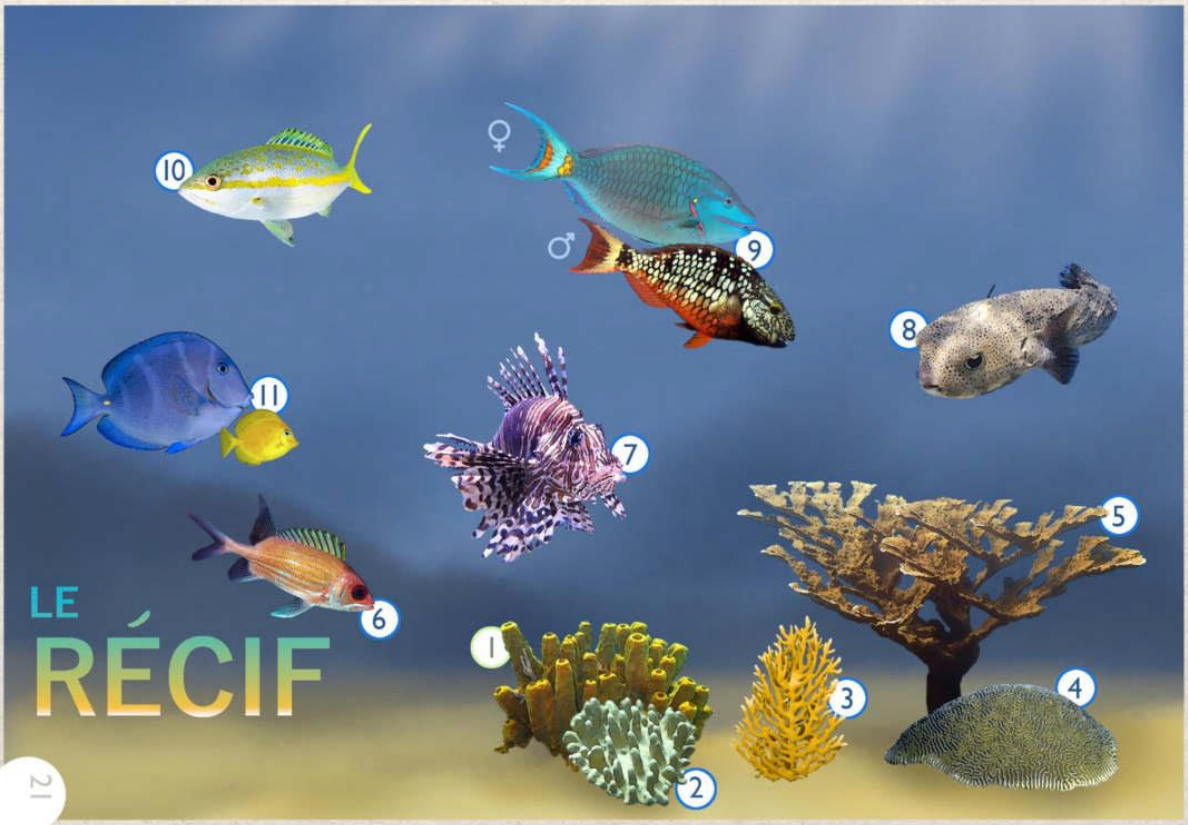

1 Eponge tuyau d'orgue
(Aplysina fistularis)

Eponge tubullaire s'alimentant des particules qu'elle filtre. L'intérieur de ces tubes abriter toute une faune cachée.

2 Porite digité
(Porites porites)

La solidité de sa structure offre un abri à de nombreuses espèces durant sa longue vie puis un substrat de colonisation après sa mort. Il participe ainsi à la construction du récif. Espèce de corail en déclin.

⚠ 3 Corail de feu branchu
(Millepora alcicornis)

Corail se développant en colonies ramifiées. Il est composé de polypes sensoriels urticants de défense et de polypes nutritifs.

4 Corail cerveau natan
(Colpophyllia natans)

Les vallées qui sillonnent sa structure imposante et bombée lui ont vallut son nom. C'est seulement la nuit que les tentacules des polypes sont visibles.

5 Corail corne d'élan
(Acropora palmata)

L'espèce est très sensible à la hausse des température. Passé 30°C, l'algue avec laquelle l'animal vit en symbiose quitte la structure de calcaire créée, la laissant blanche. La colonie ne survie quelques semaines si les algues ne peuvent revenir. Une importante mortalité a touché cette espèce dans l'enclos de protection en 1982.

⚠ 6 Cardinal blanc
(Holocentrus adscensionis)

Poisson capable d'émettre des sons d'alerte de basse fréquence en faisant vibrer ses côtes contre sa vessie natatoire en cas de danger.

7 Poisson lion
(Pterois volitans/miles)

Espèce venimeuse introduite dans les Caraïbes infligeant de douloureuses piqûres. Poisson vorace, sans prédateurs, proliférant rapidement. **Signalez toute observation en Réserve au personnel.**

8 Grand diodon
(Diodon hystrix)

Sa mâchoire puissante lui permet de briser la carapace de bernard-l'ermite, crabes, et surtout d'oursins. Il se gonfle lorsqu'il se sent menacé. Ne provoquez pas cette récation de stress qui peut lui être mortelle.

9 Poisson perroquet feu
(Sparisoma viride)

Dôté d'une puissante mâchoire en forme de bec, ce poisson broute les algues recouvrant les coraux morts, concassant au passage du corail. Il possède ainsi un rôle importnant de production de sable dans le lagon.

10 Colas
(Ocyurus chrysurus)

Poisson abondamment pêché, il est aussi apprécié des requins, mérous et barracudas.

11 Chirurgien bleu
(Acanthurus coeruleus)

Il doit son nom à son épine caudale tranchante comme un scalpel de couleur jaune qu'il dresse en combat.

1 Herbe à tortue
(Thalassia testudinum)

Comme son nom l'indique, l'herbe à tortue est consommée par la tortue verte, mais aussi par de nombreux poissons herbivores comme les perroquets, et broutée par les oursins.

2 Herbe à lamentin
(Syringodium filiforme)

Souvent associée avec l'herbe à tortue, ces deux espèces indigènes de Guadeloupe se voient remplacer par une espèce exotique envahissante, *H. stipulacea*.

3 Halophila stipulée
(Halophila stipulacea)

Originaire de la Mer Rouge, cette halophila a envahit toute la côte caraïbe, se substituant aux herbiers autochtones et menaçant les espèces qui leur sont inféodées*. *relation étroite de dépendance. La disparition de l'espèce hôte entraînant celle qui lui sont associées.

4 Monnaie de Poséidon
(Halimeda tuna)

Son aspect de cactus est retrouvé dans son nom, *Tuna* étant l'ancien équivalent pour *Opuntia*. Dans ses ramifications se cachent de petites crevettes et limaces.

5 Turbinaire à clous
(Turbinaria turbinata)

Algue brune commune des eaux tropicales.

6 Oursin blanc
(Tripneustes ventricosus)

Espèce se nourissant principalement d'Herbe à tortue. Entre ses piquants on peut trouver la Crette naine-d'oursin, s'y camouflant et se nourissant des débris sur leur épiderme.

7 Oursin-diadème des Antilles
(Diadema antillarum)

Principal brouteur qui empêche l'invasion du récif par les algues. Il constitu un abris pour les juvéniles de nombreuses espèces de poissons et des crustacés.

8 Lambi
(Aliger gigas)

Espèce protégée en déclin à cause de la pêche. Utilisée historiquement pour la production de chaux et en décoration. Le transport des coquilles est interdit par la Convention de Washington.

9 Coffre zinga
(Lactophrys bicaudalis)

Poisson solitiare au corps entièrement protégé par une carapace de plaques osseuses recouverte d'un mucus toxique.

10 Ange royal
(Holacanthus ciliaris)

Poisson timide mais curieux, approchant en l'absence de gestes brusques. Il doit son nom à sa couronne bleutée.

11 Ange français
(Pomacanthus paru)

Souvent visibles en couple, ils défendent un territoire interdit à leurs congénères.

12 Tortue imbriquée
(Eretmochelys imbricata)

Tortue marine protégée au bec pointu. Quatre écailles sont en avant des yeux. Sa carapace a une bordure en dent de scie.

13 Tortue verte
(Chelonia mydas)

Tortue marine protégée au museau arrondi. Deux écailles sont en avant des yeux. Sa carapace est fortement bombée.

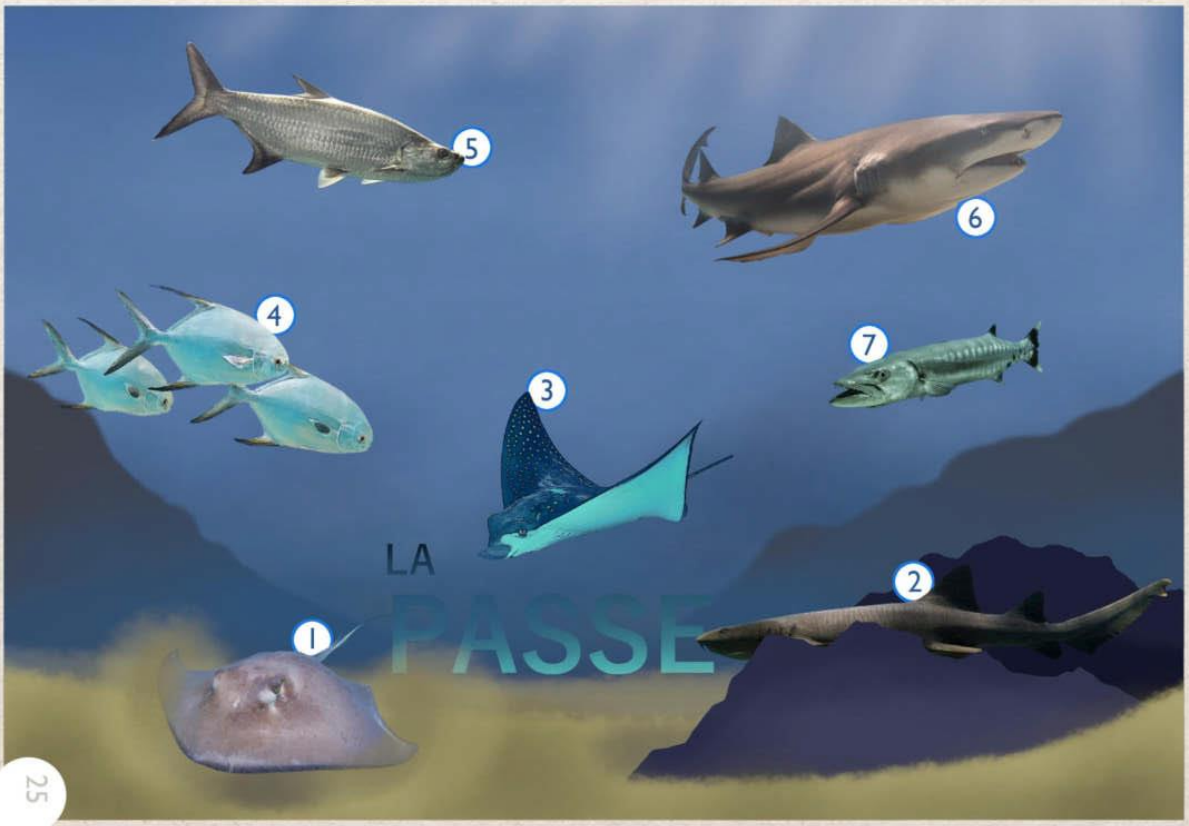

1 Pastenague américaine
(Dasyatis americana)

Cette raie se reconnaît à son dos foncé, son ventre blanc et sa queue en forme de fouet, portant 1 ou 2 dards venimeux. L'espèce n'est pas suffisamment connue pour évaluer son état de conservation. Cependant, les pêches accidentelles et son cycle de reproduction lent la rendent vulnérable.

2 Requin dormeur
(Ginglymostoma cirratum)

Requin plutôt solitaire, il revient régulièrement sur les même zones de repos, sous des rochers ou sur fonds sableux, en journée. Il se nourri de crustacés, de mollusques, d'oursins et de poissons benthiques détectés de nuit grâce à ses barbillons.

3 Raie aigle
(Aetobatus narinari)

L'espèce est facilement identifiable à ses taches blanches sur un manteau foncé. Sa queue possède 2 à 6 dards venimeux. Cette raie est proche du danger d'extinction à cause de la pêche au filet. KapNatirel participe à l'amélioration des connaissances du comportement et de l'habitat des raies et requins afin de mieux les protéger.

4 Pompane-plume
(Trachinotus falcatus)

Observées en bancs, elles deviennent de plus en plus solitaires à mesures qu'elles vieillissent. Ce poisson se distingue par son corps haut et compressé en largeur, sa queue découpée et sa fine nageaoire dorsale. Il est chassé par le Requin citron et le Grand Barracuda.

5 Tarpon
(Megalops atlanticus)

Poisson capable de vivre dans en mer (son milieu naturel) comme en cours d'eau, qu'il peut remonter jusqu'aux mangroves ou lagunes pour fuir les prédateurs. Dans ses eaux pauvre en oxygène, il est capable de respirer à la surface grâce à un "poumon primitif". Ils sont facilement observables sous les catamarans.

6 Requin citron
(Negaprion brevirostris)

Reconnaissable à sa couleur grise à brun-jaunâtre sur le dos et les flancs, son ventre clair, un museau arrondi et deux dorsales de tailles similaires. Le lagon de Petite Terre est une nurserie refuge pour cette espèce fragile et peu abondante en Guadeloupe.

7 Grand barracuda
(Sphyraena barracuda)

Son corps fusiforme gris argenté est tacheté de noir. Il est reconnaissable à sa tête fine et pointue portant une mâchoire inférieur plus longue de celle supérieure. Il chasse des poissons et des céphalopodes en jaillissant soudainement sur eux, à une vitesse maximale de 60 km/h. Animal solitaire et curieux, il suit parfois les plongeurs sans être aggressif à moins d'être provoqué.

L'Histoire de l'occupation de Petite Terre

La période pré - colombienne

Petite Terre a connu plusieurs périodes de fréquentation de l'Homme, avec des premières preuves d'habitation permanentes à partir des années 600 jusqu'en 1300 (période du Céramique tardif A). Des fouilles archéologiques réalisées entre 1998 et 200 le suggère, et ce par la découverte d'une accumulation de matériaux sur de grandes surfaces et la présence conséquente de poteries contenant des restes d'animaux.

De grands villages semblent avoir existés sur Petite Terre, fonctionnant comme des satellites de ceux de Saint François et la Désirade. Cette installation peut se justifier par l'abondance de poissons proche des îlets.

Les fouilles archéologiques démontrent que les habitants des îlets étaient en contacts avec les popuations des autres îles, élargissant leurs relations sociales, politiques et économiques.

Malgré des conditions difficiles à Petite Terre, ses habitants ont pu bénéficier d'un accès à l'eau douce via un puit dans la dalle karstique et à une proffusion de poissons conservés dans du sel prélevé dans les salines. S'ajoute au menu des tortues marines, leurs oeufs et des coquillages, cuits sur le feu à l'aide de supports permettant de placer des récipients au dessus du foyer.

Sur les îlets ont été trouvés des outils dont une hache en pierre, une meule et une spatule. Des fragments de broches ont montrés que du coton était travaillé sur place pour la confection de tissus. La découverte de statuettes et bols gravés y suggèrent des activités davantage spirituelles.

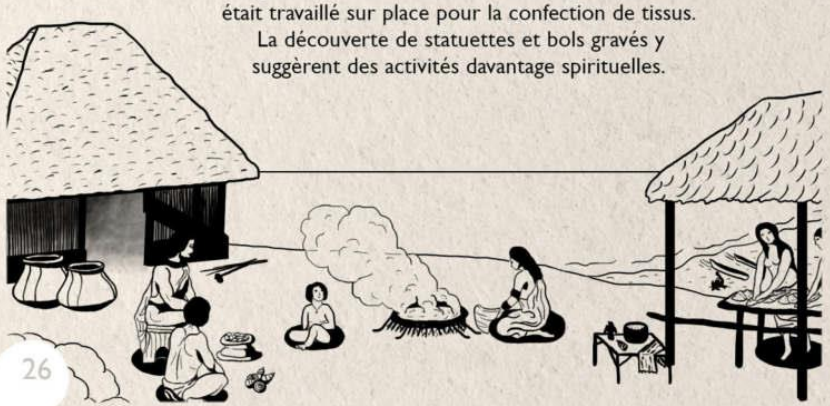

L'Histoire de l'occupation de Petite Terre

Le 18ème siècle

Petite Terre n'a plus été habitée de manière permanente après l'époque pré-colombienne jusqu'au 18ème siècle où elle devenue propriété d'une famille désiradienne, les Thionville. Les derniers occupants, le gardien du phare et sa femme ont quittés Terre de Bas en 1972 En 1998, Petite Terre devient Réserve Naturelle Nationale, gérée conjointement par l'ONF (Office National de Forêts) et Titè (association désiradienne).

L'île reste attractive de part la quantité de poissons, mollusques et tortues marines qu'elle arbite. L'eau douce provient alors d'une citerne, à proximité du phare. Dans les terres, les cultures se développent, coton, patate douce, igname, pois d'angole... Ces cultures suffisent aux habitants et leurs récoltes sont même exédentaire et exportés. Les îliens vivent dans des maisons de pierre dont les vestiges subsistent.

Le phare a succédé en 1840 aux feu de bois allumés tous les soirs par les Thioville. Ses gardiens habitaient dans une maison attenante avec leur famille et l'allumaient contre vents et marées. Son activation devint automatique en 1972. Il sert de zone de surveillance aux garde ainsi que de salle d'exposition.

Petite Terre a accueillie suivant les époques, des habitants permanents, des camps de pêcheurs occasionnels, des esclaves, des soeurs en charge de l'éducation et des hommes lépreux.

Après les canöes des Indiens, ont succédés les canots à voile utilisés par les Désiradiens pour venir y faire de la chasse sous marine au harpon. Avec l'arrivée des navires de guerre dans les années 1940, sont arrivés des équipements de plongée plus moderne et plus efficaces, des masques et des fusils.
Aujourd'hui un périmètre de protection interdit la pêche autour des îlets. Les pêcheurs bénéficient à ses abords de l'abondance de poissons qui se développent en Réserve.

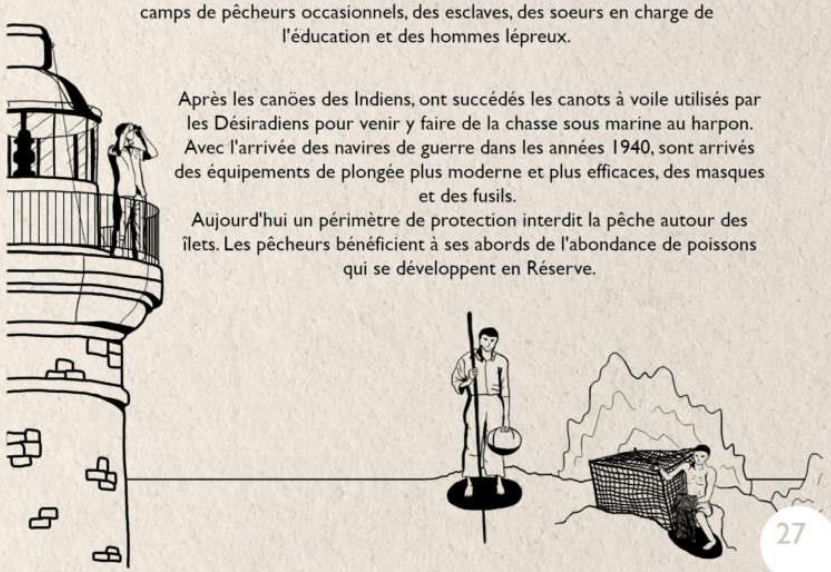

ONF, Antenne de Petit Bourg
Arboretum de Montebello
97170 Petit Bourg

Tel : 0590 21 29 90

Association Ti Tè
Capitainerie de la désirade
97127 Désirade

Réalisation : Ruben PENIN
ONF Guadeloupe